



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES



**RAPPORT SUR L'EXECUTION  
DES LOIS DE FINANCES  
GESTION 2012**

Décembre 2013

## **SOMMAIRE**

<b>Avertissement .....</b>	<b>3</b>
<b>Délibéré .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Première partie: Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2012.....</b>	<b>8</b>
<b>1- Budget général .....</b>	<b>9</b>
<b>2 - Comptes spéciaux du Trésor.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre I : Opérations du budget général.....</b>	<b>12</b>
<b>1- Recettes du budget général .....</b>	<b>12</b>
1.1- Prévisions de recettes des lois de finances .....	12
1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2012 .....	12
1.1.2 - La loi de finances rectificative pour 2012.....	13
1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2012 .....	13
1.2.1 - Les recettes internes .....	14
1.2.2 - Les recettes externes .....	28
<b>2 - Dépenses du budget général.....</b>	<b>28</b>
2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2012 .....	29
2.1.1 - La loi de finances initiale .....	30
2.1.2 - La loi de finances rectificative .....	32
2.2 - Dépenses effectives du budget général.....	34
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes .....	34
2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes .....	64
<b>Chapitre II : Opérations des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>72</b>
<b>1 - Ressources des comptes spéciaux du Trésor.....</b>	<b>72</b>
<b>2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>74</b>
<b>3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>75</b>
3.1 - Comptes d'affectation spéciale.....	77
3.1.1- Le Fonds national de Retraite (FNR).....	77
3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale .....	79
3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor .....	79
3.2.1- Les comptes de commerce .....	80
3.2.2- Les comptes de prêts.....	80
3.2.3 - Les comptes d'avances .....	81
<b>4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>81</b>
<b>Chapitre III : Gestion des opérations de trésorerie .....</b>	<b>83</b>
<b>Deuxième partie : Gestion des autorisations budgétaires.....</b>	<b>84</b>
<b>Chapitre I : Gestion du budget général.....</b>	<b>84</b>
<b>1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires.....</b>	<b>84</b>
1.1- Modifications des crédits en cours de gestion.....	84
1.1.1- Modifications du montant. des crédits .....	84
1.1.2- Modifications de la répartition des crédits .....	90
1.2- Utilisation des crédits des dépenses ordinaires .....	99

1.2.1 - Dépassements de crédits .....	99
1.2.2 - Crédits non consommés .....	105
<b>2- Gestion des crédits d'investissement .....</b>	<b>108</b>
2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes .....	109
2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion.....	109
2.1.2 - Utilisation des crédits.....	121
2.2 - Gestion des autorisations de dépenses d'investissement sur ressources externes .....	124
2.2.1 - Modifications des autorisations de dépenses d'investissement sur ressources externes .....	124
2.2.2 - Utilisation des prévisions de tirage .....	125
<b>Chapitre II : Gestion des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>126</b>
<b>1 - Modification des crédits .....</b>	<b>126</b>
1.1- Modifications du montant des crédits .....	126
1.2- Modifications de la répartition des crédits .....	126
<b>2 - Utilisation des crédits.....</b>	<b>126</b>
2.1- Dépassements de crédits .....	126
2.2- Crédits non consommés .....	127
<b>3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>128</b>
3.1 Report irrégulier de soldes sur la gestion 2012 .....	128
3.1.1. Report irrégulier des CAS .....	128
3.1.2. Différence entre sortie CGAF 2011 et entrées CGAF 2012.....	129
3.2 Soldes reportables sur la gestion 2013 .....	129
<b>4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>130</b>
4.1. Sur l'utilisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale .....	130
4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce.....	131
4.3. La non sincérité des prévisions des comptes d'avances .....	131
<b>Conclusion .....</b>	<b>132</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>134</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>137</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>138</b>

## **AVERTISSEMENT**

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2007- 29 du 10 décembre 2007.

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité, annexés au projet de loi de règlement, permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Ils permettent également au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Cour.

Le dépôt du projet de loi de règlement est encadré par des délais. Ledit projet doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) », conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances.

La Cour a reçu le projet de loi de règlement (PLR) et le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) de la gestion 2012 le 11 septembre 2013. Cette transmission tardive effectuée au-delà du 30 juin 2013, comme initialement prévu, n'a pas facilité la finalisation du présent rapport.

En outre, au cours de l'instruction, la Cour a reçu, le 05 décembre 2013, une deuxième version du projet de loi de règlement et du Compte général de l'Administration des Finances intégrant un recette omise lors de la première reddition.

Enfin, le 19 décembre 2013, durant la phase contradictoire, une troisième version du projet de loi de règlement et du Compte général de l'Administration des Finances a été communiquée à la Cour.

Toutefois, tout au long de l'instruction, le ministère de l'Economie et des Finances a diligenté la transmission de documents devant accompagner le PLR et le CGAF au fur et à mesure que la Cour en formulait la demande tout au long de l'instruction menée par les rapporteurs.

## **DELIBERE**

Le présent rapport a été élaboré avec l'assistance des vérificateurs de la Chambre des Affaires budgétaires et financières.

Il a été établi et adopté en application des dispositions de l'article 44 du décret n° 2013-1449 du 19 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes.

Etaient présents, à l'audience des Chambres réunies du 30 décembre 2013 consacrée à son adoption :

- Monsieur Mamadou Hady SARR, Premier Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur Mamadou TOURE, Président de la Chambre des Affaires administratives et des Collectivités locales ;
- Monsieur Oumar NDIAYE, Conseiller maître, Président par intérim de la Chambre des Affaires budgétaires et financières ;
- Monsieur Thierno Arona Idrissa DIA, Conseiller référendaire, Président par intérim de la Commission de Vérification des Comptes et de Contrôle des Entreprises publiques ;
- Monsieur Hamidou AGNE, Conseiller maître ;
- Monsieur Boubacar BA, Conseiller maître ;
- Monsieur Sabara DIOP, Conseiller maître, rapporteur ;
- Monsieur Amadou BA MBODJ, Conseiller référendaire ;
- Monsieur Malick LY, Conseiller ;
- Monsieur Mamadou Lamine KONATE, Conseiller.

Etaient également présents :

- Monsieur Fara MBODJ, Commissaire du Droit près la Cour des Comptes ;
- Monsieur Ahmadou Mostapha MBOUP, Greffier en Chef de la Cour des Comptes.

## INTRODUCTION

La loi de finances initiale pour l'année financière 2012 a été votée dans un contexte international marqué par une nouvelle phase de ralentissement de l'économie mondiale en raison de la crise de la dette et de ses conséquences budgétaires dans la zone euro et aux Etats-Unis, du séisme qui a secoué le Japon et des évènements sociopolitiques survenus dans le monde arabe. Ces évènements combinés à la hausse des prix des matières premières justifient une croissance mondiale attendue, en 2011 et en 2012, à 4,0% contre 5,1% en 2010.

Cependant, selon les projections, ce ralentissement affectant moins les économies des pays émergents ou en développement, un bond de 6,1% de leur activité économique était attendue en 2012.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique était attendue en amélioration avec un taux de 5,8% contre 5,2% en 2011 et 5,4% en 2010.

Au Sénégal, plus particulièrement, la reprise économique devrait se poursuivre en profitant du dynamisme de l'investissement public et privé ainsi que de la bonne tenue de la demande extérieure, notamment dans la sous-région. C'est ainsi que, durant l'examen, en fin 2011, du projet de loi de finances pour 2012, le taux de croissance du PIB réel était estimé à 4% contre 4,1% en 2010. Pour 2012, le PIB était projeté à 4,4% avec l'effet mélioratif du Plan « TAKKAL » dans la disponibilité de l'énergie, l'exécution des projets retenus dans le Millenium Challenge Account (MCA), la poursuite des travaux de l'autoroute à péage et de l'Aéroport International Blaise Diagne ainsi que les incidences de la restructuration du secteur de l'électricité dans la marche des affaires.

Le maintien du dynamisme économique était surtout attendu dans les secteurs primaire, notamment l'élevage et la pêche, et secondaire ainsi que le secteur tertiaire dans presque tous ses sous-secteurs.

Ainsi, le budget de 2012 est un instrument de soutien à la réalisation de ces différentes performances.

Aussi, ses orientations sont-elles sous-tendues par la stratégie de développement du Sénégal consignée dans un document de politique économique et social (DPES 2011-2015). Cette stratégie vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations à partir de trois axes d'intervention : la création d'opportunités économiques et de richesses, la mise à disposition de services sociaux ainsi que le développement durable et, enfin, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains.

Elle est à la base des orientations budgétaires retenues pour 2012 : l'augmentation des recettes fiscales en pourcentage du PIB, l'efficacité des dépenses budgétaires orientées vers la réalisation du DPES et le maintien de la reprise économique.

Ainsi, 336 milliards de FCFA, soit 68% du budget d'investissement sont consacrés à différents projets d'électrification ou de soutien à l'énergie, d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'industrie, d'infrastructure pour stimuler l'activité économique et créer la richesse. De même, différents fonds, projets et programmes des secteurs sociaux (santé, éducation, eau, assainissement etc.) reçoivent 118 milliards de FCFA, soit 24% du budget d'investissement. Enfin, 38 milliards de FCFA, soit 8% du budget d'investissement sont alloués à des fonds et programmes destinés à renforcer la bonne gouvernance et à promouvoir des droits humains.

Les ressources consacrées au budget de fonctionnement sont destinées aux dépenses de personnel et au paiement des intérêts sur la dette publique. En outre, elles assurent principalement la couverture financière des engagements du Gouvernement dans les secteurs sociaux et les autres secteurs productifs. Ainsi, l'Education et la Santé bénéficient de plus de 55,3% des dépenses de fonctionnement.

Matérialisant ces orientations, la loi de finances initiale pour l'année financière 2012 a arrêté les ressources du budget à la somme de 2 299,29 milliards de FCFA contre 2 198,45 milliards de FCFA en 2011. Quant aux charges, elles s'établissent à 2344,79 milliards de FCFA contre 2 245,66 milliards de FCFA en 2011. Le solde prévisionnel initial s'établit ainsi à -45,50 milliards de FCFA.

La loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget à 2 407,52 milliards de FCFA et les charges à 2 452,13 milliards de FCFA, ce qui ramène le solde prévisionnel à -44,61 milliards de FCFA.

Les recettes effectives se chiffrent à 2430,04 milliards de FCFA, soit une plus-value de 22,52 milliards de FCFA par rapport aux prévisions. Les dépenses effectives s'élèvent à 2 353,12 milliards de FCFA, soit des crédits non utilisés d'un montant de 99,01 milliards de FCFA.

Ainsi, l'exécution du budget de la gestion 2012 fait ressortir un solde positif de 76,92 milliards de FCFA contre un solde positif de 154,32 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une baisse de 77,40 milliards de FCFA.

L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau ci-dessous.

**Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire 2008-2012**

*En milliards de FCFA*

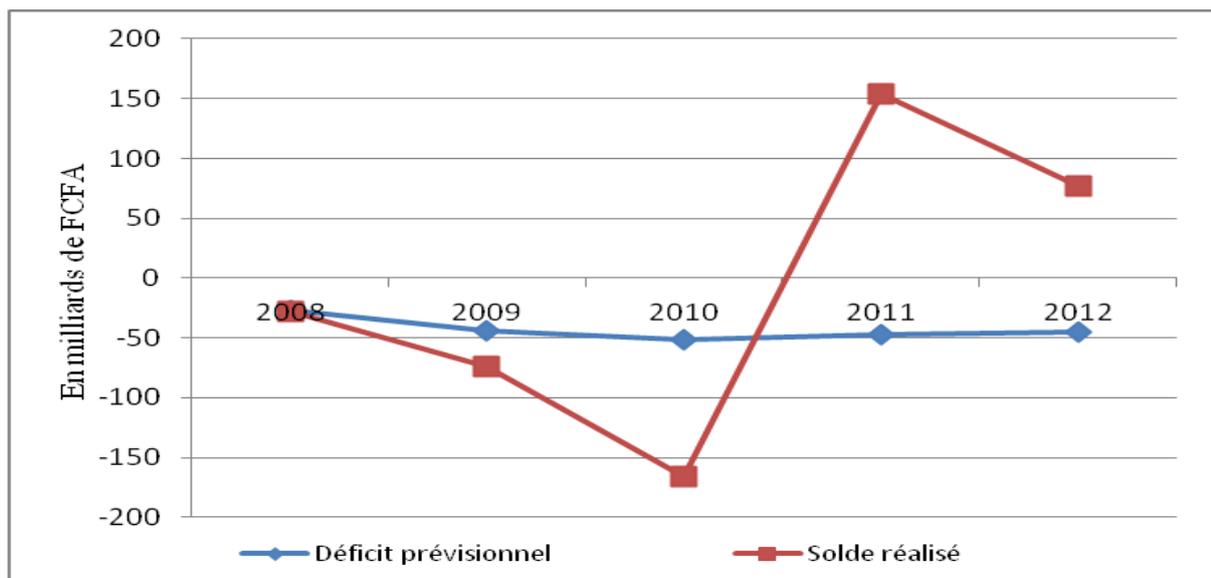
Gestion	Solde prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	E C A R T (2)-(1)	
				valeur	%
2008	-26,9	-27,8	Na	-0,9	3,3
2009	-43,5	-74,3	167,3	-30,8	70,8
2010	-51,35	-166,03	123,5	-114,68	223,3
2011	-47,21	154,32	-192,9	201,53	-426,9
2012	-44,61	76,92	-50,2	121,5	-272,4

Na\* : non applicable

L'évolution du solde budgétaire suit deux tendances dans la période 2008 à 2012. De 2008 à 2010, il est négatif avec un déficit réel toujours plus important que le déficit prévu. De 2011 à 2012, il devient positif alors que la prévision portait, chaque année, sur un déficit supérieur à 40 milliards de FCFA.

Le graphique n°1 ci-après illustre l'évolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.

**Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé, de 2008 à 2012**



Sauf en 2008, la courbe relative aux prévisions est assez stable en dessous de zéro. Celle qui concerne les réalisations s'en écarte avec deux pointes représentant le déficit de 166,03 milliards de FCFA en 2010 et l'excédent de 154,32 milliards de FCFA en 2011.

Le présent rapport décrit et commente, dans sa première partie, les résultats du budget général et des comptes spéciaux du Trésor concourant au solde d'exécution budgétaire. Un chapitre est consacré aux pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

La deuxième partie analyse les modalités de la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité au regard des dispositions de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi n°2007-29 du 10 décembre 2007, du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié, du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat et du décret n°2003-162 du 28 mars 2003 portant plan comptable de l'Etat.

## **PREMIERE PARTIE: RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2012**

La loi n°2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de Finances pour l'année 2012 a arrêté les ressources du budget à 2299,29 milliards de FCFA et les charges à 2344,79 milliards de FCFA. Il en ressort un déficit prévisionnel de 45,50 milliards de FCFA que le Parlement autorise le Président de la République à couvrir par la mobilisation d'emprunts aussi bien sur le marché national qu'international.

La loi de finances rectificative n°2012-17 du 31 octobre 2012 a porté les ressources à 2407,52 milliards de FCFA et les charges à un montant de 2452,13 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 44,61 milliards de FCFA.

La rectification à la hausse des ressources ne concerne que le budget général. Ainsi, les ressources internes ont bénéficié d'une augmentation de 14,83 milliards de FCFA portée principalement par les dons budgétaires qui passent de 19 milliards de FCFA à 31,70 milliards de FCFA et les emprunts internes qui passent de 301,37 milliards de FCFA à 357,20 milliards de FCFA. Les ressources externes sont également rectifiées à la hausse pour un montant de 93,40 milliards de FCFA. Elles passent de 323 milliards de FCFA à 416,40 milliards de FCFA.

De même, la rectification à la hausse des charges ne concerne que le budget général. Ainsi, les dépenses sur ressources internes ont bénéficié d'une augmentation de 13,94 milliards de FCFA et les dépenses en capital sur ressources externes de 93,40 milliards de FCFA.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2012 présente les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après, qui effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2012

En milliards de FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde
<b>A - BUDGET GENERAL</b>	2 221,37	2 266,87	-45,50	2 329,60	2 374,21	-44,61	2 341,47	2 275,70	65,77
<b>I - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL I</b>	1 898,37	1 943,87	-45,50	1 913,20	1 957,81	-44,61	2 002,01	1 936,24	65,77
Titre 1 Dette publique		347,88			356,71			343,20	
Titre 2 Personnel		443,50			450,00			456,88	
Titre 3 Fonctionnement		345,80			313,81			306,93	
Titre 4 Autres transferts courants		298,70			332,99			337,84	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		150,16			129,60			133,28	
Titre 6 Transfert en Capital		357,83			374,70			358,11	
<b>II - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE</b>									
<b>TOTAL II</b>	323,00	323,00	0,00	416,40	416,40	0,00	339,46	339,46	0,00
<i>dépenses en investissement sur ressources externes dont :</i>									
sur emprunt	189,00	189,00		252,40	252,40		208,28	208,28	
sur subventions	134,00	134,00		164,00	164,00		131,18	131,18	
<b>B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	77,92	77,92	0,00	77,92	77,92	0,00	88,57	77,42	11,15
<b>TOTAL (A+B)</b>	2 299,29	2 344,79	-45,50	2 407,52	2 452,13	-44,61	2 430,04	2 353,12	76,92

Le solde global résultant de l'exécution des lois de finances pour 2012 s'établit à 76,92 milliards de FCFA. Il est composé d'un solde positif du budget général pour 65,77 milliards de FCFA et d'un solde positif des comptes spéciaux du Trésor pour 11,15 milliards de FCFA.

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2012 portera d'abord sur les résultats du budget général et ensuite sur les comptes spéciaux du Trésor.

### 1- Budget général

Les ressources du budget général dont le Trésor est comptable assignataire sont prévues pour 1913,20 milliards de FCFA pour l'année 2012. Les réalisations s'établissent à 2002,01 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 104,64%.

Les financements extérieurs sont mobilisés pour un montant de 339,46 milliards de FCFA. Ainsi, toutes les recettes du budget général s'élèvent à 2341,47 milliards de FCFA sur des prévisions de 2329,60 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 100,51%.

Les dépenses du budget général pour 2012 sont arrêtées par les lois de finances à 2374,21 milliards de FCFA, dépenses sur ressources extérieures comprises. Les dépenses effectives s'élèvent à 2275,70 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,85%.

A l'exécution, les dépenses dont le Trésor est comptable assignataire s'élèvent à 1936,24 milliards de FCFA sur des prévisions de 1957,81 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution

de 98,90%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 339,46 milliards de FCFA sur des prévisions de 416,40 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,52%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à 65,77 milliards de FCFA. Il a évolué, entre 2008 et 2012, comme indiqué au tableau n°3 ci-après.

**Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général**

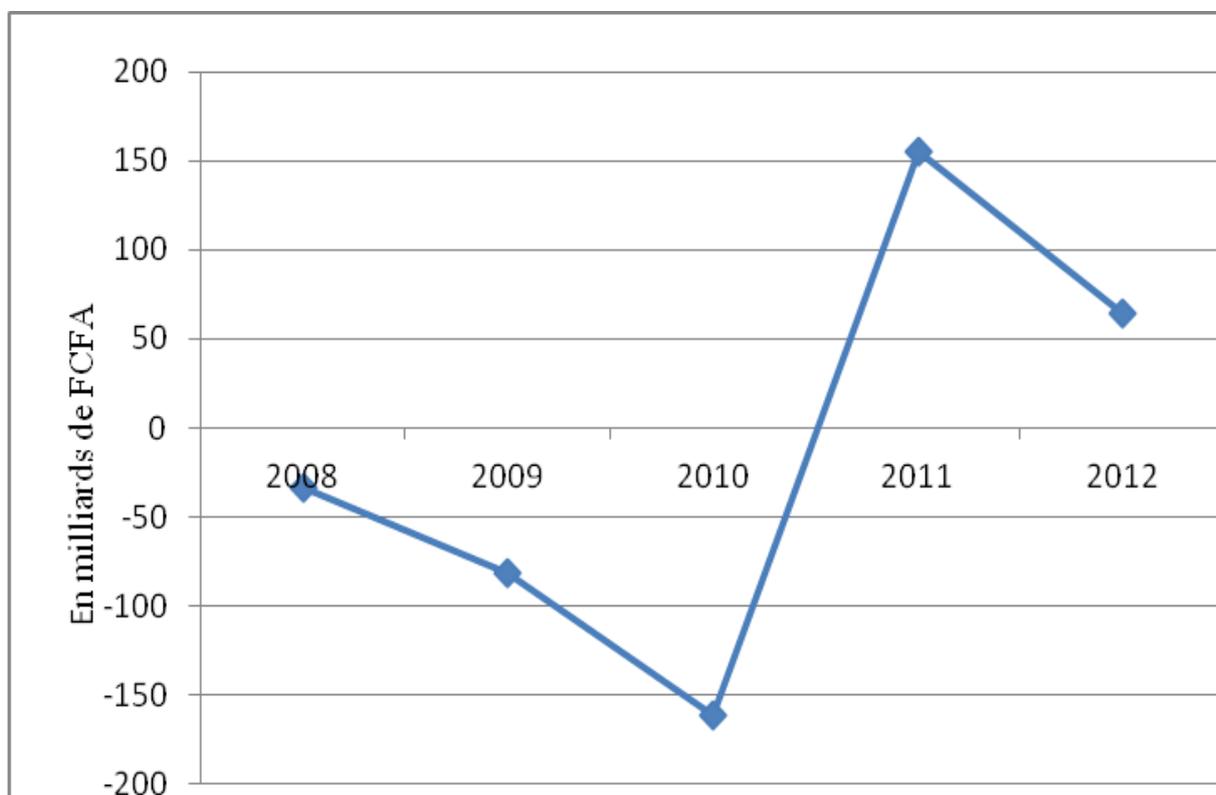
*En milliards de FCFA*

Gestion	Résultats du budget général
2008	-33,7
2009	-81,7
2010	-161,38
2011	154,78
2012	65,77

De 2008 à 2010, le solde d'exécution du budget général est sur un déficit qui s'aggrave d'année en année. Il s'est notablement amélioré en 2011, année durant laquelle il est redevenu positif pour un montant de 154,78 milliards de FCFA. Il a baissé entre 2011 et 2012 tout en restant positif.

Le graphique n°2 ci-après illustre cette évolution.

**Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2008 à 2012**



Le graphique ci-dessus montre le sens négatif et la tendance à la dégradation du solde budgétaire de 2008 à 2010 et son sens positif en 2011 et 2012 avec une forte amélioration en 2011.

## **2 - Comptes spéciaux du Trésor**

Les ressources et les charges des comptes spéciaux du Trésor sont prévues au montant de 77,92 milliards de FCFA.

A l'exécution, les recettes s'établissent à 88,57 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 113,67%. Les dépenses s'élèvent à 77,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,36%.

Ainsi le solde des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2012, s'établit à 11,15 milliards de FCFA.

## **CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL**

### **1- Recettes du budget général**

Prévues par la loi n°2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de finances de l'année 2012 pour un montant de 2221,37 milliards de FCFA, les recettes du budget général ont été revues à la hausse par la loi de finances rectificative n°2012-17 du 31 octobre 2012 à 2329,60 milliards de FCFA, soit une augmentation de 108,23 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,87% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 2341,47 milliards de FCFA dont 2002,01 milliards de FCFA pour les recettes internes et 339,46 milliards de FCFA pour les recettes externes.

#### **1.1- Prévisions de recettes des lois de finances**

##### **1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2012**

La loi de finances initiale pour 2012 a évalué les recettes budgétaires à 2221,37 milliards de FCFA contre 2124,53 milliards de FCFA en 2011, soit une hausse de 96,84 milliards de FCFA en valeur absolue et 4,56% en valeur relative.

##### **1.1.1.1- Les recettes internes**

Les recettes internes prévues pour un montant de 1898,37 milliards de FCFA comprennent les recettes fiscales, les recettes non fiscales, les recettes exceptionnelles, les remboursements de prêts et avances et les dons budgétaires.

##### **A- Recettes fiscales**

Elles sont prévues à 1417 milliards de FCFA contre 1299,2 milliards de FCFA en 2011, soit une augmentation de 117,8 milliards de FCFA. Les impôts directs sont prévus pour 400,1 milliards de FCFA, les impôts indirects pour 1016,90 milliards de FCFA.

##### **B- Recettes non fiscales**

Les évaluations de recettes non fiscales sont de 98 milliards de FCFA contre 44,8 milliards de FCFA en 2011. Elles sont en hausse nette de 53,2 milliards de FCFA en valeur absolue soit 118,75 % en valeur relative. Cette hausse des prévisions provient essentiellement des produits financiers pour 6,70 milliards de FCFA et des autres recettes non fiscales pour 50 milliards de FCFA.

## **C- Autres recettes**

Les autres recettes concernent les recettes exceptionnelles, les remboursements de prêts rétrocédés et les dons et emprunts. Elles sont prévues à 428,87 milliards de FCFA contre 613,98 milliards de FCFA en 2011, soit une baisse de 185,11 milliards de FCFA en valeur absolue et 30,15 % en valeur relative. Cette baisse est principalement due aux emprunts qui passent de 511,68 milliards de FCFA à 346,87 milliards de FCFA. Hors financement du déficit prévisionnel, les prévisions des autres recettes s'élèvent à 383,37 milliards de FCFA.

### **1.1.1.2- Les recettes externes**

Les prévisions de recettes externes s'élèvent à 323 milliards de FCFA contre 273,30 milliards de FCFA en 2011, soit une hausse de 49,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 18,18% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions pour un montant de 134 milliards de FCFA et en emprunts pour un montant de 189 milliards de FCFA.

### **1.1.2 – La loi de finances rectificative pour 2012**

Les prévisions initiales des recettes du budget général ont été revues à la hausse par la loi de finances rectificative. Elles sont passées de 2221,37 milliards de FCFA à 2329,60 milliards de FCFA, soit une hausse de 108,23 milliards de FCFA.

Les ressources internes passent de 1898,37 milliards de FCFA à 1913,20 milliards de FCFA. Leur hausse résulte particulièrement de l'augmentation des emprunts pour un montant global de 67,54 milliards de FCFA.

Quant aux ressources externes, leur prévision initiale de 323 milliards de FCFA est portée à 416,40 milliards de FCFA augmentant, ainsi, de 93,4 milliards de FCFA.

## **1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2012**

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2012 s'élèvent à 2341,47 milliards de FCFA dont 2002,01 milliards de FCFA de recettes internes et 339,46 milliards de FCFA de recettes externes.

Les prévisions et réalisations des recettes du budget général sont comparées au tableau n°4 ci-après.

**Tableau n°4 : Préviation et réalisations des recettes du budget général***En milliards de FCFA*

<b>Recettes</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux d'exécution (%)</b>
Recettes internes	1 957,81*	2 002,01	102,26
Recettes externes	416,40	339,46	81,52
<b>Total</b>	<b>2 374,21</b>	<b>2 341,47</b>	<b>98,62</b>

\*le financement du déficit de 44,61 milliards de FCFA est intégré dans les prévisions de recettes internes

Les prévisions de recettes du budget général sont réalisées à hauteur de 102,26% concernant les recettes internes et 81,52% concernant les recettes externes.

L'évolution des recettes effectives entre 2008 et 2012 est retracée au tableau n°5 ci-dessous.

**Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2008 à 2012***En milliards de FCFA*

<b>Nature recette</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes internes</b>	<b>1 352,38</b>	<b>1 360,01</b>	<b>1 428,08</b>	<b>1 972,62</b>	<b>2 002,01</b>
Recettes fiscales	1 054,65	1 002,79	1 143,33	1 299,43	1 386,77
Recettes non fiscales	36,63	50,15	33,44	37,10	69,52
Remb. Prêts rétrocédés	7,28	2,78	3,36	1,16	2,10
Autres recettes internes	253,82	304,29	247,95	634,93	543,62
<b>Recettes externes</b>	<b>224,10</b>	<b>262,14</b>	<b>292,06</b>	<b>276,57</b>	<b>339,46</b>
<b>Total</b>	<b>1 576,48</b>	<b>1 622,15</b>	<b>1 720,14</b>	<b>2 249,19</b>	<b>2 341,47</b>
<b>Evolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>2,90</b>	<b>6,04</b>	<b>30,76</b>	<b>4,10</b>

Sur les cinq dernières gestions, les recettes effectives du budget général sont passées de 1576,48 milliards de FCFA à 2341,47 milliards de FCFA, soit une augmentation de 764,99 milliards de FCFA en valeur absolue et 48,52% en valeur relative. Leur évolution la plus forte est observée entre 2010 et 2011 où elle s'établit à 30,76%.

Sur la période 2008-2012, les recettes internes augmentent chaque année. Cette augmentation est importante durant l'année 2011 qui enregistre un montant de 1972,62 milliards de FCFA contre 1428,08 milliards de FCFA la gestion précédente. En 2012, les recettes internes augmentent de 29,39 milliards de FCFA pour s'établir à 2002,01 milliards de FCFA.

Quant aux recettes externes, elles augmentent chaque année sauf en 2011, année durant laquelle elles s'élèvent à 276,57 milliards de FCFA contre 292,06 milliards de FCFA la gestion précédente. En 2012, elles s'établissent à 339,46 milliards de FCFA, soit une augmentation de 52,89 milliards de FCFA.

### **1.2.1- Les recettes internes**

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 2002,01 milliards de FCFA.

Le tableau n°6 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations par poste.

**Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes pour la gestion 2012**

*En milliards de FCFA*

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 366,40	1 386,77	101,49	69,27
Recettes non fiscales	95,00	69,52	73,18	3,47
Remboursements prêts rétrocédés	3,00	2,10	70,00	0,11
Emprunts	401,81	420,71	104,70	21,01
Dons budgétaires	31,70	20,09	63,38	1,00
Recettes exceptionnelles	59,90	102,82	171,65	5,14
<b>Total</b>	<b>1 957,81</b>	<b>2 002,01</b>	<b>102,26</b>	<b>100</b>

*\*Y compris le financement du déficit prévisionnel de 44,61 milliards de FCFA*

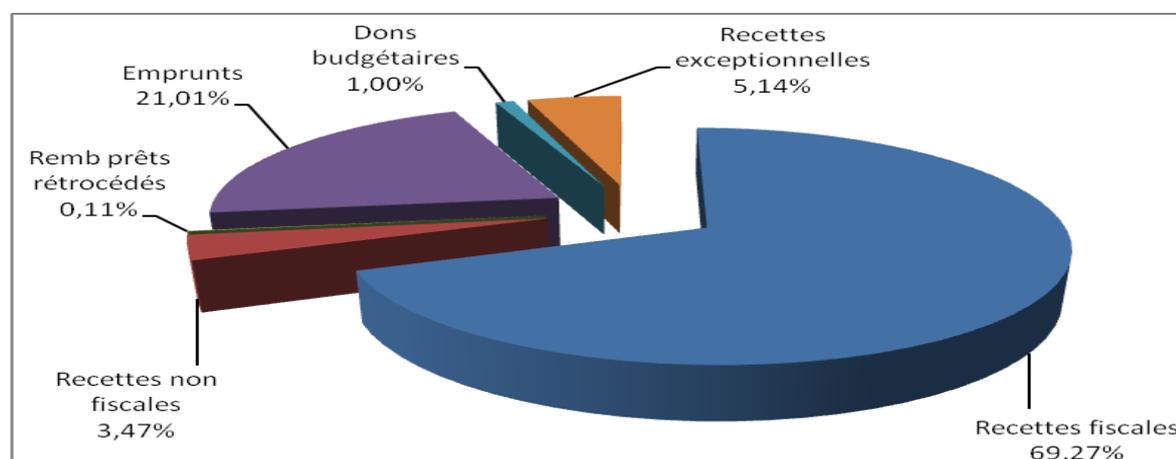
Avec un taux d'exécution de 102,26%, les recettes internes effectives dépassent les prévisions. Par ordre d'importance relative, les plus-values de recettes sont portées par les recettes exceptionnelles réalisées à 171,65%, les emprunts réalisés à 104,70% et les recettes fiscales réalisées à 101,49%. Les dons budgétaires enregistrent le plus faible taux de réalisation avec 63,38%.

*La Cour fait encore remarquer que l'imputation au budget général des prévisions et des réalisations relatives aux remboursements de prêts rétrocédés n'est pas conforme à la réglementation.*

*En effet, ces recettes devraient être imputées aux comptes spéciaux du Trésor (comptes de prêts) aussi bien en prévision qu'en réalisation conformément à l'article 8 au décret 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat en vertu duquel « à l'exception des comptes de prêts, d'avances, des garanties et avals, les recettes et les dépenses des autres CST se retrouvent parmi celles du budget général ».*

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°3 ci-dessous.

**Graphique n°3 : Répartition des recettes internes**



Il ressort du graphique ci-dessus que 69,27% des recettes internes sont d'origine fiscale et que 21,01% proviennent des emprunts, soit un total de 90,28% pour ces deux postes.

### 1.2.1.1- Les recettes fiscales

En 2012, les recettes fiscales effectives s'établissent à 1386,77 milliards de FCFA contre 1299,43 milliards de FCFA en 2011, soit une hausse de 87,34 milliards de FCFA en valeur absolue et 6,72% en valeur relative.

#### A - Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

D'un montant total de 1 386,77 milliards de FCFA sur des prévisions de 1 366,40 milliards de FCFA, les recettes fiscales sont exécutées à un taux d'exécution de 101,49%.

Le tableau n°7 ci-dessous donne le détail des écarts entre prévisions et réalisations pour les principales rubriques de recettes fiscales.

**Tableau n°7 : Principaux écarts entre prévisions et exécution des recettes fiscales**

*En milliards de FCFA*

Type de recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (3) =(2)-(1)	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>1 366,40</b>	<b>1 386,77</b>	<b>20,37</b>	<b>101,49</b>	100,00
<b>Impôts directs:</b>	<b>401,30</b>	<b>477,10</b>	<b>75,80</b>	<b>118,89</b>	<b>34,40</b>
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	136,00	205,13	69,13	150,83	14,79
Impôts sur les salaires et autres R	239,70	245,70	6,00	102,50	17,72
Impôts sur le patrimoine	25,60	25,63	0,03	100,12	1,85
autres impôts directs	0,00	0,63	0,63	Na	0,05
<b>Impôts indirects</b>	<b>965,10</b>	<b>909,67</b>	<b>-55,43</b>	<b>94,26</b>	<b>65,60</b>
Impôts et taxes intérieures	691,70	669,50	-22,20	96,79	48,28
Droits de timbre et d'enregistrement	32,90	24,31	-8,59	73,89	1,75
Droits et taxes à l'importation	207,00	192,59	-14,41	93,04	13,89
Autres recettes fiscales	33,50	23,27	-10,23	69,46	1,68

Les recettes fiscales réalisées, en 2012, s'imputent pour 65,60% aux impôts indirects et pour 34,40% aux impôts directs.

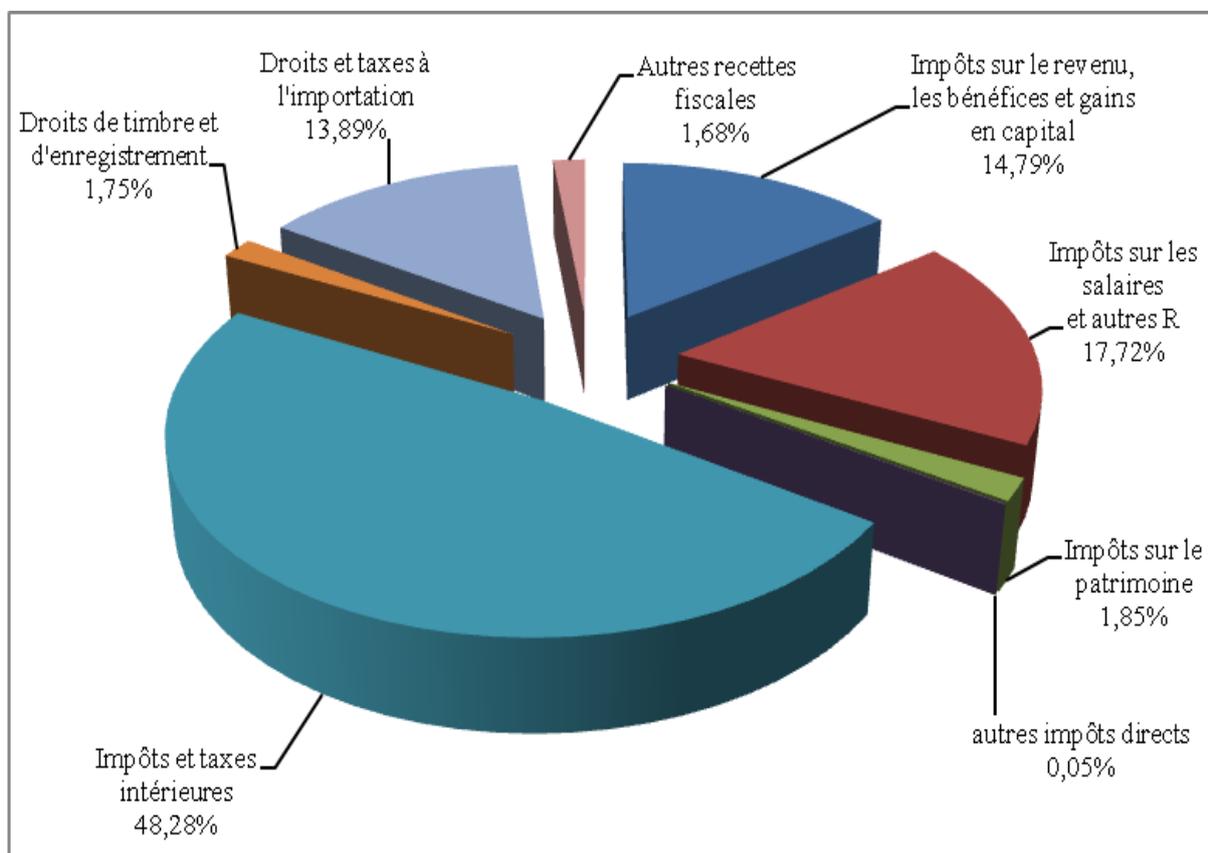
Les meilleures performances au niveau des impôts directs concernent les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital et les impôts sur les salaires et autres revenus avec des taux d'exécution respectifs de 150,83% et 102,50%

Concernant les impôts directs, ce sont les impôts sur les salaires et autres revenus qui alimentent le poste pour plus de la moitié des recettes. Leur part dans le total des recettes fiscales représente 17,72%.

Les impôts indirects sont alimentés pour plus de la moitié par les impôts et taxes intérieures. Leur part dans le total des recettes fiscales représente 48,28%.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

**Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales**



Les sources de recettes fiscales les plus importantes sont les impôts et taxes intérieurs pour 48,28% ainsi que les impôts sur salaires et autres revenus pour 17,72%. Les postes les moins pourvoyeurs sont les autres recettes fiscales pour 1,68% et les autres impôts directs pour 0,05%.

### **B -Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales**

Les recettes fiscales effectives s'élèvent, en 2012, à 1386,77 milliards de FCFA. Les recouvrements ainsi que les restes à recouvrer sur ce poste de recettes internes sont examinés dans leur évolution sur la période récente.

#### **a) Les recouvrements**

Les recettes fiscales passent de 1054,60 milliards de FCFA en 2008 à 1386,77 milliards de FCFA en 2012.

Le tableau n° 8 ci-dessous présente leur évolution entre ces deux années.

**Tableau n°8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 12/11 (%)
<b>1 – Impôts directs</b>	<b>288,60</b>	<b>258,28</b>	<b>311,31</b>	<b>381,41</b>	<b>477,10</b>	<b>25,09</b>
<b>2 – Impôts indirects dont :</b>	<b>766,00</b>	<b>744,51</b>	<b>832,02</b>	<b>918,02</b>	<b>909,67</b>	<b>-0,91</b>
<i>droits de douane</i>	<i>163,1</i>	<i>136,87</i>	<i>158,44</i>	<i>178,27</i>	<i>166,37</i>	<i>-6,67</i>
<i>taxes spécifiques et taxes sur les chiffres</i>	<i>577,3</i>	<i>549,23</i>	<i>612,83</i>	<i>596,05</i>	<i>669,50</i>	<i>12,32</i>
- TVA	431,69	431,9	479,97	517,91	526,02	1,57
<i>Droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu</i>	<i>25,6</i>	<i>24,14</i>	<i>23,29</i>	<i>27,29</i>	<i>12,67</i>	<i>-53,56</i>
<b>3- Total des recettes fiscales</b>	<b>1054,60</b>	<b>1002,79</b>	<b>1143,33</b>	<b>1299,43</b>	<b>1 386,77</b>	<b>6,72</b>
<b>Taux d'évolution des recettes fiscales %</b>	<b>Na</b>	<b>-4,91</b>	<b>14,01</b>	<b>13,65</b>	<b>6,72</b>	
<b>4- PIB nominal</b>	<b>5 950,20</b>	<b>6 023,20</b>	<b>6359,20</b>	<b>6 816,40</b>	<b>7 170,70*</b>	
<b>Taux de croissance %</b>	<b>Na</b>	<b>1,23</b>	<b>5,58</b>	<b>7,19</b>	<b>5,20</b>	
<b>Taux de pression fiscale : (3)/ (4) %</b>	<b>17,72%</b>	<b>16,65</b>	<b>17,98</b>	<b>19,06</b>	<b>19,34</b>	

\*Source : Situation Economique et Financière en 2012 et perspectives en 2013 DPEE

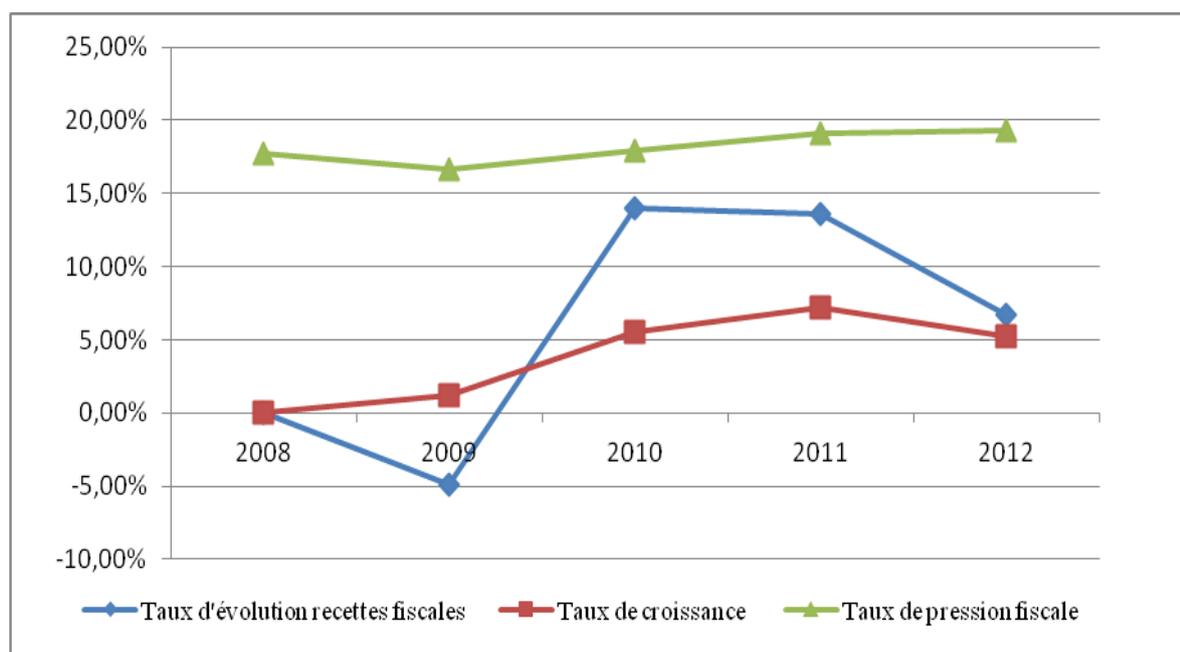
Après avoir connu une baisse de 2008 à 2009, passant de 1054,60 milliards de FCFA à 1002,79 milliards de FCFA, les recettes fiscales augmentent régulièrement entre 2009 et 2012, année durant laquelle elles s'établissent à 1386,77 milliards de FCFA. Toutefois, le taux d'évolution diminue régulièrement durant ces trois dernières années. Il est de 14,01% en 2010 et de 6,72% en 2012.

Entre 2008 et 2012, la courbe d'évolution des composantes des recettes fiscales n'est pas uniforme. Les impôts directs sont sur la même courbe que le total des recettes fiscales avec une baisse en 2009 et une augmentation régulière sur les trois gestions suivantes. En revanche, les impôts indirects baissent en 2009, augmentent en 2010 et 2011 avant de baisser à nouveau en 2012.

En 2012, le produit des impôts directs augmente de 95,69 milliards de FCFA représentant une évolution relative de 25,09% par rapport à 2011 ; celui des impôts indirects baisse de 8,35 milliards de FCFA, une évolution relative de 25,09% par rapport à 2011.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°5 suivant.

**Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal**



A l'exception de l'année 2009 où le PIB nominal augmente alors que les recettes fiscales diminuent, ces deux agrégats évoluent positivement entre 2008 et 2012. Le taux d'évolution du PIB est sur une courbe plus régulière durant la période avec un fléchissement en 2012. Celui qui concerne les recettes fiscales est plus fluctuant avec une stabilité relative entre 13 et 14% de 2010 à 2011. En 2009, ce taux est négatif pour les recettes fiscales et inférieur à 1,5 pour le PIB. A partir de 2010, il est supérieur à 5% pour les deux.

**Quant au taux de pression fiscale, hormis l'année 2009 où il se situe à 16,68%, il est supérieur au plancher de 17% fixé par l'UEMOA. Ainsi, avec un taux de 19,34%, le Sénégal satisfait, en 2012, le critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux de pression fiscale.**

#### **b) Les restes à recouvrer**

La Cour constate que les restes à recouvrer à la clôture de la gestion 2011 n'ont pas été fidèlement reportés à l'ouverture de la gestion 2012. Le tableau n°9 ci-dessous présente les écarts constatés.

**Tableau n°9 : Ecart constatés dans le report en 2012 des restes à recouvrer (CGAF)**

*En FCFA*

Postes	Restes à recouvrer au 31/12/11	Restes à recouvrer au 02/01/12	Ecart
Kaolack	4103415043	4 030 683 091	72 731 952
Saint louis	4356135951	4 354 435 951	1 700 000
Thiès	8321707707	8 316 752 277	4 955 430
Ziguinchor	1423956583	1 407 348 288	16 608 295
RGT	137 650 003 154	140 481 361 867	-2 831 358 713
<b>Total</b>	<b>155 855 218 438</b>	<b>158 590 581 474</b>	<b>- 2 735 363 036</b>

Le MEF explique les écarts constatés par des corrections effectuées par les comptables publics sous leur responsabilité après la production du CGAF de 2011 en raison de difficultés liées aux prises en charge à la suite du transfert du recouvrement à la DGID.

La Cour considère que l'exacte reprise des soldes de clôture d'une année qui est la première écriture comptable durant l'année suivante doit assurer l'enchaînement des comptes.

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée dans le tableau n°10 ci-dessous.

**Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle**

En FCFA

Postes	Périodes de rattachement	Restes à recouvrer au 02 janvier 2012	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements	Restes à Recouvrer au 31/12/2012
	Années	1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
Diourbel	Courante				0		0
	Antérieure	551 962 436	0		551 962 436	1 196 000	550 766 436
	<b>Total</b>	<b>551 962 436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>551 962 436</b>	<b>1 196 000</b>	<b>550 766 436</b>
Fatick	Courante	0	30 365 330		30 365 330	30 365 330	0
	Antérieure	1 094 209 477	0	569 762 407	524 447 070	2 670 214	521 776 856
	<b>Total</b>	<b>1 094 209 477</b>	<b>30 365 330</b>	<b>569 762 407</b>	<b>554 812 400</b>	<b>33 035 544</b>	<b>521 776 856</b>
Kaolack	Courante	0			0	0	0
	Antérieure	4 030 683 091	0		4 030 683 091	3 864 720 506	165 962 585
	<b>Total</b>	<b>4 030 683 091</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 030 683 091</b>	<b>3 864 720 506</b>	<b>165 962 585</b>
Kolda	Courante	0	50 428 966		50 428 966		50 428 966
	Antérieure	383 905 345	0		383 905 345	2 318 500	381 586 845
	<b>Total</b>	<b>383 905 345</b>	<b>50 428 966</b>	<b>0</b>	<b>434 334 311</b>	<b>2 318 500</b>	<b>432 015 811</b>
Louga	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	239 259 865	0	3 620 294	235 639 571	17 337 604	218 301 967
	<b>Total</b>	<b>239 259 865</b>	<b>0</b>	<b>3 620 294</b>	<b>235 639 571</b>	<b>17 337 604</b>	<b>218 301 967</b>
St-Louis	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	4 354 435 951	0	4 422 316	4 350 013 635	19 351 891	4 330 661 744
	<b>Total</b>	<b>4 354 435 951</b>	<b>0</b>	<b>4 422 316</b>	<b>4 350 013 635</b>	<b>19 351 891</b>	<b>4 330 661 744</b>
Tambacounda	Courante	0			0	0	0
	Antérieure	129 802 351	23 692 406		153 494 757	4 692 560	148 802 197
	<b>Total</b>	<b>129 802 351</b>	<b>23 692 406</b>	<b>0</b>	<b>153 494 757</b>	<b>4 692 560</b>	<b>148 802 197</b>
Thiès	Courante	0	979 652 005		979 652 005	0	979 652 005
	Antérieure	8 316 752 277	0		8 316 752 277	1 132 961 625	7 183 790 652
	<b>Total</b>	<b>8 316 752 277</b>	<b>979 652 005</b>	<b>0</b>	<b>9 296 404 282</b>	<b>1 132 961 625</b>	<b>8 163 442 657</b>
Ziguinchor	Courante	0			0		0
	Antérieure	1 407 348 288	0		1 407 348 288	26 502 414	1 380 845 874
	<b>Total</b>	<b>1 407 348 288</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 407 348 288</b>	<b>26 502 414</b>	<b>1 380 845 874</b>
RGT	Courante	0	111 847 146 647	0	111 847 146 647	70 948 144 050	40 899 002 597
	Antérieure	140 481 361 867	0		140 481 361 867	30 187 419 577	110 293 942 290
	<b>Total</b>	<b>140 481 361 867</b>	<b>111 847 146 647</b>	<b>0</b>	<b>252 328 508 514</b>	<b>101 135 563 627</b>	<b>151 192 944 887</b>
Cumul	Courante	0	112 907 592 948	0	112 907 592 948	70 978 509 380	41 929 083 568
	Antérieure	160 989 720 948	23 692 406	577 805 017	160 435 608 337	35 259 170 891	125 176 437 446
	<b>Total</b>	<b>160 989 720 948</b>	<b>112 931 285 354</b>	<b>577 805 017</b>	<b>273 343 201 285</b>	<b>106 237 680 271</b>	<b>167 105 521 014</b>

Le montant total des droits constatés sur impôts directs par voie de rôle s'élève à 273 343 201 285 FCFA. Le recouvrement effectué sur ces droits s'établit à 106 237 680 271 FCFA dont 70 978 509 380 FCFA au titre des prises en charge de la gestion 2012 et 35 259

170 891 FCFA au titre des gestions antérieures à 2012. Le recouvrement représente, ainsi, 38,87% des droits.

La RGT a recouvré 101 135 563 627 FCFA, soit 95,20% du total.

Sur les restes à recouvrer au titre des gestions précédentes qui s'établissent à 160,43 milliards de FCFA après soustraction des annulations, un montant de 35,26 milliards de FCFA est recouvré, soit 22,20%.

La Cour constate qu'en application du décret n°2008-1224 du 30 octobre 2008 modifiant le décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ayant pour objet le transfert de la compétence du recouvrement des impôts directs d'Etat de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) à la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID), certains comptables n'ont pas pris en charge les impôts directs par voie de rôle au titre de la gestion courante en 2012. C'est le cas des trésoriers payeurs régionaux de Diourbel, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor. A l'inverse, ceux de Fatick, Kolda, Thiès ainsi que le Receveur général du Trésor ont pris en charge des droits pour l'année courante 2012.

Il est ainsi relevé un traitement différencié dans la prise en charge des restes à recouvrer par les différents postes comptables. Malgré les instructions données par le MEF, la Cour constate qu'il y a toujours une disparité dans la prise en charge des impôts directs par voie de rôle par les comptables du Trésor.

*Le MEF a évoqué la non complétude du cadre réglementaire du transfert du recouvrement pour expliquer les disparités constatées d'un poste comptable à un autre.*

**La Cour rappelle l'obligation de prise en charge des rôles par les comptables assignataires. Elle considère qu'il est urgent, pour le MEF, de compléter la réglementation, ce qui aurait du être fait avant la mise en œuvre du transfert.**

En effet, pour ce montant qui s'élève, au 31 décembre 2012, à 167 105 521 014 FCFA, soit 61,13% du total des droits constatés, il est nécessaire que les prérogatives des acteurs concernés soient clarifiées.

Le tableau n°11 illustre l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

**Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Gestions	2008	2009	2010	2011	2012
Restes à recouvrer au 31/12	111,57	118,64	117,75	158,24	167,10
Taux d'évolution %	Na	6,34	-0,75	34,39	5,60

Le tableau ci-dessus montre que, sauf en 2010 où il est resté sensiblement au même niveau qu'en 2009, le montant des restes à recouvrer augmente d'année en année, même si le taux

d'évolution est en dents de scie. Ce montant qui est de 111,57 milliards de FCFA en 2008 passe à 167,10 milliards de FCFA en fin 2012. Ainsi, il est plus élevé que le total des recouvrements effectués durant la gestion sur les impôts des années antérieures et de l'année courante.

La situation de recouvrement des arriérés d'impôts par voie de rôle au titre des gestions antérieures à 2012 est présentée, par poste comptable, au tableau n°12 qui suit.

**Tableau n°12 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2012**

*En FCFA*

Postes comptables	Total Droits constatés avant 2012 (I)	Recouvrements (II)	Taux de recouvrement en % (II/I)
Diourbel	551 962 436	1 196 000	0,22
Fatick	524 447 070	2 670 214	0,51
Kaolack	4 030 683 091	3 864 720 506	95,88
Kolda	383 905 345	2 318 500	0,60
Louga	235 639 571	17 337 604	7,36
St-Louis	4 350 013 635	19 351 891	0,44
Tambacounda	153 494 757	4 692 560	3,06
Thiès	8 316 752 277	1 132 961 625	13,62
Ziguinchor	1 407 348 288	26 502 414	1,88
RGT	140 481 361 867	30 187 419 577	21,49
<b>Total</b>	<b>160 435 608 337*</b>	<b>35 259 170 891</b>	<b>21,98</b>

\*Sous réserves des écarts figurant au tableau n°9

Sur des droits d'un montant de 160,43 milliards de FCFA, 35,26 milliards de FCFA sont recouvrés, soit 21,98%. Deux postes comptables sur dix ont un taux de recouvrement supérieur à 14%. Il s'agit de Kaolack qui réalise 95,88% sans prise en charge pour l'année courante et de la RGT dont le taux de recouvrement est de 21,49%. Quatre postes comptables sur dix ont un taux de recouvrement inférieur à 1%.

Malgré ce niveau de recouvrement très bas, la Cour constate que les annulations de prise en charge s'élèvent à 577 805 017 FCFA sur un total de droits qui se chiffre à 160 989 720 948 FCFA, soit 0,36%.

**La Cour recommande au MEF de prendre les dispositions adéquates afin que les restes à recouvrer fassent l'objet d'un recouvrement effectif ou d'un apurement selon la procédure prévue par le Règlement général sur la Comptabilité publique.**

### 1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont exécutées à hauteur de 69,52 milliards de FCFA. Elles se situaient à 37,10 milliards de FCFA en 2011. Elles sont ainsi en hausse de 32,42 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente.

## A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont prévues à 95 milliards de FCFA. Elles sont exécutées à 69,52 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 73,18%.

Le tableau n°13 ci-après compare les prévisions et les réalisations de recettes non fiscales.

**Tableau n°13: Ecart entre prévisions et exécutions des recettes non fiscales en 2012**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	19,60	10,47	-9,13	53,42
2. Droits et frais adm.	0,10	0,94	0,84	940,00
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,15	0,05	150,00
4. Produits financiers	28,00	28,65	0,65	102,32
5. Autres recettes non fiscales	47,20	29,31	-17,89	62,10
<b>Total des recettes non fiscales</b>	<b>95,00</b>	<b>69,52</b>	<b>-25,48</b>	<b>73,18</b>

Recouvrées pour un montant de 69,52 milliards de FCFA, les recettes non fiscales enregistrent une moins-value de 25,48 milliards de FCFA par rapport aux prévisions. Les principales réalisations concernent les autres recettes non fiscales exécutées à 62,10% des prévisions pour un montant de 29,31 milliards de FCFA, les produits financiers dont le taux d'exécution est de 102,32% pour un montant recouvré de 28,65 milliards de FCFA et les revenus de l'entreprise et du domaine avec un recouvrement de 10,47 milliards de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 53,42%.

*A la demande de la Cour d'une communication par le MEF de la situation d'exécution des recettes par sous composante à l'intérieur d'un paragraphe, le MEF a répondu que le développement des recettes est présenté conformément à la présentation figurant à la loi de finances, celle-ci s'arrêtant au paragraphe.*

**La Cour recommande au MEF la présentation, après exécution, des recettes fiscales et non fiscales jusqu'au détail de la ligne.**

## B - Evolution des différentes recettes non fiscales

Dans leurs principales composantes, les recettes non fiscales évoluent, entre 2008 et 2012, comme indiqué au tableau n°14 ci-dessous.

**Tableau n°14 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2008-2012**

*En milliards de FCFA*

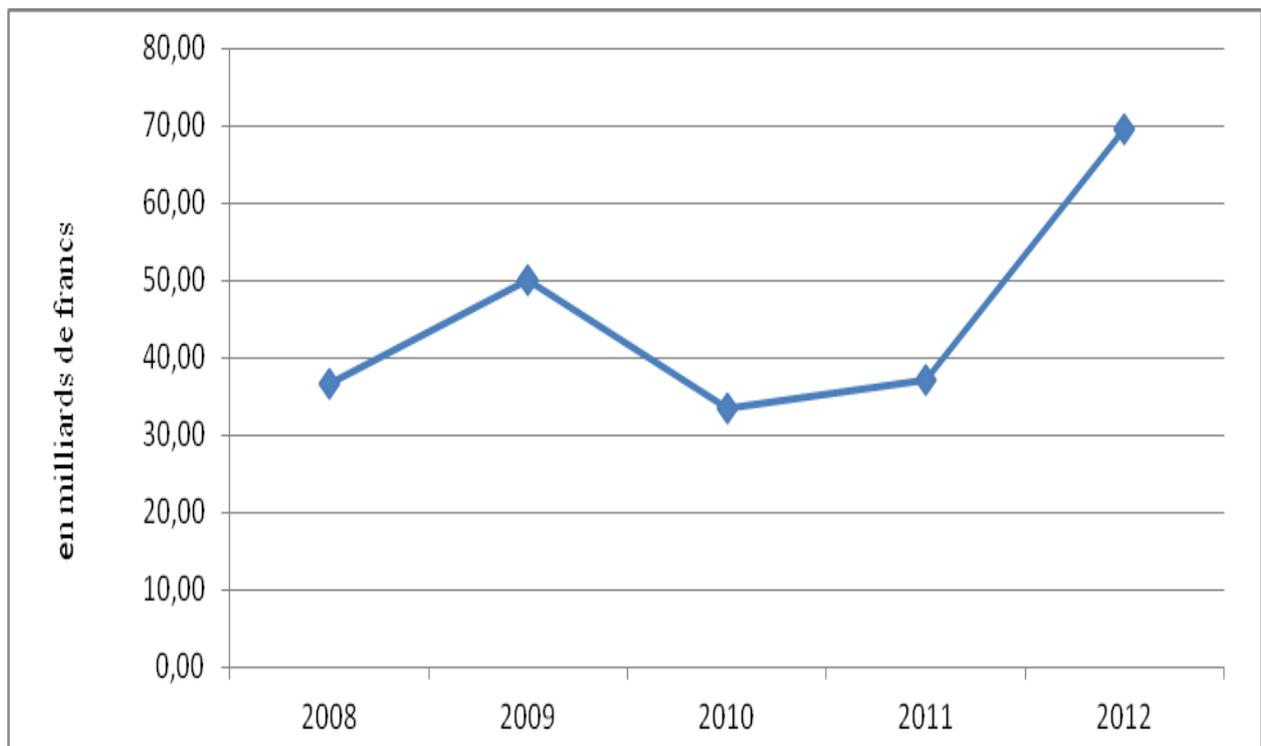
Nature de la recette	2008	2009	2010	2011	2012	Taux d'évolution 12/11 (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	4,84	19,20	12,38	10,59	10,47	-1,13
Droits et frais administratifs	1,11	0,82	0,67	0,75	0,94	25,33
Amendes et condamna. pécuniaires	0,20	3,37	0,20	0,25	0,15	-40,00
Produits financiers	23,78	26,00	19,33	24,35	28,65	17,66
Autres recettes non fiscales	6,70	0,76	0,86	1,16	29,31	2426,72
<b>Total recettes non fiscales</b>	<b>36,63</b>	<b>50,15</b>	<b>33,44</b>	<b>37,10</b>	<b>69,52</b>	<b>87,39</b>
<b>Taux d'évolution %</b>	<b>Na</b>	<b>36,91</b>	<b>-3,32</b>	<b>10,94</b>	<b>87,39</b>	

Sur la période 2008 - 2012, les recettes non fiscales augmentent chaque année sauf en 2010. En 2009 et 2012, elles enregistrent les montants de recouvrement les plus importants, soit 50,15 et 69,52 milliards de FCFA. C'est également durant ces deux gestions qu'elles réalisent les taux d'évolution les plus élevés pour respectivement 36,91% et 87,39%. La performance constatée en 2012 aussi bien sur le montant des recouvrements que sur le taux d'évolution est principalement portée par les autres recettes qui s'élèvent à 29,31 milliards de FCFA contre 1,16 milliard de FCFA en 2011, soit une évolution de 2426,72%. Cette performance est atténuée par les amendes et condamnations pécuniaires d'un montant de 0,15 milliard de FCFA contre 0,25 milliard de FCFA en 2011, soit une évolution de -40%.

La seule baisse constatée sur les montants annuels des recettes non fiscales, durant la période 2008-2012, concerne la gestion 2010 qui réalise un montant de 33,44 milliards de FCFA contre 50,15 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'évolution négatif de 3,32%.

Le graphique n°6 ci-dessous présente la courbe d'évolution des recettes non fiscales de 2008 à 2012.

**Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales de 2008 à 2012**



L'allure de la courbe figurant au graphique ci-dessus montre une importante augmentation des recettes non fiscales en 2009 suivie d'une forte baisse en 2010 puis d'une légère augmentation en 2011 et, enfin, d'une très grande croissance en 2012.

### 1.2.1.3- Les autres recettes

#### A- Comparaison entre les prévisions et les recettes effectives

Les autres recettes s'établissent à 545,72 milliards de FCFA sur des prévisions de 496,41 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 109,93%.

Leur répartition par composante figure au tableau n°15 ci-dessous.

**Tableau n°15 : Ecart entre prévisions et exécutions des autres recettes en 2012**

*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (2)-(1)	Taux d'exécution en %
Dons budgétaires	31,70	20,09	-11,61	63,38
Recettes exceptionnelles	59,90	102,82	42,92	171,65
Remboursements de prêts rétrocédés	3,00	2,10	-0,9	70,00
Emprunts intérieurs*	295,21	273,53	-21,68	92,66
Emprunts programmes	106,6	147,18	40,58	138,07
<b>Total</b>	<b>496,41</b>	<b>545,72</b>	<b>49,31</b>	<b>109,93</b>

\*Y compris le financement prévisionnel du déficit de 44,61 milliards de FCFA

Les dons budgétaires sont exécutés à hauteur de 20,09 milliards de FCFA pour des prévisions de 31,7 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 63,38%.

Les recettes exceptionnelles effectives s'élèvent à 102,82 milliards de FCFA pour des prévisions de 59,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 171,65%.

Ces recettes sont constituées notamment de remises et annulations de dette (PPTE et IADM) pour 52,22 milliards FCFA et d'autres recettes exceptionnelles pour 48,18 milliards FCFA dont 39,52 milliards FCFA représentent le produit de négociations avec la société MILLICOM.

Les remboursements de prêts rétrocédés sont d'un montant de 2,1 milliards de FCFA sur des prévisions de 3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 70%.

Les autres recettes sont principalement pourvues par les emprunts intérieurs qui s'élèvent à 273,53 milliards de FCFA sur des prévisions de 295,21 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,66% et les emprunts programmes d'un montant de 147,18 milliards de FCFA sur des prévisions de 106,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 138,07%.

## B - Evolution des autres recettes

L'évolution des autres recettes est retracée au tableau n°16 ci-dessous :

**Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2008-2012**

*En milliards de FCFA*

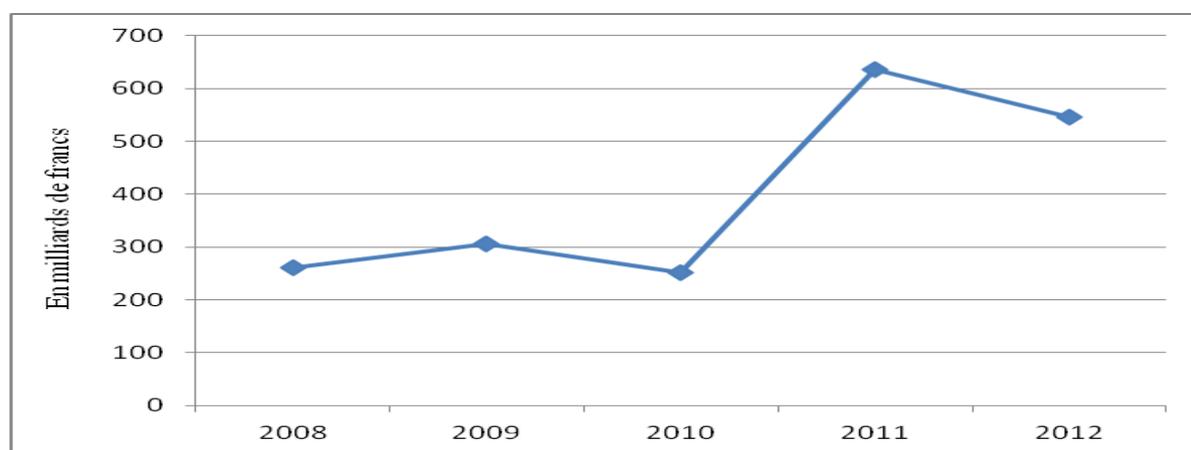
Nature de la recette	2008	2009	2010	2011	2012	Taux d'évolution 2012/2011 en %
Dons budgétaires	20,7	129,58	11,94	37,8	20,09	-46,85
Recettes exceptionnelles	208,11	74,15	98,06	84,06	102,82	22,32
Remboursements de prêts rétrocédés	7,28	2,78	3,36	1,16	2,1	81,03
Emprunts intérieurs	25	100,55	108,23	494,45	273,53	-44,68
Emprunts programmes	-	-	29,71	18,62	147,18	690,44
<b>Total</b>	<b>261,09</b>	<b>307,06</b>	<b>251,3</b>	<b>636,09</b>	<b>545,72</b>	<b>-14,21</b>

Entre 2008 et 2012, les autres recettes connaissent une succession de hausses et de baisses. En 2009, elles s'élèvent à 307,06 milliards de FCFA contre 261,09 milliards de FCFA en 2008, soit un taux d'évolution de 17,61%. En 2010, elles subissent une baisse de 55,76 milliards de FCFA en valeur absolue et 18,16% en valeur relative. En 2011, elles s'établissent à 639,09 milliards de FCFA, soit une importante augmentation de 384,79 milliards de FCFA principalement due aux emprunts intérieurs d'un montant de 494,45 milliards de FCFA. En 2012, leur montant est de 545,72 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de -14,21%. Durant cette dernière gestion, les emprunts intérieurs ont diminué de 44,68% alors que les emprunts programmes ont augmenté de 690,44%.

Ainsi, les emprunts ont une incidence très forte sur le montant des autres recettes réalisées en 2011 et 2012.

Le graphique n°7 ci-dessous illustre cette évolution des autres recettes entre 2008 et 2012.

**Graphique n°7 : Evolution des autres recettes de 2008 à 2012**



Le graphique ci-dessus montre une augmentation des autres recettes en 2009, leur diminution en 2010, leur forte augmentation en 2011 suivie d'une baisse qui ne compromet pas leur importance en 2012.

#### 1.2.1.4 – Exécution des recettes par comptable principal

La part de chaque poste comptable principal dans la réalisation des recettes internes de 2008 à 2012 est indiquée au tableau n°17 ci-après :

**Tableau n°17: Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal**

*En milliards de FCFA*

Comptables	2008	2009	2010	2011	2012	Part dans recettes de 2012 %
RGT	1320,9	1328,8	1393,1	1933,3	1963,8	98,09
Ziguinchor	2,3	2,4	2,5	2,4	2,4	0,12
Kolda	1,3	1,5	1,9	2,6	2,7	0,13
Diourbel	1,7	1,6	2,0	2,2	1,9	0,09
Saint-Louis	5,7	5,6	7,0	7,9	7,5	0,37
Tambacounda	3,1	3,3	4,4	5,3	5,0	0,25
Kaolack	5,1	3,8	3,9	4,3	4,1	0,20
Fatick	1,2	1,2	1,8	2,2	2,0	0,10
Thiès	9,9	10,5	10,2	10,9	11,3	0,56
Louga	1,2	1,2	1,3	1,5	1,3	0,06
<b>Total</b>	<b>1352,4</b>	<b>1360,0</b>	<b>1428,1</b>	<b>1972,6</b>	<b>2002,0</b>	<b>100</b>
<b>Evolution %</b>	<b>Na</b>	<b>0,56</b>	<b>5,01</b>	<b>38,13</b>	<b>1,49</b>	

De 2008 à 2012, les recouvrements de recettes internes sont principalement assurés par la Recette générale du Trésor, la Trésorerie Paierie régionale de Thiès et celle de Saint-Louis. Le tableau n°18 qui suit présente les parts des postes qui réalisent, sur la période, les plus importants recouvrements et celles des postes qui effectuent les faibles recouvrements.

**Tableau n°18 : Postes comptables à plus fortes ou plus faibles parts dans le recouvrement des recettes internes de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Comptables	2008	2009	2010	2011	2012
RGT	1320,9	1328,8	1393,1	1933,3	1963,8
Thiès	9,9	10,5	10,2	10,9	11,3
Saint-Louis	5,7	5,6	7	7,9	7,5
Diourbel	1,7	1,6	2	2,2	1,9
Louga	1,2	1,2	1,3	1,5	1,3
<b>Total</b>	<b>1352,4</b>	<b>1360</b>	<b>1428,1</b>	<b>1972,6</b>	<b>2002</b>
<b>Evolution %</b>	<b>Na</b>	<b>0,56</b>	<b>5,01</b>	<b>38,13</b>	<b>-0,51</b>
<b>Parts annuelles en %</b>					
RGT	97,67	97,71	97,55	98,01	98,09
Thiès	0,73	0,77	0,71	0,55	0,56
Saint-Louis	0,42	0,41	0,49	0,4	0,37
Diourbel	0,13	0,12	0,14	0,11	0,09
Louga	0,09	0,09	0,09	0,08	0,06

Sur la période 2008-2012, la part de la Recette générale du Trésor est comprise entre 97,55% en 2010 et 98,09% en 2012. Celles des trésoreries paieries régionales de Thiès et de Saint-Louis varient, pour la première, entre 0,55% en 2011 et 0,77% en 2009 et, pour la dernière, entre 0,37% en 2012 et 0,49% en 2010.

Les postes de Louga et de Diourbel réalisent, sur la période, les plus faibles parts de recouvrement qui n'atteignent jamais 1%.

### 1.2.2 – Les recettes externes

Prévues pour 416,40 milliards de FCFA, les recettes externes s'établissent, à l'exécution, à 339,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution global de 81,52%. Elles comprennent 208,28 milliards de FCFA d'emprunts et 131,18 milliards de FCFA de subventions.

Les recettes externes représentent 14,75% des recettes du budget général qui s'élèvent à 2301,95 milliards de FCFA.

## 2 - Dépenses du budget général

Prévues à 2 266,87 milliards de FCFA par la loi n°2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de finances initiale pour l'année 2012, les dépenses du budget général ont été portées à 2 374,21 milliards de FCFA par la loi n°2012-17 du 31 octobre 2012 portant loi de finances rectificative, soit une augmentation de 107,34 milliards de FCFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 2275,7 milliards de FCFA pour des prévisions de 2374,21 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,85%.

Elles sont constituées de dépenses exécutées par le Trésor pour 1936,24 milliards de FCFA et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 339,46 milliards de FCFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées, par titre, au tableau n°19 ci-dessous.

**Tableau n°19 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général**

*En milliards de FCFA*

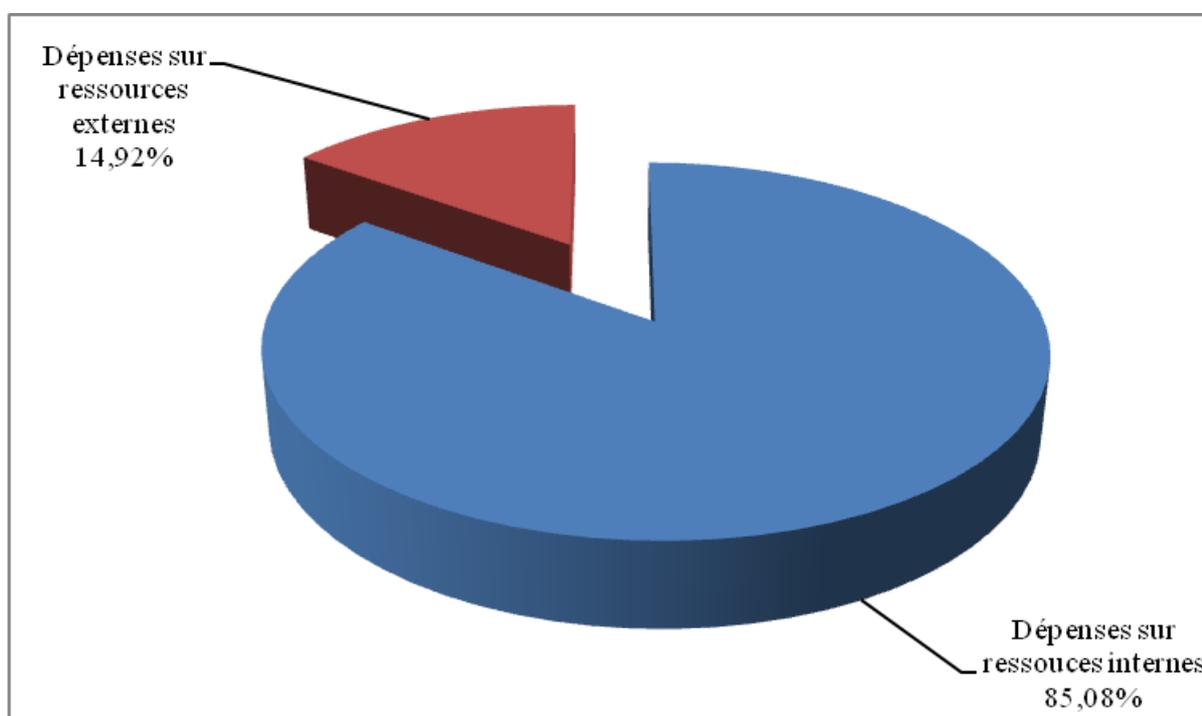
Nature de la dépense	Prévisions (I)	Réalisations (II)	Ecart (I-II)	Part sur les dépenses du budget général (%)
<b>A-Dépenses internes</b>	<b>1 957,81</b>	<b>1 936,24</b>	<b>21,57</b>	<b>85,08</b>
Titre 1 Dette publique	356,71	343,20	13,51	15,08
Titre 2 Personnel	450,00	456,88	- 6,88	20,08
Titre 3 Fonctionnement	313,81	306,93	6,88	13,49
Titre 4 autres Transferts courants	332,99	337,84	- 4,85	14,85
Titre 5 et 6 Investissement	504,30	491,39	12,91	21,59
<b>B- Dépenses externes</b>	<b>416,40</b>	<b>339,46</b>	<b>76,94</b>	<b>14,92</b>
<b>Total budget général (A+B)</b>	<b>2 374,21</b>	<b>2 275,70</b>	<b>98,51</b>	<b>100</b>

Les prévisions de dépenses, d'un montant de 2 374,21 milliards de FCFA, ont été exécutées à 2 275,70 milliards de FCFA, soit un écart positif de 98,51 milliards de FCFA. Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 1936,24 milliards de FCFA sur des prévisions de 1957,81 milliards de FCFA, soit un écart positif de 21,57 milliards de FCFA. Prévues à 416,40 milliards de FCFA et réalisées à 339,46 milliards de FCFA, les dépenses sur ressources externes dégagent un écart positif de 76,94 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes représentent 85,08% du budget général, celles financées par les ressources externes représentent 14,92%.

Le graphique n°8 ci-dessous illustre cette répartition.

**Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général**



## 2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2012

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2266,87 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la loi de finances rectificative qui les a portées à 2374,21 milliards de FCFA.

### 2.1.1 - La loi de finances initiale

La Cour constate que le tableau d'équilibre de la LFI (JO, p.63) ne renseigne pas sur l'unité de compte.

**La Cour recommande au MEF d'indiquer l'unité qui s'applique à tout tableau figurant dans les lois de finances.**

Au titre de l'année budgétaire 2012, les prévisions de dépenses du budget général sont estimées à 2266,87 milliards de FCFA, réparties en dépenses sur ressources internes pour 1943,87 milliards de FCFA et en dépenses sur ressources externes pour 323 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses sur ressources internes représentent ainsi 85,75% du budget général. Celles relatives aux dépenses sur ressources externes représentent 14,25% du budget général.

Comparées à celles de 2011 qui s'élevaient à 2257,9 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2012 sont en hausse de 116,31 milliards de FCFA, soit 5,15 % en valeur relative.

La Cour constate des erreurs à l'annexe 5 de la LFI. Le montant du titre 5 n'est pas pris en compte dans le total des prévisions de crédits de paiements pour certaines sections. Cette observation concerne la section 28 (125 000 000) et la section 30 (550 000 000).

Le montant du titre 6 de la section 55 n'a pas été retracé même si cette omission est sans conséquence sur le total de la section.

En outre, les prévisions relatives aux sections 33, 34 et 35 ne figurent pas au tableau récapitulatif de l'annexe 5 de la LFI.

*Le MEF a imputé les erreurs signalées à un problème d'édition du journal officiel en indiquant que le PLR est élaboré à partir de la loi votée et promulguée et non pas de la loi publiée au JO. Il envisage la saisie des données des lois de finances selon un format compatible à celui du journal officiel de manière à dispenser l'Imprimerie nationale d'une nouvelle saisie source d'erreurs.*

**La Cour recommande au MEF de prendre les dispositions pour la conformité des publications au Journal officiel qui est le support légal pour l'opposabilité des textes législatifs et réglementaires.**

La Cour a également constaté des différences sur les crédits de paiement dont le montant est indiqué, d'une part, à l'article 6 de la LFI et, d'autre part, à l'annexe 5 de ladite loi présentant leur répartition par titre et par section. Ces différences par titre sont indiquées au tableau n°20 ci-après.

**Tableau n°20 : Différence de montants au niveau de la LFI***En FCFA*

<b>Titre</b>	<b>article 6 LFI JO</b>	<b>annexe 5 LFI JO après pointage</b>	<b>Différence</b>
Titre 5	150 164 000 000	150 162 285 000	1 715 000
Titre 6	357 826 000 000	357 827 715 000	- 1 715 000
<b>Total</b>	507 990 000 000	507 990 000 000	0

Il apparaît que les différences constatées sur le montant des crédits alloués au titre 5 et au titre 6 se compensent, ce qui n'affecte pas le montant total des crédits de paiement.

*Le MEF soutient que « les bons montants sont ceux donnés à l'annexe 5 de la LFI 2012 ».*

**La Cour considère qu'une annexe ne peut prévaloir sur le dispositif d'une loi.**

**En tout état de cause, les discordances à l'intérieur d'un même document ne se justifient pas.**

### **2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes**

La dette publique est évaluée à 347,88 milliards de FCFA en dotation initiale contre 362,94 milliards de FCFA pour la gestion 2011, soit une baisse de 15,06 milliards de FCFA représentant un taux d'évolution de -4,15%. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 173,44 milliards de FCFA et celles relatives à la dette intérieure à 174,44 milliards de FCFA. (Annexe 8 JO. P93)

Les dépenses de personnel sont prévues à 443,50 milliards de FCFA par la loi de finances initiale contre 416 milliards de FCFA en 2011, soit une augmentation de 27,50 milliards de FCFA en valeur absolue et de 6,61% en valeur relative.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 644,49 milliards de FCFA par la loi de finances initiale, contre 617,2 milliards de FCFA pour 2011, soit une augmentation de 27,3 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,42% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 345,79 milliards de FCFA et des autres transferts courants pour 298,7 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 507,99 milliards de FCFA contre 508,10 milliards de FCFA en 2011, soit une diminution de 0,11 milliard de FCFA en valeur absolue et de 0,02% en valeur relative.

Les crédits de paiement s'appliquent aux investissements exécutés par l'Etat pour 150,16 milliards de FCFA et aux transferts en capital pour 357,83 milliards de FCFA.

Les autorisations de programme sont passées de 3839,60 milliards de FCFA en 2011 à 4377,97 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 538,37 milliards de FCFA en valeur absolue et de 14,02% en valeur relative.

### **2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes**

Les financements acquis sont évalués dans la loi de finances initiale à 2871,71 milliards de FCFA dont 1633,17 milliards de FCFA d'emprunts et 1238,54 milliards de FCFA de

subventions. Ils sont en hausse de 424,8 milliards de FCFA en valeur absolue et de 17,36% par rapport à 2011 où ils étaient de 2446,91 milliards de FCFA.

Les prévisions de tirage sont arrêtées à 323 milliards de FCFA contre 267,5 milliards de FCFA pour l'année 2011, soit une hausse de 55,5 milliards de FCFA en valeur absolue et de 20,75% en valeur relative.

Elles sont réparties en emprunts pour 189 milliards de FCFA et en subventions pour 134 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

**Tableau n°21: Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2012**

*En FCFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	47 730 000 000	35 961 000 000	83 691 000 000	25,91
Secondaire	68 927 000 000	14 579 000 000	83 506 000 000	25,85
Tertiaire	33 594 000 000	10 098 000 000	43 692 000 000	13,53
Quatenaire	38 749 000 000	73 362 000 000	112 111 000 000	34,71
<b>Total</b>	<b>189 000 000 000</b>	<b>134 000 000 000</b>	<b>323 000 000 000</b>	<b>100</b>

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources extérieures, d'un montant total de 323 milliards de FCFA, sont allouées au secteur quaternaire pour 112,11 milliards de FCFA, soit 34,71%, au secteur primaire pour 83,69 milliards de FCFA, soit 25,91%, au secteur secondaire pour 83,51 milliards de FCFA, soit 25,85% et au secteur tertiaire pour 43,69 milliards de FCFA, soit 13,53%.

## **2.1.2 - La loi de finances rectificative**

La loi de finances rectificative n°2012-17 du 31 octobre 2012 a porté les charges du budget général à 2374,21 milliards de FCFA, soit une hausse de 107,34 milliards de FCFA par rapport à la LFI.

### **2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes**

Prévues à 1943,87 milliards de FCFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes sont revues à la hausse par la LFR pour un montant de 1957,81 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,94 milliards de FCFA.

Les dépenses relatives à la dette publique sont modifiées par la LFR. Elles passent de 347,88 milliards de FCFA à 356,71 milliards de FCFA, soit une hausse de 8,83 milliards de FCFA.

Les dépenses de personnel sont portées par la LFR de 443,5 milliards de FCA à 450 milliards de FCFA.

Les dépenses de fonctionnement sont modifiées à la baisse par la LFR. Elles sont ramenées de 345,80 milliards de FCFA et à 313,81 milliards de FCFA, soit une diminution de 31,99 milliards de FCFA.

La LFR fait passer les dépenses de transferts courants de 298,70 milliards de FCFA à 332,99 milliards de FCFA, soit une hausse de 34,29 milliards de FCFA par rapport à la LFI.

Les investissements exécutés par l'Etat sont ramenés à 129,60 milliards de FCFA par la LFR contre 150,16 milliards de FCFA dans la LFI, soit une baisse de 20,56 milliards de FCFA.

Les transferts en capital sont portés par la LFR de 357,83 milliards de FCFA à 374,70 milliards de FCFA, soit une variation de 16,87 milliards de FCFA.

Les prévisions définitives s'établissent comme suit :

- Dette publique : 356,71 milliards de FCFA ;
- Dépenses de personnel : 450 milliards de FCFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 313,81 milliards de FCFA ;
- Dépenses de transfert : 332,99 milliards de FCFA ;
- Dépenses d'investissement sur ressources internes : 504,30 milliards de FCFA.

Concernant les indicateurs de la gestion budgétaire, le PLR mentionne le taux de pression fiscale, le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales et le ratio des investissements publics financés sur ressources internes. Toutefois, il reste muet sur le solde budgétaire de base.

*Selon le MEF, le solde budgétaire de base hors PPTe, IADM et dons budgétaires, au sens de la définition de l'UEMOA, est de - 172,6 milliards de FCFA. Rapporté au PIB nominal qui est de 7170,70 milliards de FCFA, il s'établit à -2,41%.*

### 2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales de dépenses d'investissement sur ressources externes sont modifiées à la hausse par la loi de finances rectificative. Elles s'établissent à 416,40 milliards de FCFA réparties en emprunts pour 252,40 milliards de FCFA et en subventions pour 164 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

**Tableau n°22: Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2012**

*En FCFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	52 987 000 000	65 961 000 000	118 948 000 000	28,57
Secondaire	102 427 000 000	14 579 000 000	117 006 000 000	28,10
Tertiaire	58 237 000 000	10 098 000 000	68 335 000 000	16,41
Quaternaire	38 749 000 000	73 362 000 000	112 111 000 000	26,92
<b>Total</b>	<b>252 400 000 000</b>	<b>164 000 000 000</b>	<b>416 400 000 000</b>	<b>100</b>

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources externes, d'un montant total de 416,40 milliards de FCFA, sont allouées au secteur primaire pour 118,95 milliards de FCFA, soit 28,57%, au secteur secondaire pour 117,01 milliards de FCFA, soit 28,10%, au secteur quaternaire pour 112,11 milliards de FCFA, soit 26,92% et au secteur tertiaire pour 68,33 milliards de FCFA, soit 16,41%.

Le tableau n°23 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement.

**Tableau n°23 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général**

*En milliards de FCFA*

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	4377,97	507,99	1 633,17	189	1 238,54	134
Variation LFR (B)		-3,69				
<b>Total (A) + (B)</b>	<b>4377,97</b>	<b>504,30</b>	<b>1633,17</b>	<b>189</b>	<b>1 238,54</b>	<b>134</b>

AP : autorisations de paiement CP : crédits de paiement FA : financements acquis PT : prévisions de tirage

Les lois de finances pour l'année 2012 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 504,30 milliards de FCFA sur des autorisations de programme s'établissant à 4 377,97 milliards de FCFA. Elles ont prévu des tirages d'un montant de 323 milliards de FCFA sur des financements acquis de 2 871,71 milliards de FCFA.

## 2.2 - Dépenses effectives du budget général

En 2012, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 2275,70 milliards de FCFA dont 1936,24 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources internes et 339,46 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources externes.

Arrêtées en 2011 à 2094,41 milliards de FCFA, ces ordonnancements progressent, en 2012, de 181,29 milliards de FCFA en valeur absolue et de 8,66% en valeur relative.

Cette hausse des dépenses du budget général est due principalement à l'augmentation des dépenses sur ressources internes pour 118,40 milliards de FCFA et accessoirement à celle constatée sur les dépenses sur ressources externes pour 62,89 milliards de FCFA.

### 2.2.1 – Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses sur ressources internes s'élèvent, en 2012, à 1936,24 milliards de FCFA. Elles ont augmenté de 118,40 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 1817,84 milliards de FCFA.

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 1936,24 milliards de FCFA.

L'évolution de ces dépenses, depuis 2008, figure au tableau n°24 ci-dessous.

**Tableau n°24 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution %		
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2010/2009	2011/2010	2012/2011
T1 : Dette publique	160,88	155,92	188,48	281,01	343,20	20,88	49,09	22,13
T2 : Personnel	347,14	364,41	392,34	422,86	456,88	7,66	7,78	8,05
T3 : Fonctionnement	262,65	287,18	329,98	286,57	306,93	14,90	-3,16	7,10
T4 : Transferts courants	304,73	264,94	242,34	319,67	337,84	-8,53	31,91	5,68
T5 : Invest. Exécutés / l'Etat	88,16	76,77	120,32	125,98	133,28	56,73	4,70	5,79
T 6 : Transferts en capital	222,5	292,48	316	381,75	358,11	8,04	20,81	-6,19
<b>Total des dépenses sur ressources internes</b>	<b>1 386,06</b>	<b>1 441,70</b>	<b>1 589,46</b>	<b>1 817,84</b>	<b>1 936,24</b>	<b>10,25</b>	<b>14,37</b>	<b>6,51</b>

Le taux d'évolution des dépenses sur ressources internes a connu une hausse tendancielle sur la période 2009-2011 (10,25% et 14,37%) avant de connaître une chute en 2012 où il s'établit à 6,51%.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature puis selon leur destination.

### **2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature**

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert courant et d'investissement.

#### **A - Titre 1 : La dette publique**

L'encours global de la dette publique au 31 décembre 2012 est de 3076,02 milliards FCFA contre 2704,13 milliards de FCFA en 2011, soit une augmentation de 371,89 milliards de FCFA et une évolution de 13,75% en valeur relative.

Il s'élevait à 2491,2 milliards de FCFA en 2010 suite à une évolution de 10,97% par rapport à 2009.

Il est réparti, pour la gestion 2012, entre la dette intérieure pour 798,53 milliards de FCFA et la dette extérieure pour 2277,49 milliards FCFA.

L'encours global de la dette publique évolue, entre 2009 et 2012, comme indiqué au tableau n°25 ci-après.

**Tableau n°25 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2009 à 2012***En milliards de FCFA*

Libellés	2009	2010	2011	2012	Evolution %		
					2010/2009	2011/2010	2012/2011
Dette intérieure	620,5	739,36	653,27	798,53	19,16	-11,64	22,24
Dette extérieure	1624,4	1751,84	2050,86	2277,49	7,85	17,07	11,05
<b>Total encours</b>	<b>2244,9</b>	<b>2491,2</b>	<b>2704,13</b>	<b>3076,02</b>	<b>10,97</b>	<b>8,55</b>	<b>13,75</b>

De 2009 à 2012, l'encours global de la dette publique évolue, chaque année, à la hausse.

**Ainsi, en 2012, l'encours total de la dette publique s'élève à 3076,02 milliards de FCFA. Rapporté au PIB nominal qui est de 7170,70 milliards de FCFA, on obtient un ratio de 42,90%, permettant au Sénégal de respecter le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un taux plafond de 70%.**

Les ordonnancements au titre du service de la dette publique s'élèvent à 343,20 milliards de FCFA dont 156,10 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 187,10 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2011, le service de la dette publique connaît une augmentation de 62,19 milliards de FCFA, soit 92,31 milliards de FCFA pour la dette publique intérieure compensée par une baisse de 30,12 milliards de FCFA pour la dette publique extérieure.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°26 ci-après.

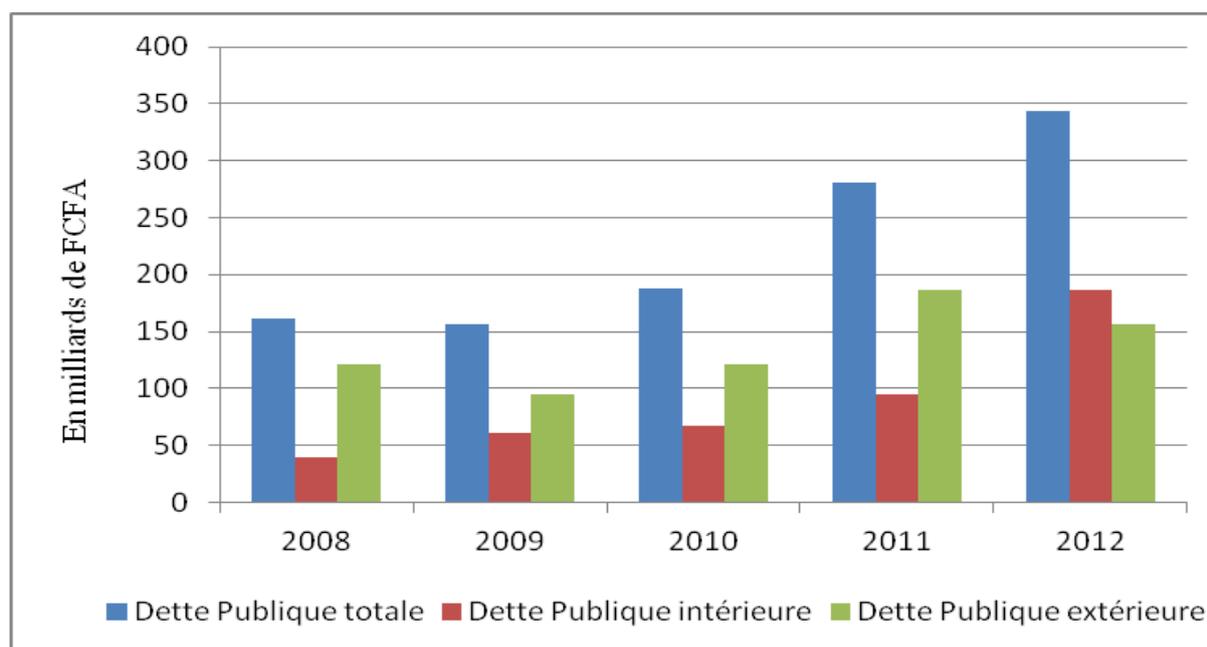
**Tableau n°26 : Evolution du service de la dette publique de 2008 à 2012***En milliards de FCFA*

Année	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Prévisions</b>	<b>116,90</b>	<b>150,00</b>	<b>189,13</b>	<b>362,94</b>	<b>356,71</b>
- D.P. intérieure	36,6	52,83	71,62	80,06	176,11
- D.P. extérieure	80,3	97,17	117,51	282,88	180,6
<b>Réalisations</b>	<b>160,88</b>	<b>155,91</b>	<b>188,48</b>	<b>281,01</b>	<b>343,20</b>
· D.P. intérieure	39,48	60,49	67,02	94,79	187,10
· D.P. extérieure	121,4	95,42	121,46	186,22	156,10
<b>Ecart (prévisions/réalisations)</b>	<b>-43,98</b>	<b>-5,91</b>	<b>0,65</b>	<b>81,93</b>	<b>13,51</b>
<b>Taux de croissance des réalisations %</b>	<b>Na</b>	<b>-3,09</b>	<b>20,89</b>	<b>49,09</b>	<b>22,13</b>

Sur la période 2008-2012, le service de la dette publique a connu une augmentation constante, excepté en 2009.

L'évolution du service de la dette publique est illustrée par le graphique n°9 ci-dessous.

**Graphique n°9: Evolution du service de la dette publique de 2008 à 2012**



Entre 2008 et 2009, le service de la dette passe de 160,88 milliards de FCFA à 155,91 milliards de FCFA. De 2010 à 2012, il a régulièrement augmenté passant de 188,48 milliards de FCFA en 2010 à 343,20 milliards de FCFA en 2012. Durant cette dernière gestion, le service de la dette publique intérieure (187,10 milliards de FCFA) dépasse celui de la dette publique extérieure (156,10 milliards de FCFA).

### **A<sub>1</sub> - Dette intérieure**

La dette intérieure est exécutée, en 2012, pour un montant global de 187,10 milliards de FCFA sur des prévisions de 176,11 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution 106,24%. Par rapport à la gestion 2011, le service de la dette intérieure a presque doublé avec une augmentation de 92,31 milliards de FCFA en valeur absolue et de 97,38% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette intérieure est retracée au tableau n°27 ci-dessous.

**Tableau n°27 : Exécution de la dette intérieure**

*En milliards de FCFA*

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Part %
Bons du Trésor	111,27	37,26	33,49	19,91
FRPC	0	0,64	Na	0,34
DTS	8,74	1,28	14,65	0,68
autres emprunts (commission de placement et de centralisation)	2,36	4,31	182,63	2,30
Intérêts CDC	0,7	0,76	108,57	0,41
Découvert statutaire	8,54	8,54	100	4,56
Dépôt kowézien	5,57	5,89	105,75	3,15
Emprunts obligataires	38,93	128,42	329,87	68,64
<b>Total</b>	<b>176,11</b>	<b>187,1</b>	<b>106,24</b>	<b>100</b>

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 128,425 milliards de FCFA et les bons du Trésor pour 37,26 milliards de FCFA, représentant respectivement 68,64% et 19,91% du total des paiements au titre de la dette intérieure. Suivent le découvert statutaire pour 8,54 milliards de FCFA et le dépôt koweïtien pour 5,89 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 4,56% et 3,15%.

Le tableau n°28 ci-après présente la répartition du service de la dette publique intérieure entre le capital et les intérêts.

**Tableau n°28 : Répartition du service de la dette publique intérieure**

*En FCFA*

<b>Intitulés</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
Découvert statutaire	8 382 449 348	157 758 092	8 540 207 440
Bon du trésor	14 479 000 000	22 776 094 415	37 255 094 415
Dépôt koweïtien	5 889 854 843	0	5 889 854 843
FRPC	527 197 794	110 861 890	638 059 684
DTS	0	1 284 946 685	1 284 946 685
Commissions de placement et de central	0	4 314 877 687	4 314 877 687
Intérêt CDC	0	760 996 565	760 996 565
Emprunt obligataire	99 712 133 790	28 706 287 400	128 418 421 190
<b>Total dette intérieure</b>	<b>128 990 635 775</b>	<b>58 111 822 734</b>	<b>187 102 458 509</b>

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 128,42 milliards de FCFA, les bons du Trésor pour 37,26 milliards de FCFA et le découvert statutaire pour 8,54 milliards de FCFA représentant respectivement 68,64%, 19,91% et 4,56% du total des paiements au titre de la dette intérieure.

En 2012, le montant global du capital remboursé s'élève à 128,99 milliards de FCFA pour des intérêts de 58,11 milliards de FCFA, représentant des parts respectives du service de la dette intérieure de 68,94% et 31,06%. En 2011, les pourcentages de répartition étaient de 45,83% et 54,17%.

La Cour constate que le compte « dépôt koweïtien » enregistre, au titre du capital remboursé, un montant de 5 889 854 843 FCFA dans le tableau récapitulatif des dépenses de la dette publique figurant au CGAF. Cependant, à la page 7 de la balance générale des comptes consolidés, un montant de 471 641 886 FCFA est inscrit au débit du compte 173 « dépôt koweïtien » pour les opérations de l'année.

Sur une observation de la Cour dans le rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2011, le MEF avait pris l'engagement de corriger le capital restant dû du dépôt koweïtien de 40 710 972 012 de FCFA au 31 décembre 2011. Or, en balance d'entrée 2012, le solde reporté est de 41 167 891 519 FCFA.

Il convient de signaler que le montant 5 889 854 843 FCFA mentionné dans le tableau récapitulatif des dépenses réglées au titre de la dette publique n'est pas enregistré au débit du compte 173 « dépôt koweïtien ».

Par ailleurs, la Cour constate qu'au débit du total du compte 173 « dépôt koweïtien » figure un montant de 471641 886 FCFA alors que ce compte n'a enregistré aucun montant au débit en balance d'ouverture et en opération de l'année.

Le tableau n°29 suivant illustre ces différences.

**Tableau n°29 : Rapprochement du capital restant dû calculé avec celui figurant au CGAF**

*En FCFA*

Intitulés	Restant dû au 31/12/2011	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2012 calculé	Restant dû au 31/12/2012 CGAF	Ecart
Dépôt koweïtien	40 710 972 012	5 889 854 843	-	5 889 854 843	34 821 117 169	41 167 891 519	- 6 346 774 350

*Le MEF n'a apporté aucune explication au montant de 471 441 886 FCFA figurant en débit au total du compte 173 « dépôt koweïtien ».*

*Il soutient que la balance de sortie au 31/12/2011 du compte 173 « Dépôt koweïtien » est bien 41 167 891 519 FCFA. Il remet ainsi en cause le montant de 40 710 972 012 FCFA indiqué par la Cour et accepté par lui à l'occasion de la phase contradictoire du rapport sur l'exécution des lois de finances pour l'année 2011. Par ailleurs, la correction promise pour la prise en compte du montant de l'amortissement de 5,89 milliards FCFA n'est pas effectuée dans la balance consolidée même si le MEF a reconnu « l'omission de cette écriture ». Pour le MEF, l'ensemble de ces dysfonctionnements résulte du système de comptabilisation des opérations enregistrées au compte « Dépôt koweïtien ». Il a indiqué que les techniciens du département examinent le système de comptabilisation.*

**La Cour demande au MEF de procéder aux corrections nécessaires pour les opérations relatives au « Dépôt koweïtien ».**

**En outre, elle recommande au MEF de mettre en place des systèmes de comptabilisation qui permettent d'assurer le suivi de toutes les opérations enregistrées aux comptes de dettes.**

#### - Dette titrisée

En 2012, aucun remboursement n'a été effectué au titre de la dette titrisée. Cependant, la Cour constate que le compte 182.5 « Titre d'Etat BIS » enregistre à son crédit, depuis fin 2009, un montant de 100 millions de FCFA.

*Le MEF soutient que le reliquat de 100 000 000 FCFA constaté sur le compte 182.5 « Titre d'Etat BIS » résulte d'un remboursement de la première échéance de décembre 2003, mais dont l'écriture n'a pas été passée pour réduire l'encours.*

*Il projette de se rapprocher de la BIS pour la régularisation de la situation de ce compte.*

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 111,27 milliards de FCFA, les remboursements au titre des bons du Trésor sont exécutés pour 37,26 milliards de FCFA.

- **Remboursement du découvert statutaire de la BCEAO**

Des remboursements de 8,54 milliards de FCFA sont effectués au cours de la gestion 2012 pour des prévisions de même montant. Ces remboursements comprennent 8,38 milliards de FCFA en principal et 0,16 milliard de FCFA en intérêts. Le capital restant dû du découvert statutaire de la BCEAO au 31 décembre 2012 est nul.

- **Emprunts obligataires :**

Sur des prévisions de 38,93 milliards de FCFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires sont effectués pour un montant de 128,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 329,87%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 99,71 et 28,71 milliards de FCFA.

L'encours de la dette publique intérieure au 31/12/2012 est retracé au tableau n°30 ci-après :

**Tableau n°30 : Encours de la Dette publique intérieure au 31/12/2012**

*En milliards de FCFA*

<b>Instruments</b>	<b>Montants</b>	<b>Part (%)</b>
Bons du Trésor sur formules	3,85	0,48
Bons du Trésor en compte de dépôt	36,00	4,51
Bons du Trésor par adjudication	282,32	35,36
Obligations du Trésor par adjudication	330,65	41,41
Obligations par appel public à l'épargne	145,70	18,25
<b>Total</b>	<b>798,53</b>	<b>100</b>

*Source : DGCP/MEF*

Il ressort du tableau ci-dessus que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2012 est arrêté à 798,53 milliards de FCFA. Il est essentiellement constitué des obligations du Trésor par adjudication, des bons du Trésor par adjudication et des obligations par appel à l'épargne publique pour des montants respectifs de 330,65 milliards de FCFA, 282,32 milliards de FCFA et 145,70 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans l'encours total sont de 41,41%, 35,36% et 18,25%.

**A<sub>2</sub> - Dette extérieure**

La charge de la dette extérieure est prévue à 180,6 milliards de FCFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 156,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 86,43%.

La situation détaillée communiquée à la Cour au titre des remboursements de la dette extérieure, par bailleur, est présentée au tableau n°31 suivant.

**Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2012**

*En millions de FCFA*

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
BAD/FAD	699,17	1 920,45	2 619,62
AFD	27 331,54	4 022,63	31 354,17
BADEA	2 830,87	657,16	3 488,03
BATMIT	2,30	0,00	2,30
BEI	1 414,30	457,44	1 871,75
BID	9 005,51	2 407,85	11 413,37
BIDC	0,00	318,67	318,67
BOAD	1 285,70	1 042,69	2 328,38
CEDEAO	194,65	99,19	293,84
CNCAS	0,00	29,17	29,17
EXIMCH	2 739,65	902,97	3 642,62
EXIMCO	0,00	34,86	34,86
EXIMCP	4 119,81	2 283,01	6 402,81
EXMIND	2 297,26	946,39	3 243,66
FABUDH	734,22	547,20	1 281,42
FED	114,29	5,55	119,83
FIDA	1 460,56	497,78	1 958,34
FIRAK	428,85	13,43	442,28
FKDEA	4 023,65	1 354,19	5 377,84
FND	728,19	260,80	988,99
FOPEP	1 907,85	473,87	2 381,71
FSD	4 122,24	873,01	4 995,25
ICO	359,27	901,12	1 260,39
IDA	4 871,71	4 789,02	9 660,73
JBIC	0,00	47,91	47,91
KFW	368,34	30,68	399,01
OND	41,66	33,19	74,85
RAIBA	0,00	13,83	13,83
STEURO	0,00	22 299,45	22 299,45
UBAUST	0,00	9,23	9,23
<b>Total</b>	<b>71 081,59</b>	<b>47 272,72</b>	<b>118 354,31</b>

Source : DGCPT/MEF

Les remboursements au titre de la dette extérieure figurant au tableau qui précède s'élève à 118 354,31 millions de FCFA dont 71 081,59 millions de FCFA en principal et 47 272,72 millions de FCFA en intérêts et commissions.

La Cour constate un écart entre le montant de 118,35 milliards de FCFA et celui relatif au service de la dette extérieure figurant au tableau récapitulatif des dépenses réglées au titre de la dette publique (CGAF). Dans ce document le service de la dette extérieure est arrêté à 156,09 milliards de FCFA.

Le MEF explique cette situation par le fait que, dans le tableau n°34 précité, le service chargé de la gestion administrative de la dette (DDP) fait ressortir les ordres de paiement émis au cours de la gestion considérée. Il précise que chez le comptable chargé du paiement, les OP émis à l'année N-1 et dont l'échéance est fixée à l'année N, sont comptabilisés au moment de leur paiement, ce qui crée un décalage entre la situation établie par le service chargé du suivi des échéances et celle du comptable.

**La Cour considère que les régularisations et rapprochements prévus par la réglementation doivent permettre d'imputer à la gestion un montant égal aux ordonnancements effectifs aussi bien dans la comptabilité de l'ordonnateur que dans celle du comptable.**

**Ces rapprochements doivent être facilités par la mise en place, au sein de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, de la Direction de la Dette publique.**

Au vu des informations figurant au tableau n°34, les paiements les plus importants concernent l'AFD pour 31 354,17 millions de FCFA, le STEURO pour 22 299,45 millions de FCFA et de la BID pour 11 413,37 millions de FCFA.

L'encours de la dette publique extérieure au 31/12/2012 s'élève à 2277,48 milliards de FCFA. Son évolution entre 2009 et 2012 est retracée au tableau n°32 ci-après :

**Tableau n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2009 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2009	Encours au 31/12/2010	Encours au 31/12/2011	Encours au 31/12/2012
<b>Crédits multilatéraux</b>	<b>973,8</b>	<b>1080,97</b>	<b>1311,9</b>	<b>1416,22</b>
FMI	163,2	188,3	194,39	188,99
BIRD/IDA	480,9	531,92	598,53	660,29
BEI/FED/FND	10,4	13,42	17,39	17,18
BAD/FAD	101,3	125,54	194,16	214,78
OPEP/BADEA/BID/FASA	136,8	137,69	189,44	183,56
AUTRES	81,2	84,1	117,99	151,42
<b>Crédits bilatéraux</b>	<b>559,5</b>	<b>576,74</b>	<b>487,87</b>	<b>611,64</b>
PAYS DE L'OCDE	190,5	208,27	143,58	228,53
PAYS ARABES	252,7	249,76	187,82	151,06
BCKOW				32,28
AUTRES	116,3	118,71	156,47	199,77
<b>CREDITS A L'EXPORT</b>				<b>1,01</b>
<b>Dette commerciale</b>	<b>1</b>	<b>0,14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont garantie	1	0,14		
<b>EUROBOND</b>	<b>90</b>	<b>93,98</b>	<b>251,09</b>	<b>248,61</b>
<b>Total encours</b>	<b>1624,3</b>	<b>1751,83</b>	<b>2050,86</b>	<b>2277,48</b>

Durant la période 2009-2012, l'encours de la dette extérieure a régulièrement augmenté passant successivement de 1624,3 milliards de FCFA en 2009 à 2277,48 milliards de FCFA en 2012, soit une augmentation de 653,18 milliards de FCFA. Le taux d'évolution, pour la période, s'établit à 40,21%.

Il convient de relever que l'endettement du Sénégal, après la forte hausse de 413,90 milliards de FCFA notée en 2011, connaît, en 2012, une baisse de 59,57 milliards de FCFA puisqu'il passe de 688,56 milliards de FCFA à 628,99 milliards de FCFA.

Le tableau n°33 ci-après retrace l'évolution de cet endettement de 2008 à 2012.

**Tableau n°33 : Evolution de l'endettement public de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Libellés	2008	2009	2010	2011	2012
Emprunts intérieurs	25	100,55	108,23	494,45	273,53
Emprunts programmes			29,71	18,62	147,18
Tirages sur emprunts extérieurs	127,22	127,69	136,72	175,49	208,28
<b>Total</b>	<b>152,22</b>	<b>228,24</b>	<b>274,66</b>	<b>688,56</b>	<b>628,99</b>

Le montant annuel de l'endettement public augmente régulièrement entre 2008 et 2011. En 2012, il enregistre une baisse de 59,57 milliards de FCFA qui s'explique, notamment, par un repli important des emprunts intérieurs.

En 2011 et en 2012, le montant des emprunts intérieurs dépasse celui des emprunts extérieurs. Cette situation s'explique notamment par la récurrence des émissions de bons du Trésor à plus d'un an et d'obligations suite à la suppression du découvert statutaire.

En 2012, on note une forte hausse des emprunts programmes qui passent de 18,62 milliards de FCFA en 2011 à 147,18 milliards de FCFA en 2012.

L'importance des montants de ces émissions qui sont enregistrées en recettes budgétaires a des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire ainsi qu'il ressort du tableau n°34 ci-dessous.

**Tableau n°34 : Analyse du solde d'exécution budgétaire et de la dette publique de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Libellés	2008		2009		2010		2011		2012	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB
PIB nominal	5 950,20		6023,2		6359,2		6816,4		7170,7	
Solde d'exécution budgétaire	-27,93	-0,47	-74,3	-1,23	-166,03	-2,61	154,32	2,26	36,4	0,51
Ressources d'emprunts	152,22	2,56	228,24	3,79	274,66	4,32	688,56	10,1	628,99	8,77
Service de la dette	160,88	2,7	155,9	2,59	188,48	2,96	281,01	4,12	343,2	4,79

De 2008 à 2010, le solde d'exécution budgétaire se détériore progressivement passant de -27,93 milliards de FCFA à -166,03 milliards de FCFA.

En s'établissant à 154,32 milliards de FCFA en 2011, il connaît une amélioration exceptionnelle qui s'explique essentiellement par la forte mobilisation de ressources extérieures. Il se rétracte à 36,4 milliards de FCFA en 2012.

L'endettement lié aux ressources d'emprunts est en progression constante et connaît un pic en 2011 avec 10,1% du PIB. En 2012, il constitue 8,77% du PIB.

Le service de la dette par rapport au PIB est inférieur à 5% sur la période. Il est en progression constante de 2009 à 2012 où il est estimé à 4,79%.

## B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 23,60% des dépenses sur ressources internes et 32,95% des recettes fiscales, ont été exécutées à hauteur de 456,88 milliards de FCFA pour des prévisions de 450 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,53%. Comparées à celles de 2011, elles ont augmenté de 34,02 milliards de FCFA, soit 8,05%.

L'évolution des dépenses de personnel par section, entre 2008 et 2012, est indiquée au tableau n°35 ci-dessous :

**Tableau n°35 : Evolution par section des principales dépenses de personnel de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2008	2009	2010	2011	2012	2010/2009	2011/2010	2012/2011
<b>Total dépenses de personnel dont :</b>	<b>347,14</b>	<b>364,41</b>	<b>392,34</b>	<b>422,86</b>	<b>456,88</b>	<b>7,66</b>	<b>7,78</b>	<b>8,05</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>								
Présidence de la République	4,07	4,10	4,16	4,91	5,14	1,46	18,03	4,68
Assemblée Nationale	7,29	9,69	6,36	6,62	7,86	-34,37	4,09	18,73
<b>II. - MINISTERES</b>								
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	11,34	12,60	13,35	11,15	11,39	5,95	-16,48	2,15
Ministère des Forces Armées	65,64	66,03	67,40	69,91	75,49	2,07	3,72	7,98
Ministère de l'Intérieur	26,41	27,39	26,54	28,52	28,96	-3,10	7,46	1,54
Ministère de la Justice	14,50	14,47	15,48	15,61	16,19	6,98	0,84	3,72
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	5,31	5,03	3,10	2,97	2,94	-38,37	-4,19	-1,01
Ministère de l'Economie et des Finances	18,08	17,80	18,12	18,19	17,77	1,80	0,39	-2,31
Ministère de l'Éducation Nationale	126,64	141,41	160,67	180,23	208,09	13,62	12,17	15,46
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	25,45	26,54	27,44	30,43	30,45	3,39	10,90	0,07
Ministère de l'Environnement et du développement durable	3,79	3,68	3,75	3,99	4,25	1,90	6,40	6,52
Dépenses communes de personnel	15,01	13,75	14,39	17,42	17,78	4,65	21,06	2,07

Les dépenses de personnel augmentent régulièrement entre 2008 et 2012. Elles passent de 347,14 milliards de FCFA en 2008 à 456,88 milliards de FCFA en 2012.

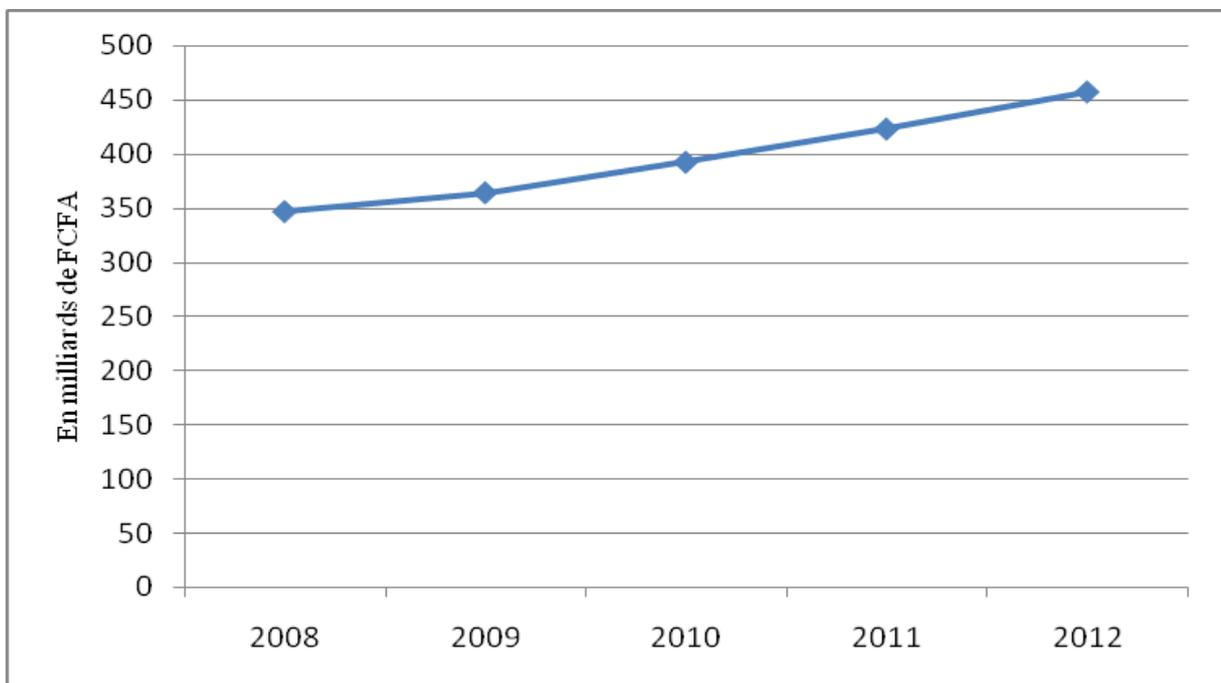
En 2012, les ministères qui enregistrent les dépenses de personnel les plus importantes sont les ministères de l'Éducation Nationale, des Forces armées, de la Santé et de l'action sociale et le ministère de l'Intérieur avec des réalisations respectives de 208,09 milliards de FCFA, 75,49 milliards de FCFA, 30,45 milliards de FCFA et 28,96 milliards de FCFA.

Entre 2011 et 2012, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont l'Assemblée Nationale, l'Education Nationale, les Forces armées et l'Environnement et le Développement durable avec des taux d'évolution respectifs de 18,73%, 15,46%, 7,98% et 6,52%.

Les dépenses du ministère de l'Economie et des finances et celles du ministère de l'Agriculture ont enregistré des baisses de 2,31% et de 1,01%.

Le graphique n°10 ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de personnel entre 2008 et 2012.

**Graphique n°10 : Evolution des dépenses de personnel de 2008 à 2012**



**Sur la base des dépenses de personnel imputées uniquement au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 32,95%. Il est resté presque stable par rapport à la gestion précédente où il était à 32,54%. A ce taux, le Sénégal respecte en 2012 le critère de convergence de l'UEMOA plafonné à 35%.**

### **C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 15,85% des dépenses sur ressources internes, sont exécutées à hauteur de 306,93 milliards de FCFA sur des prévisions de 313,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 97,81%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par section, entre 2008 et 2012, est indiquée au tableau n°36 ci-dessous :

**Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2010/2009	2011/2010	2012/2011
<b>Total dépenses de fonctionnement dont :</b>	<b>262,65</b>	<b>287,18</b>	<b>329,98</b>	<b>286,57</b>	<b>306,93</b>	<b>14,90</b>	<b>-13,16</b>	<b>7,10</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>								
Présidence de la République	35,38	17,73	19,89	12,68	7,84	12,18	-36,25	-38,17
Assemblée Nationale	7,53	7,53	7,28	5,54	9,35	-3,32	-23,90	68,77
<b>II. – MINISTERES</b>								
Primature	3,50	2,69	4,30	3,42	2,5	59,85	-20,47	-26,90
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	16,38	21,40	14,24	3,49	24,14	-33,46	-75,49	591,69
Ministère des Forces Armées	19,34	20,24	21,36	19,73	21,07	5,53	-7,63	6,79
Ministère de l'Intérieur	7,97	11,44	6,55	9,47	10,8	-42,74	44,58	14,04
Ministère de l'Economie et des Finances	4,79	6,35	7,13	6,34	5,88	12,28	-11,08	-7,26
Ministère de l'Education Nationale	82,33	86,05	125,07	110,10	112,34	45,35	-11,97	2,03
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	11,62	14,06	16,42	10,34	9,27	16,79	-37,03	-10,35
Dépenses communes fonctionnement	47,27	67,55	77,00	73,56	68,93	13,99	-4,47	-6,29

Le ministère de l'Education Nationale avec 112,34 milliards de FCFA, les Dépenses communes de fonctionnement avec 68,93 milliards de FCFA, le ministère des Affaires Etrangères avec 24,14 milliards de FCFA et le ministère des Forces armées avec 21,07 milliards de FCFA se répartissent 73,79% des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 226,48 milliards de FCFA.

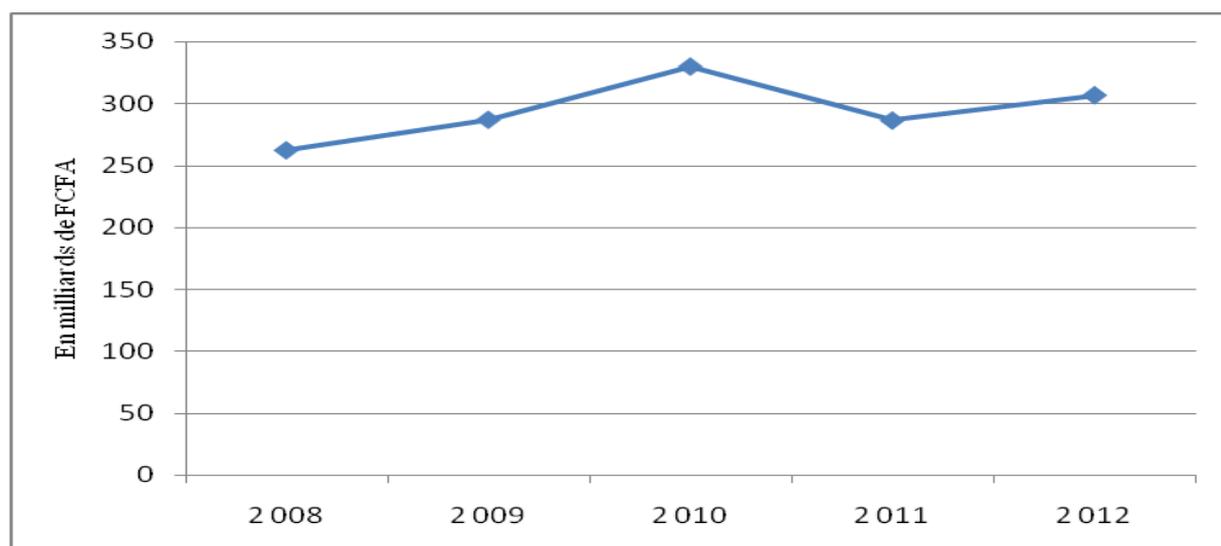
Par rapport à 2011, le ministère des Affaires Etrangères (591,69%), l'Assemblée Nationale (68,77%) et le ministère de l'Intérieur (14,04%) enregistrent des hausses significatives pour les dépenses de fonctionnement.

*La forte progression des dépenses du ministère des Affaires Etrangères s'explique, selon le MEF, par le regroupement du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Sénégalais de l'Extérieur ainsi que par les dépassements opérés sur les crédits évaluatifs alloués aux frais de location des bâtiments à usage de bureau et de logement.*

D'importantes baisses des dépenses de fonctionnement sont notées au niveau de la Présidence de la République (-38,17%) et de la Primature (-26,90%).

L'évolution des dépenses de fonctionnement, entre 2008 et 2012, est illustrée par le graphique n°11 suivant.

**Graphique n°11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2008 à 2012**



Entre 2008 et 2010, les dépenses de fonctionnement évoluent régulièrement à la hausse passant de 246,55 à 329,98 milliards de FCFA. En 2011, elles accusent un repli pour se situer à 286,57 milliards de FCFA et remontent à 306,93 milliards de FCFA en 2012.

#### **D - Titre 4 : Autres transferts courants**

Les dépenses des autres transferts courants, qui représentent 17,44% des dépenses sur ressources internes, sont exécutées à 337,84 milliards de FCFA sur des prévisions de 332,99 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,45%.

Le tableau n°37 ci-dessous montre l'évolution des autres transferts courants, de 2008 à 2012.

**Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses concernant les transferts courants de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

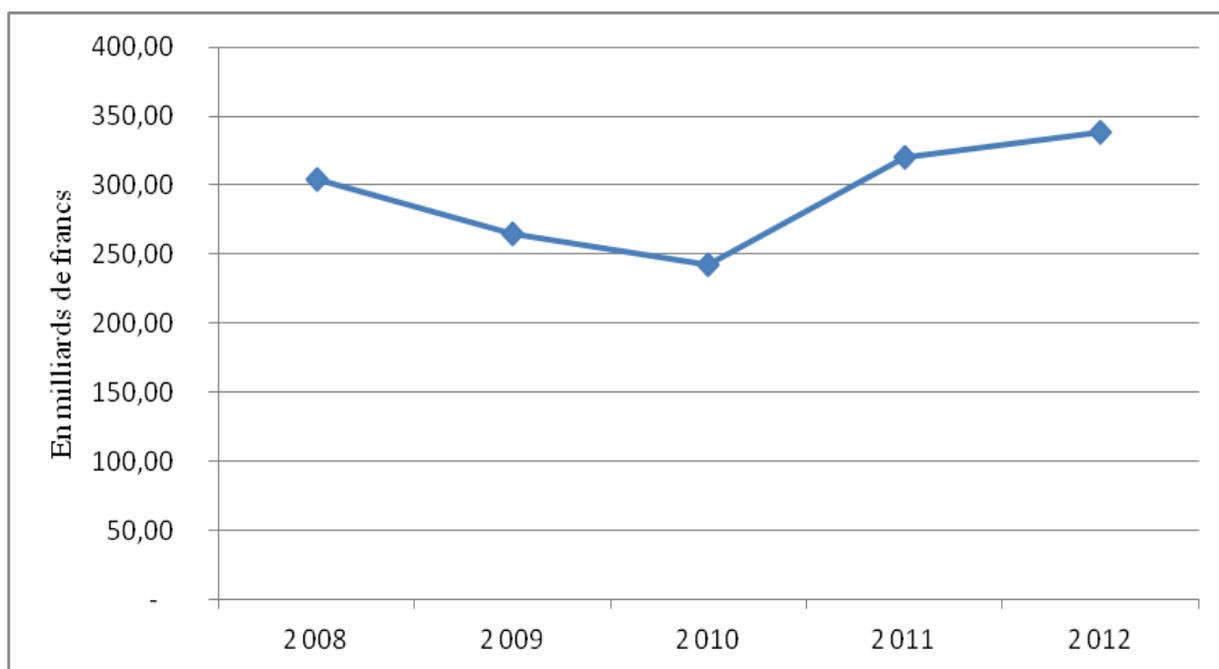
Dépenses de transfert	Dépenses					Evolution (%)		
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	10/09	11/10	12/11
<b>Total dépenses de transfert dont :</b>	<b>304,73</b>	<b>264,94</b>	<b>242,34</b>	<b>319,67</b>	<b>337,84</b>	<b>-8,53</b>	<b>31,91</b>	<b>5,68</b>
<b>I. - POUVOIRS PUBLICS</b>								
Présidence de la République	3,24	14,91	20,66	23,43	25,31	38,56	13,41	8,02
Assemblée Nationale	0,1	0,10	0,10	0,10	0,09	0,00	0,00	-10,00
Commission Electorale Nationale Autonome	2,63	1,80	2,90	2,15	2,30	61,11	-25,86	6,98
<b>II. - MINISTERES</b>								
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	3,25	3,17	3,83	4,93	4,29	20,82	28,72	-12,98
Ministère des Forces Armées	4,88	2,78	3,95	4,71	2,93	42,09	19,24	-37,79
Ministère de l'Intérieur	0	0	17,28	-	1,83	Na	-100	Na
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	4,77	4,74	5,12	5,12	5,00	8,02	0,00	-2,34
Ministère de l'Education Nationale	63,29	1,72	1,69	1,64	1,54	-1,74	-2,96	-6,10
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	18,74	20,06	23,58	26,33	23,01	17,55	11,66	-12,61
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	15,71	18,94	0	17,48	17,17	-100	Na	-1,77
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	0	72,38	84,73	91,99	104,14	17,06	8,57	13,21
Dépenses communes transfert	148,96	146,43	80,35	49,23	128,80	-45,13	-38,73	161,63

Les sections bénéficiaires des parts les plus importantes des autres transferts courants sont les dépenses communes pour 128,80 milliards de FCFA, le ministère l'Enseignement supérieur des Universités et des CUR pour 104,14 milliards de FCFA, la Présidence de la République pour 25,31 milliards de FCFA et le ministère de la Santé et de l'action sociale pour 23,01 milliards de FCFA.

Entre 2011 et 2012, les autres transferts courants ont connu une hausse de 5,68%. Les dépenses communes, l'enseignement supérieur, la Présidence de la République ont enregistré les hausses les plus importantes avec respectivement 161,63%, 13,21% et 8,02%. Ces hausses sont atténuées par des baisses constatées à certaines sections, principalement le ministère des Affaires Etrangères (-37,79%), la Primature (-12,98%), le ministère de la Santé et de l'Action sociale (-12,61%) et l'Assemblée Nationale (-10%).

Le graphique n°12 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2008 et 2012.

**Graphique n°12 : Evolution des autres transferts courants de 2008 à 2012**



Entre 2008 et 2010, les dépenses de transfert connaissent une baisse tendancielle passant de 304,73 milliards à 242,34 milliards de FCFA. Elles augmentent ensuite régulièrement passant à 319,67 milliards de FCFA en 2011 et à 337,84 milliards de FCFA en 2012.

Au total, pour une dotation nette de 1453,9 milliards de FCFA, les dépenses ordinaires du budget général sont ordonnancées à 1444,85 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,38%.

Le tableau n°38 ci-dessous récapitule les dépenses ordinaires du budget général

**Tableau n°38 : Récapitulations des dépenses ordinaires***En milliards de FCFA*

<b>Titre</b>	<b>Ordonnancement</b>
Titre 1 Dette publique	343,20
Titre 2 Dépenses de personnel	456,88
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	306,93
Titre 4 Autres transferts courants	337,84
<b>Total</b>	<b>1 444,85</b>

**E - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes**

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 491,39 milliards de FCFA sur des prévisions de 504,30 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 97,44%.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°39 qui suit :

**Tableau n°39 : Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes***En milliards de FCFA*

<b>Titre</b>	<b>LFR</b>	<b>Ordonnancement</b>	<b>Parts en (%)</b>
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	129,6	133,28	27,12
Titre 6 Transferts en capital	374,7	358,11	72,88
<b>Totaux</b>	<b>504,3</b>	<b>491,39</b>	<b>100</b>

Les dépenses d'investissement sur ressources internes sont composées des investissements exécutés par l'Etat pour 133,28 milliards de FCFA et des transferts en capital pour 358,11 milliards de FCFA représentant respectivement 27,12% et 72,88% du montant total de ces dépenses.

L'évolution des investissements sur ressources internes entre 2008 et 2012 est retracée au tableau n°40 ci-dessous.

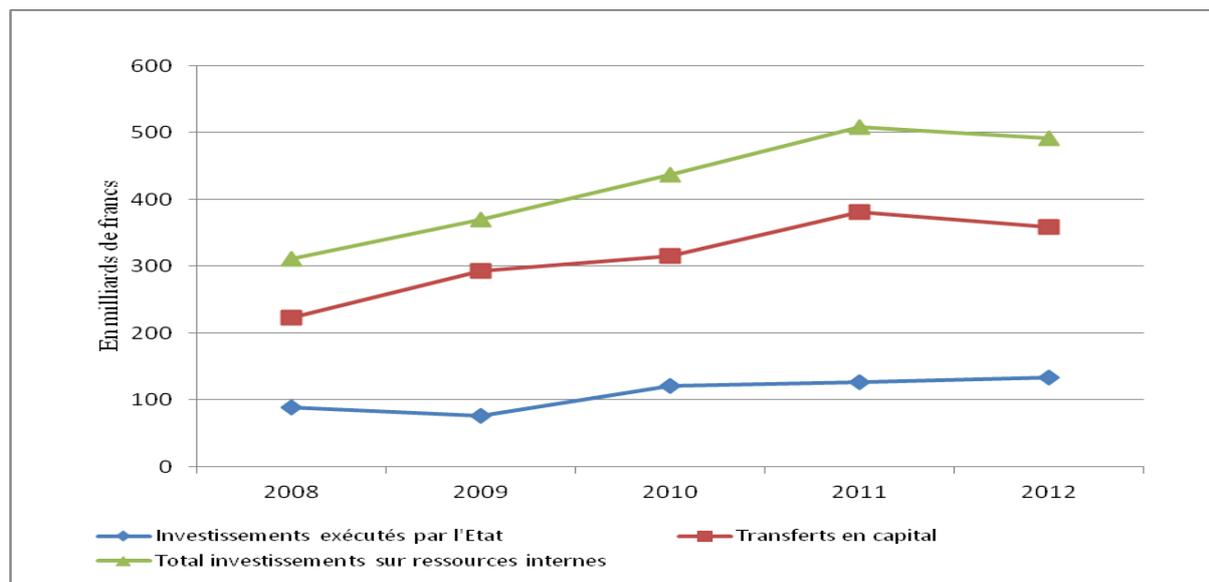
**Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008 à 2012***En milliards de FCFA*

<b>Intitulés</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	88,16	76,77	120,32	125,98	133,28
Titre 6 Transferts en capital	222,5	292,48	316	381,75	358,11
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>310,66</b>	<b>369,25</b>	<b>436,32</b>	<b>507,73</b>	<b>491,39</b>
<b>Evolution en valeur absolue</b>	<b>Na</b>	<b>58,59</b>	<b>67,07</b>	<b>71,41</b>	<b>-16,34</b>
<b>Taux d'évolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>18,86%</b>	<b>18,16%</b>	<b>16,37%</b>	<b>-3,22%</b>

Les dépenses d'investissement sur ressources internes augmentent régulièrement entre 2008 et 2011 passant de 310,66 milliards de FCFA à 507,73 milliards de FCFA. Elles baissent de 3,22% en 2012.

Le graphique n°13 ci-après illustre cette évolution.

**Graphique n°13 : Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2008 à 2012**



La courbe relative au total des investissements sur ressources internes et celle des transferts en capital ont une allure presque parallèle. Les investissements exécutés par l'Etat s'écartent, en 2009 et sur la période 2010-2012, de la tendance du total des investissements.

**En 2012, le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établit à 35,43%. Ce pourcentage est supérieur au taux plancher de 20% fixé comme critère de convergence de l'U.E.M.O.A.**

L'évolution des prévisions et des réalisations des dépenses d'investissement sur ressources internes pour les années 2008 à 2012 est retracée au tableau n°41 ci-après.

**Tableau n°41 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008 à 2012**

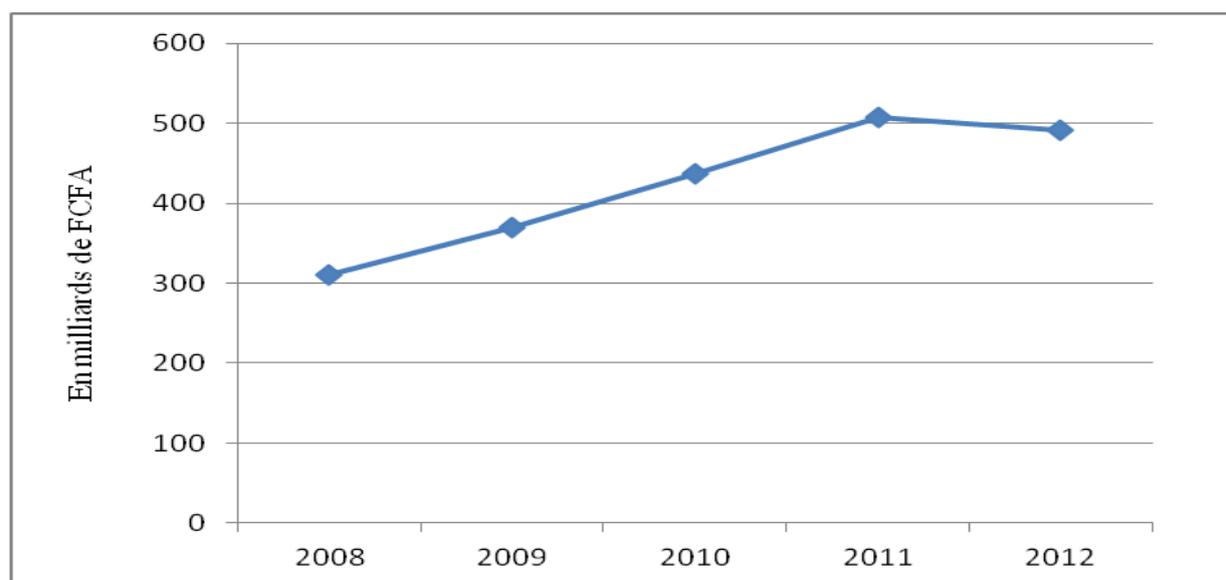
*En milliards de FCFA*

Nature des Opérations	2008	2009	2010	2011	2012
Prévisions	324	407,75	421,5	508,10	504,30
Réalisations	310,66	369,25	436,32	507,73	491,39
<b>Taux d'exécution (%)</b>	<b>95,88%</b>	<b>90,56%</b>	<b>103,52%</b>	<b>99,93%</b>	<b>97,44%</b>

Les dépenses d'investissement connaissent une hausse régulière entre 2008 et 2011. Elles s'élèvent en 2008 à 310,66 milliards de FCFA et à 507,73 milliards de FCFA en 2011. Elles baissent en 2012 passant à 491,39 milliards de FCFA. Sur toute la période 2008 – 2012, elles sont exécutées à plus de 95% sauf en 2009 où le taux d'exécution est de 90,56%.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°14 ci-dessous.

**Graphique n°14 : Evolution dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008 à 2012**



La courbe des dépenses d'investissement des ressources internes est sur une pente ascendante de 2008 à 2011 et connaît un léger fléchissement en 2012.

## F. Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, sont récapitulées au tableau n°42 ci-dessous.

**Tableau n°42 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2012**

*En milliards de FCFA*

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	343,2	-	343,2	17,73
Titre 2 : Personnel	456,88	-	456,88	23,60
Titre 3 : Fonctionnement	306,93	-	306,93	15,85
Titre 4 : Autres transferts courants	337,84	-	337,84	17,45
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	-	133,28	133,28	6,88
Titre 6 : Transfert en capital	-	358,11	358,11	18,50
<b>Total</b>	<b>1 444,85</b>	<b>491,39</b>	<b>1 936,24</b>	<b>100</b>
<b>Part (%)</b>	<b>74,62</b>	<b>25,38</b>	<b>100</b>	

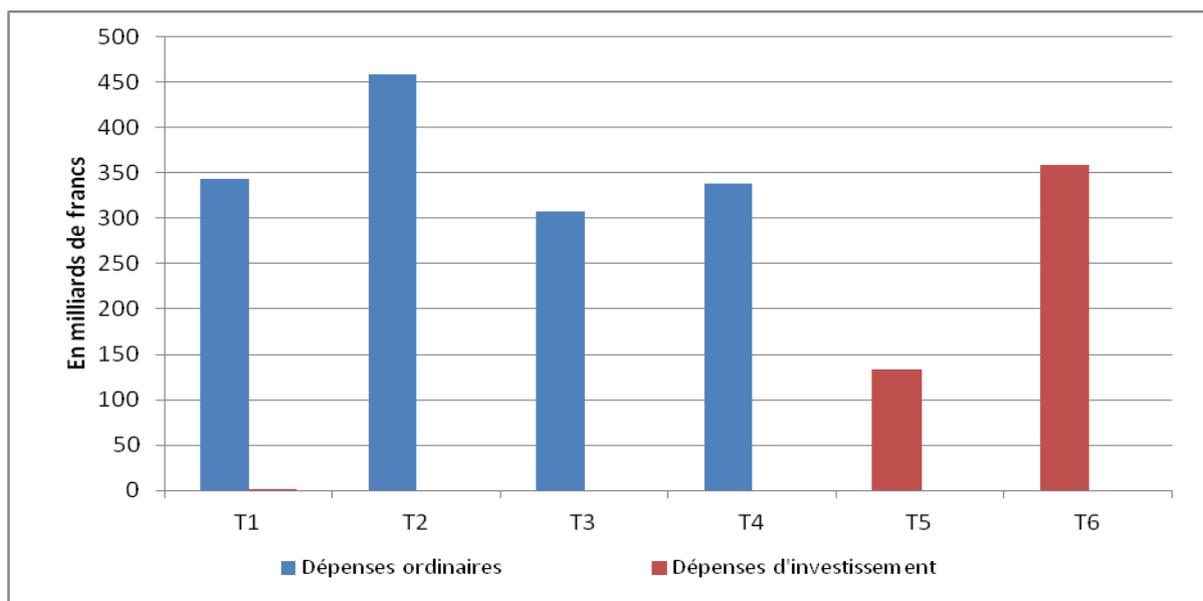
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 74,62% et 25,38% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel absorbent la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 23,60%, suivies de la dette et des transferts courants avec respectivement 17,73% et 17,45%. Les dépenses de fonctionnement constituent la part la plus faible avec 15,85%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total de 491,39 milliards de FCFA sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 133,28 milliards de FCFA et de transferts en capital pour 358,11 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 6,88% et de 18,50% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°15 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

**Graphique n°15 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2012**



T= Titre

### 2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes, d'un montant de 1936,24 milliards de FCFA, se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette (343,20 milliards de FCFA), les pouvoirs publics (122,35 milliards de FCFA) et les moyens des services (1470,69 milliards de FCFA).

L'analyse qui sera effectuée au titre des dépenses des ministères doit être prise sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés.

#### A - Dette publique

Les paiements effectués en 2012 au titre du service de la dette publique s'établissent à 343,20 milliards de FCFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

## B - Pouvoirs Publics

### B<sub>1</sub> - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2012 à 73,64 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 75,11 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,04%.

Le tableau n°43 suivant retrace l'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012.

**Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Pouvoirs publics	2010		2011		2012		Evolution %	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2011-2010	2012-2011
Présidence de la République	45,58	42,49	47,13	44,15	38,43	38,29	3,91	-13,27
Assemblée nationale	13,92	17,31	13,67	13,74	17,3	17,3	-20,62	25,91
CENA	2,9	2,9	2,15	2,15	5,45	5,45	-25,86	153,49
Conseil Economique et social	1,16	0,86	5,19	5,39	6,6	6,03	526,74	11,87
Conseil Constitutionnel	0,2	0,18	0,22	0,18	0,55	0,6	0,00	233,33
Cour suprême	1,15	0,86	1,81	1,69	1,6	1,6	96,51	-5,33
Cour des comptes	1,03	0,93	1	0,91	0,95	1,03	-2,15	13,19
SENAT	5,51	2,45	5,17	5,17	4,23	3,34	111,02	-35,40
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>71,45</b>	<b>67,98</b>	<b>76,34</b>	<b>73,38</b>	<b>75,11</b>	<b>73,64</b>	<b>7,94</b>	<b>0,35</b>

Entre 2010 et 2011, les dépenses ordinaires des pouvoirs publics passent de 67,98 milliards de FCFA à 73,38 milliards de FCFA. Elles enregistrent ainsi une hausse de 7,94%. En 2012, elles connaissent une faible hausse de 0,26 milliards de FCFA, soit 0,35%.

Le niveau de ces dépenses en 2012 est essentiellement imputable à la Présidence de la République (38,29 milliards de FCFA), à l'Assemblée nationale (17,30 milliards de FCFA) et à la CENA (6,03 milliards de FCFA). Ces trois institutions totalisent à elles seules 61,62 milliards de FCFA, soit 83,67% des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des pouvoirs publics.

Les dépenses ordinaires de la Présidence de la République augmentent de 3,91% entre 2010 et 2011 et diminuent de 13,27% entre 2011 et 2012. Celles de l'Assemblée nationale diminuent en 2011 et augmentent en 2012 avec des taux respectifs de 20,62% et 25,91%.

### B<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 52,28 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics sont exécutées en 2012 à 48,70 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,15%.

Le tableau n°44 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

**Tableau n°44 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Pouvoirs Publics	2010		2011		2012		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	11/10	12/11
Présidence	29,2	29,06	49,86	49,59	48,05	44,68	70,65	-9,90
Assemblée nationale	0,5	0,5	0,85	0,85	0,75	0,75	70,00	-11,76
Conseil Constitutionnel	-	-	-	-	0,04	0,04	Na	Na
Cour suprême	0,34	0,34	0,34	0,15	0,15	0,00	-55,88	-100
Cour des comptes	3,04	0,03	3,05	2,94	3,29	3,23	9700	9,86
SENAT	2,3	2,3	0,10	0,10	0,00	0,00	-95,65	-100,00
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>35,38</b>	<b>32,23</b>	<b>54,20</b>	<b>53,63</b>	<b>52,28</b>	<b>48,70</b>	<b>66,40</b>	<b>-9,19</b>

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics enregistrent une forte hausse de 21,4 milliards de FCFA entre 2010 et 2011 avec un taux d'évolution de 66,40%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de la Présidence de la République qui s'élèvent à 49,59 milliards en 2011 contre 29,06 milliards de FCFA en 2010. En 2012, elles baissent de 4,93 milliards de FCFA, soit 9,19%.

L'essentiel des dépenses en capital des pouvoirs publics est exécuté en 2012 par la Présidence de la République pour 44,68 milliards de FCFA.

Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2012 sont la Cour des comptes pour 3,23 milliards de FCFA, l'Assemblée nationale pour 0,75 milliard de FCFA et le Conseil constitutionnel pour 0,04 milliard de FCFA.

## **C - Moyens des services**

### **C<sub>1</sub> - Dépenses courantes**

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2012 à 1028 milliards de FCFA. Ces dépenses représentent 71,15% des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est retracée au tableau n°45 ci-après :

**Tableau n°45 : Dépenses courantes des moyens des services de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Moyens des services	2010	2011	2012	Evolution dépenses 12/11 %	Part dépenses 2012 %
Administration générale	197,44	187,45	214,98	14,69	20,91
Action économique	52,25	49,71	48,76	-1,91	4,74
Action culturelle et sociale	508,21	515,88	548,76	6,37	53,38
Dépenses communes	133,38	212,19	215,5	1,56	20,96
<b>Total</b>	<b>891,28</b>	<b>965,23</b>	<b>1028,0</b>	<b>6,50</b>	<b>100</b>

Les dépenses courantes des moyens des services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale (53,38%), les dépenses communes (20,96%), les ministères de l'Action administrative et générale (20,91%) et les ministères de l'Action économique (4,74%).

Par rapport à 2011 où elles s'établissaient à 965,23 milliards de FCFA, les dépenses courantes des moyens des services enregistrent une hausse de 62,77 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 6,50 % en valeur relative.

#### - Action administrative générale

Les dépenses des ministères de l'Action administrative générale baissent en 2011 passant de 197,44 milliards de FCFA à 187,45 milliards de FCFA. Elles augmentent en 2012 où leur montant est de 214,98 milliards de FCFA, soit une hausse de 27,53 milliards de FCFA en valeur absolue et de 14,69% en valeur relative

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est retracée au tableau n°46 ci-dessous.

**Tableau n°46 : Dépenses courantes de l'Action Administrative générale de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Administration générale	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 %	Part dépenses 2012 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	10,69	11,85	9,92	11,36	8,16	9,92	-12,68	4,61
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	35,92	35,76	34,14	20,16	34,41	38,46	90,77	17,89
Ministère des Forces Armées	86,04	90,45	86,32	91,89	86,58	98,98	7,72	46,04
Ministère de l'Intérieur	29,72	32,97	28,35	37,99	38,37	41,59	9,48	19,35
Ministère de la Justice	22,48	21,70	22,11	20,90	22,75	22,23	6,36	10,34
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	2,24	3,07	2,55	3,53	2,98	3,18	-9,92	1,48
Ministère des relations avec les institutions	0,09	0,26	0,43	0,53	0,19	0,21	-60,38	0,10
Ministère du Travail et des Organisations Professionnel.	1,37	0,65	1,33	0,45	0,33	0,11	-75,56	0,05
Ministère Entreprenariat Féminin/ Langues nat. et Francoph.	0,10	0,10	0,14	0,07	-	-	-	-
Ministère Sénégalais Extérieur	0,63	0,63	0,57	0,57	0,11	0,3	-47,37	0,14
<b>Total Administration générale</b>	<b>189,28</b>	<b>197,44</b>	<b>185,86</b>	<b>187,45</b>	<b>193,88</b>	<b>214,98</b>	<b>14,69</b>	<b>100</b>

Sur la gestion 2012, les dépenses du ministère des Forces armées, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Justice représentent les parts les plus importantes des dépenses de l'Action administrative générale avec respectivement 46,04%, 19,35%, 17,89% et 10,34 %.

## - Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 49,01 milliards de FCFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 48,76 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,49%. Par rapport à 2011, ces dépenses diminuent de 0,95 milliard de FCFA en valeur absolue et de 1,91% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est retracée au tableau n°47 ci-dessous.

**Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Action économique	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 %	Part dépenses 2012 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	2,07	2,03	1,86	1,79	1,85	1,51	-15,64	3,10
Ministère des Infrastructures et des Transports	2,28	1,66	1,57	1,56	1,35	0,98	-37,18	2,01
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	9,30	9,47	8,40	8,76	8,16	8,68	-0,91	17,80
Ministère de l'Economie et des Finances	29,11	29,35	28,58	28,76	28,50	27,85	-3,16	57,12
Ministère de l'Energie et des Mines	2,11	2,08	1,95	1,93	3,13	3,28	69,95	6,73
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	2,76	2,74	2,80	2,65	3,55	3,36	26,79	6,89
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1,97	3,12	2,61	2,89	1,70	2,37	-17,99	4,86
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1,68	1,58	1,51	1,37	0,77	0,73	-46,72	1,50
<b>Total</b>	<b>51,28</b>	<b>52,03</b>	<b>49,28</b>	<b>49,71</b>	<b>49,01</b>	<b>48,76</b>	<b>-1,91</b>	<b>100</b>

Les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie et des Finances avec 57,12% et au Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural avec 17,80%.

Seuls les ministères de l'Energie et des Mines ainsi que du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel enregistrent une augmentation de leurs dépenses courantes entre 2011 et 2012. Leurs taux d'évolution respectifs sont de 69,95% et 26,79%. Les baisses les plus importantes concernent les dépenses du ministère du Tourisme de l'Artisanat, des Transports aériens et des relations avec le Secteur Privé (-46,72%) et du ministère des Infrastructures et des transports (-37,18%).

## - Action culturelle et sociale

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 548,76 milliards de FCFA sur des crédits de la gestion d'un montant de 517,98 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 105,94%. Par rapport à 2011, ces dépenses sont en progression de 33,32 milliards de FCFA en valeur absolue et de 6,46% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est retracée au tableau n°48 ci-dessous.

**Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2010 à 2012**

En milliards de FCFA

Action culturelle et sociale	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 %	Part dépenses 2012 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de l'Education Nationale	259,55	284,18	263,67	291,91	274,30	321,97	10,30	58,67
Ministère des Sports	4,50	2,95	4,94	3,55	5,10	3,47	-2,25	0,63
Ministère de la Culture	4,55	4,77	9,32	9,30	4,75	4,66	-49,89	0,85
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	73,72	69,53	70,06	63,40	69,76	62,73	-1,06	11,43
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	2,04	3,16	2,13	2,84	5,11	5,73	101,76	1,04
Ministère de l'Environnement et du développement durable	7,86	7,63	7,22	7,16	6,31	6,44	-10,06	1,17
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	1,54	0,78	1,54	0,79	0,30	0,14	-82,28	0,03
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin	4,07	4,52	3,27	3,91	3,03	3,34	-14,58	0,61
Ministère de la formation professionnel e, de l'apprentissage et de l'artisanat	16,10	9,68	16,77	11,07	11,71	7,14	-35,50	1,30
Ministère Elevage	2,42	2,57	2,33	2,40	2,31	2,44	1,67	0,44
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	2,06	1,77	1,84	1,52	2,26	2,01	32,24	0,37
Ministère de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance	0,61	0,53	0,29	0,34	0,17	0,04	-88,24	0,01
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	19,33	18,77	19,97	19,25	19,59	18,97	-1,45	3,46
Ministère des Transports Terrestres, des Transport Ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	0,00	0,00	1,14	0,66	0,46	0,28	-57,58	0,05
Ministère des Energies Renouvelables	0,00	0,00	0,24	0,15	0,04	0	-100	0,00
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	1,05	0,25	0,15	0,27	0,84	0,43	59,26	0,08
Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture	0,70	0,60	0,77	0,65	0,29	0,18	-72,31	0,03
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	97,17	94,77	97,24	95,69	108,59	106,86	11,67	19,47
Ministère TIC	0,14	0,12	0,06	0,00	0,00	0	Na	0,00
Ministère de Petite Enfance et de l'Enfance	0,00	0,00	0,91	0,58	0,11	0	-100	0,00
Ministère Chargé des Elections	0	0	5,4	0	2,95	1,93	Na	0,35
<b>Total</b>	<b>498,68</b>	<b>507,34</b>	<b>509,26</b>	<b>515,44</b>	<b>517,98</b>	<b>548,76</b>	<b>6,46</b>	<b>100</b>

Avec un total de 428,83 milliards de FCFA, soit 78,14% des dépenses de l'Action culturelle et sociale, le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont les plus importants consommateurs de ces crédits. Leurs dépenses s'élèvent respectivement à 321,97 milliards de FCFA et à 106,86 milliards de FCFA, soit 58,67% et 19,47% des dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale.

Les dépenses courantes réalisant les plus fortes hausses concernent le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques pour 101,76%, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour 59,26% et le ministère de la Communication, de la Télécommunication et de l'Economie numérique pour 32,24%.

Par ailleurs, des baisses des dépenses courantes sont enregistrées dont les plus significatives concernent le ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance (-100%), le ministère des

Energies renouvelables (-100%), le ministère de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance (-88,24%) et le ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale (-82,28%).

- **Dépenses communes**

Les dépenses communes s'élèvent à 215,5 milliards de FCFA.

Le tableau n°49 ci-dessous présente leur répartition entre les différentes natures de dépenses de 2010 à 2012.

**Tableau n°49 : Répartition des dépenses communes de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

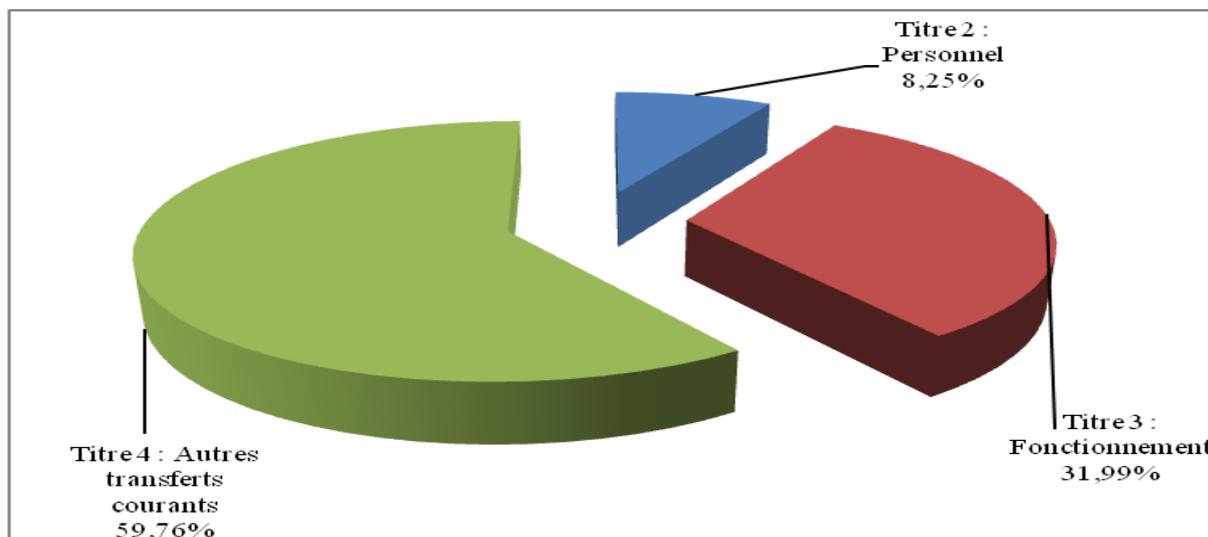
Dépenses communes hors dotation	2010		2011		2012		Evolution 12/11 %	Part en 2012 %
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	40,99	14,39	32,48	17,42	58,24	17,78	2,07	8,25
Titre 3 : Fonctionnement	77,00	75,33	74,89	73,56	73,43	68,93	-6,29	31,99
Titre 4 : Autres transferts courants	49,23	43,66	121,22	121,21	129,53	128,79	6,25	59,76
<b>Total</b>	<b>167,22</b>	<b>133,38</b>	<b>228,59</b>	<b>212,19</b>	<b>261,20</b>	<b>215,5</b>	<b>1,56</b>	<b>100</b>

Entre 2011 et 2012, les dépenses communes connaissent une faible hausse de 1,56%. Cette augmentation est imputable aux autres transferts courants pour 6,26% et aux dépenses de personnel pour 2,07%. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, diminuent de 6,29%.

Les autres transferts courants représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 59,76%. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel se répartissent 31,99% et 8,25% de ces dépenses.

Cette répartition est illustrée le graphique n°16 ci-après.

**Graphique n°16 : Répartition des dépenses communes hors dotation**



## C<sub>2</sub> - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens des services s'élèvent à 442,68 milliards de FCFA en 2012 contre 454,10 milliards de FCFA en 2011. Pour des crédits d'un montant de 479,48 milliards de FCFA, le taux d'exécution s'établit à 92,32% contre 93,83% en 2011.

Le tableau n°50 ci après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services de 2010 à 2012.

**Tableau n°50: Dépenses d'investissement des moyens des services en 2012**

*En milliards de FCFA*

Moyens des services	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 (%)	Part dépenses 2012 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	40,82	34,61	65,23	54,18	56,96	45,84	-15,39	10,36
Action économique	242,49	247,17	301,07	306,30	290,4	284,57	-7,09	64,28
Action culturelle et sociale	133,25	122,31	117,67	93,62	132,12	112,27	19,92	25,36
<b>Total</b>	<b>416,56</b>	<b>404,09</b>	<b>483,97</b>	<b>454,10</b>	<b>479,48</b>	<b>442,68</b>	<b>-2,51</b>	<b>100</b>

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 64,28%, l'Action culturelle et sociale 25,36% et de l'Action administrative générale 10,36%.

### - Action administrative générale

Les dépenses d'investissement de l'Action administrative générale sont exécutées à hauteur de 45,84 milliards de FCFA.

Leur évolution entre 2010 et 2012 est indiquée au tableau n°51 qui suit.

**Tableau n°51 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Sections	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 (%)	Part dépenses 2012 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	6,08	5,64	8,82	8,8	5,45	5,37	-38,98	11,71
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	2,78	0,43	2,31	0,16	3,84	0,95	493,75	2,07
Ministère des Forces Armées	14,69	14,68	39,23	38,81	19,15	17,71	-54,37	38,63
Ministère de l'Intérieur	12,2	12,16	9,06	3,84	24,8	18,35	377,86	40,03
Ministère de la Justice	3,87	0,69	3,96	0,84	2,35	2,23	165,48	4,86
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et Relat. avec les Instit	0,49	0,48	0,56	0,43	1	0,87	102,33	1,90
Ministère des Relations avec les institutions	0,02	0,02	0,33	0,32	0,2	0,2	-37,50	0,44
Ministère du Travail et des Organisations Professionnel	0,26	0,1	0,39	0,27	0,07	0,07	-74,07	0,15
Ministère. du genre et des relations avec asso. Fem. Africaines	0,11	0,09	0,14	0,28	0	0	-100	0,00
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	0,32	0,32	0,43	0,43	0,09	0,09	-79,07	0,20
<b>Total Action administrative générale</b>	<b>40,82</b>	<b>34,61</b>	<b>65,23</b>	<b>54,18</b>	<b>56,95</b>	<b>45,84</b>	<b>- 15,39</b>	<b>100</b>

Après une augmentation de 19,57 milliards de FCFA en 2011 où leur montant se situait à 54,18 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'Action administrative générale baissent de 8,34 milliards de FCFA en 2012 passant à 45,84 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de -15,39% par rapport à 2011.

Le ministère de l'Intérieur exécute les dépenses les plus importantes avec 18,35 milliards de FCFA représentant 40,03% du total des dépenses de l'Action. Suivent ensuite le ministère des Forces armées pour un montant de 17,71 milliards de FCFA, soit 38,63% et la Primature pour un montant de 5,37 milliards de FCFA, soit 11,71%.

Les ministères ayant la plus faible part de dépenses dans les investissements de l'Action administrative sont le ministère du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 0,07 milliard de FCFA, soit 0,15%, le ministère des Sénégalais de l'extérieur pour un montant de 0,09 milliard de FCFA, soit 0,20%, le ministère des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions pour un montant de 0,2 milliard de FCFA, soit 0,59%.

Par rapport à 2011, les dépenses d'investissement qui évoluent à la hausse de façon significative en 2012 concernent principalement le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice avec des taux de progression respectifs de 493,75%, 377,86% et 165,48%. Les sections dont les dépenses d'investissement ont évolué à la baisse sont le ministère des sénégalais de l'extérieur, le ministère du Travail et des Organisations professionnelles et le ministère des Forces armées pour respectivement -79,07%, -74,07% et -54,37%.

#### - Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 290,40 milliards de FCFA, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 284,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 97,99%.

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est indiquée au tableau n°52 qui suit.

**Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2010 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Sections	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 (%)	Part dépenses 2012 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	3,62	3,56	4,99	4,94	4,7	4,42	-10,53	1,55
Ministère des Infrastructures et des Transports	100,09	99,89	90,48	90,64	79,55	78,96	-12,89	27,75
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	42,29	41,68	42,47	44,88	94,13	92,89	106,97	32,64
Ministère de l'Economie et des Finances	44,13	51,74	112,91	123,28	82,15	80,61	-34,61	28,33
Ministère de l'Energie et des Mines	2,19	1,75	2,48	1,92	7,87	6,35	230,73	2,23
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	1,07	1,07	0,59	0,58	1,75	1,68	189,66	0,59
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	46,28	44,69	46,2	39,12	19,65	18,94	-51,58	6,66
Ministère du Tourisme et des Loisirs	0,82	0,79	0,95	0,94	0,6	0,72	-23,40	0,25
<b>Total Action économique</b>	<b>240,49</b>	<b>245,17</b>	<b>301,07</b>	<b>306,3</b>	<b>290,4</b>	<b>284,57</b>	<b>-7,09</b>	<b>100</b>

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique augmentent entre 2010 et 2011 puis baissent en 2012. De 245,17 milliards de FCFA en 2010, elles passent à 306,3 milliards de FCFA en 2011 puis à 284,57 milliards de FCFA en 2012.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de cette Action sont le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère des Infrastructures et des Transports. Ils réalisent des parts respectives de 32,64%, 28,33%, et 27,75%. Les parts les plus faibles sont celles du ministère du Tourisme et des Loisirs, du ministère du Commerce de l'Industrie et du Secteur informel et, enfin, du ministère de la Pêche et des Affaires maritimes avec respectivement 0,25%, 0,59% et 1,55%.

De 2011 à 2012, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui enregistrent les plus fortes hausses concernent le ministère de l'Énergie et des Mines pour un taux de 230,73%, le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel pour un taux de 189,66% et le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural pour un taux de 106,97%.

Les ministères dont les dépenses ont enregistré les baisses les plus significatives sont le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat pour -51,58%, le ministère de l'Économie et des Finances pour -34,61% et le ministère du Tourisme et des Loisirs pour -23,40%.

#### - **Action culturelle et sociale**

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 112,27 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 132,12 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 84,97%.

L'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2012 est indiquée au tableau n°53 qui suit.

**Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2010 à 2012**

En milliards de FCFA

Sections	2010		2011		2012		Evolution dépenses 12/11 (%)	Part dépenses 2012 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de l'Education Nationale	19,84	18,28	16,76	6,17	23,87	19,61	217,83	17,47
Ministère des Sports	1,5	1,04	1,3	0,62	2,03	0,63	1,61	0,56
Ministère de la Culture	26,56	26,56	31,22	31,04	2,51	1,07	-96,55	0,95
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	14,41	10,45	14,07	6,6	18,74	14,88	125,45	13,25
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	1,06	0,8	0,92	0,89	6,27	2,72	205,62	2,42
Ministère de l'Environnement et du développement durable	4,49	4,05	4,85	3,65	7,52	5,21	42,74	4,64
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	1,3	1,29	0,84	0,84	0,16	0,16	-80,95	0,14
58 Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin	8,07	7,9	3,38	3,3	6,2	4,69	42,12	4,18
Ministère de la formation professionnel, de l'apprentissage et de l'artisanat	6,57	5,4	5,06	3,67	1,31	1,59	-56,68	1,42
Ministère Elevage	7,41	6,81	4,58	2,16	7,45	6,7	210,19	5,97
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	5,41	5,41	5,27	5,24	8,36	8,28	58,02	7,38
Ministère de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance	0,64	0,59	1,82	1,57	0,14	0,08	-94,90	0,07
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	14,26	13,96	11,88	11,77	16,96	16,48	40,02	14,68
Ministère des Transports Terrestres, des Transport Ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	4,78	4,7	4,49	4,49	0,18	0,07	-98,44	0,06
Ministère des Energies Renouvelables	0,3	0,28	0,45	0,3	0,1	0,1	-66,67	0,09
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	8,46	7,88	0,78	4,93	17,15	14,56	195,33	12,97
Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture	1,71	1,43	1,52	1,19	1,49	1,48	24,37	1,32
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	5,53	4,53	7,43	3,92	10,6	10,41	165,56	9,27
Ministère de Petite Enfance et de l'Enfance	0	0	1,05	0,6	0,07	0,04	-93,33	0,04
Ministère Chargé des Elections					1,01	3,51		3,13
<b>Total Action culturelle et sociale</b>	<b>133,25</b>	<b>122,31</b>	<b>117,67</b>	<b>93,62</b>	<b>132,12</b>	<b>112,27</b>	<b>19,92</b>	<b>100</b>

Après avoir baissé de 28,69 milliards de FCFA en 2011, les dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale augmentent de 18,65 milliards de FCFA en 2012, soit un taux d'évolution de 19,92%.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement concernent le ministère de l'Education nationale avec 17,47%, le ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales avec 14,68%, le ministère de la Santé et de l'Action sociale avec 13,25%.

Les plus faibles réalisations concernent le ministère de la Petite enfance et de l'Enfance, le ministère des Transports, terrestres ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire et le ministère de l'Entreprenariat féminin et de la Micro-finance avec respectivement 0,04%, 0,06% et 0,07%.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus significativement évolué à la hausse entre 2011 et 2012 concernent le ministère de l'Education nationale pour 217,83%, le ministère de l'Elevage pour 210,19%, le ministère de la Jeunesse et de la Promotion des

Valeurs civiques pour 205,62% et le ministère de l'Hygiène et de l'Assainissement pour 195,33%. Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère des Transports terrestres ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire pour -98,44%, le ministère de la Culture pour -96,55%, le ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-finance pour -94,90% ainsi que le ministère de la Petite enfance et de l'Enfance pour -93,33%.

### C<sub>3</sub> – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

En 2012, sur un total des dépenses des moyens des services de 1470,68 milliards de FCFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 1028 milliards de FCFA, soit 69,90% et 442,68 milliards de FCFA, soit 30,10%.

La répartition de ces dépenses en 2012 est indiquée au tableau n°54 qui suit.

**Tableau n°54 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2012**

*En milliards de FCFA*

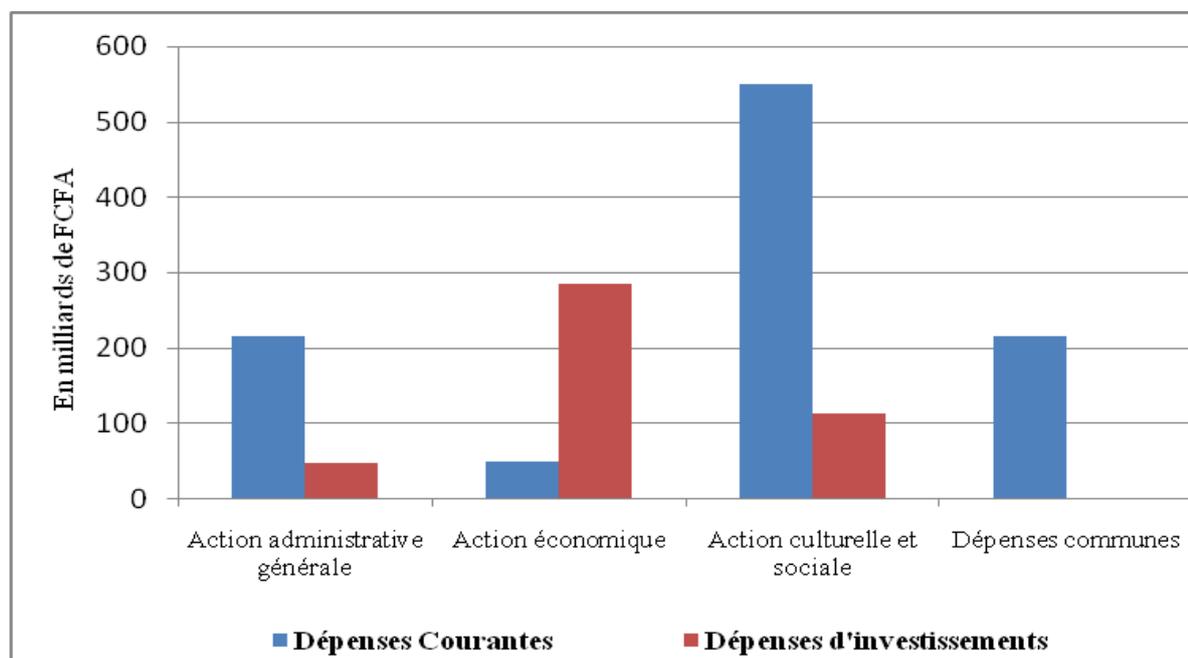
Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissements (B)	Total	Part dans le Total (A) ou (B) en %	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	214,98	45,84	260,82	20,91	10,36
Action économique	48,76	284,57	333,33	4,74	64,28
Action culturelle et sociale	548,76	112,27	661,03	53,38	25,36
Dépenses communes	215,5	0	215,5	20,96	0,00
<b>Total</b>	<b>1028</b>	<b>442,68</b>	<b>1470,68</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les dépenses ordinaires de l'Action culturelle et sociale totalisent la part la plus importante des dépenses des moyens des services sur ressources internes avec 548,76 milliards de FCFA, soit un taux de 53,38%. Concernant les dépenses d'investissement, c'est l'Action économique qui occupe le premier rang avec 284,57 milliards de FCFA, soit une part de 64,28%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des moyens des services sur ressources internes revient aux dépenses d'investissement de l'Action administrative générale, qui s'élèvent à 45,84 milliards de FCFA représentant un taux de 10,36%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action des moyens et services est illustrée au graphique n°17 ci -après.

**Graphique n°17 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2012**



### 2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Pour l'année 2012, les dépenses sur ressources externes sont prévues à 416,40 milliards de FCFA. Elles sont exécutées à 339,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,52%.

Le tableau n°55 qui suit présente les prévisions et les réalisations de tirages.

**Tableau n°55: Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2012**

*En FCFA*

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Primaire	118 948 000 000	71 758 582 943	60,33
Secondaire	117 006 000 000	43 288 206 128	37,00
Tertiaire	68 335 000 000	72 336 823 549	105,86
Quatenaire	112 111 000 000	152 076 184 664	135,65
<b>Total</b>	<b>416 400 000 000</b>	<b>339 459 797 283</b>	<b>81,52</b>

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant inférieur à celui des prévisions de tirage. Cependant dans certains secteurs, les dépenses effectives dépassent les prévisions. Sont concernés les secteurs tertiaire et quaternaire dont les dépenses prévues sont réalisées respectivement à 105,86% et 135,65%.

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 81,52% est imputable aux emprunts qui sont réalisés à hauteur de 82,52% et aux subventions pour 79,99%. La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau n°56 ci-dessous.

**Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2012***En milliards de FCFA*

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	252,4	208,28	82,52
Subventions	164	131,18	79,99
<b>Total</b>	<b>416,4</b>	<b>339,46</b>	<b>81,52</b>

**2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité**

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 339,46 milliards de FCFA dont 208,28 milliards de FCFA d'emprunts et 131,18 milliards de FCFA de subventions se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°57 ci-dessous.

**Tableau n°57 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteurs d'activité en 2012***En FCFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	40 753 909 545	31 004 673 399	71 758 582 943	21,14
Secondaire	26 684 235 292	16 603 970 835	43 288 206 128	12,75
Tertiaire	57 821 078 367	14 515 745 182	72 336 823 549	21,31
Quatenaire	83 023 946 354	69 052 238 309	152 076 184 664	44,80
<b>Total</b>	<b>208 283 169 558</b>	<b>131 176 627 725</b>	<b>339 459 797 283</b>	<b>100</b>

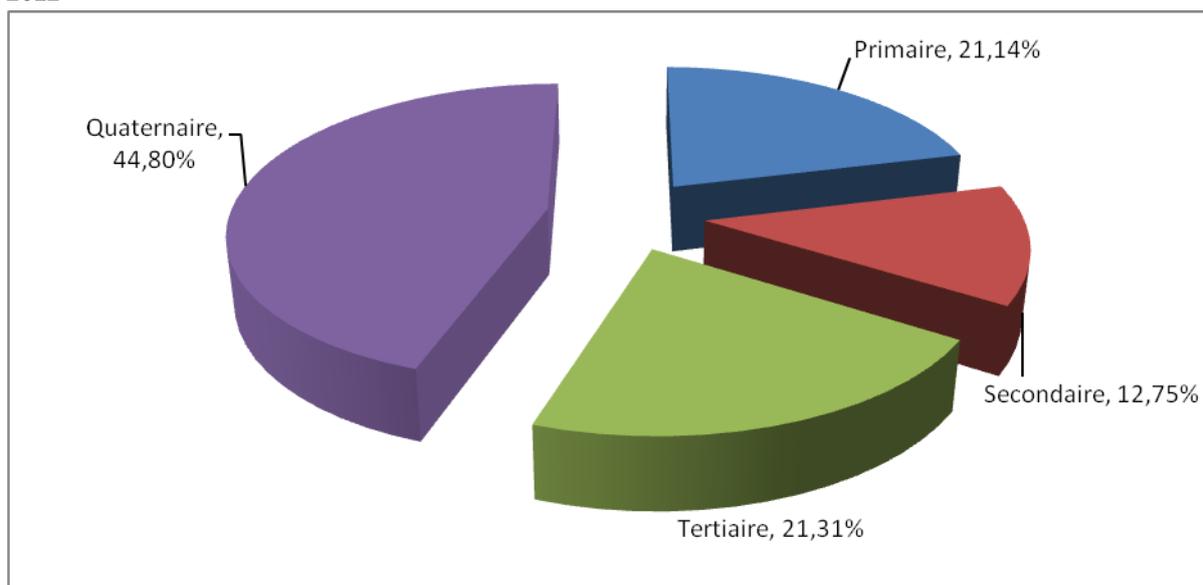
Les tirages pour le compte du secteur quaternaire sont les plus importants. Ils représentent 44,80% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 12,75%.

Le secteur quaternaire totalise les dépenses les plus importantes aussi bien pour les emprunts que pour les subventions avec des montants respectifs de 83,02 milliards de FCFA et 69,05 milliards de FCFA.

Du point de vue des composantes des financements, les dépenses les plus faibles sont réalisées en emprunts par le secteur secondaire pour un montant de 26,68 milliards de FCFA et en subventions par le secteur tertiaire pour un montant de 14,51 milliards de FCFA.

Le graphique n°18 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des investissements sur ressources externes.

**Graphique n°18 : répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteurs d'activité en 2012**



### A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2012 sont d'un montant de 71,76 milliards de FCFA, dont 40,75 milliards de FCFA sur emprunts et 31 milliards de FCFA sur subventions. Ils représentent 21,14% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°58 ci-dessous.

**Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire**

Activités	Emprunts	Subventions	Total	En FCFA
				Part (%)
Agriculture	24 108 239 952	22 044 134 098	46 152 374 050	64,32
Elevage	800 159 150	0	800 159 150	1,12
Eaux & Forêts	2 337 074 626	2 605 096 710	4 942 171 336	6,89
Pêche	555 664 235	663 134 730	1 218 798 965	1,70
Hydraulique rurale et agricole	7 796 294 425	4 871 705 654	12 668 000 079	17,65
Appui-Renf et A.T.Primaire	5 156 477 157	820 602 207	5 977 079 364	8,33
<b>Secteur Primaire</b>	<b>40 753 909 545</b>	<b>31 004 673 399</b>	<b>71 758 582 943</b>	<b>100</b>

L'agriculture est le premier sous secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 64,32%. Il est suivi du sous secteur de l'Hydraulique rurale et agricole et du sous-secteur Appui Renforcement et Assistance technique primaire pour respectivement 17,65% et 8,33%. La part la plus faible concerne le sous secteur de l'élevage pour 1,12%.

## B - Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire en 2012 est de 43,28 milliards de FCFA, dont 26,68 milliards de FCFA sur emprunts et 16,60 milliards de FCFA sur subventions. Ce secteur réalise 12,75% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°59 ci-dessous.

**Tableau n°59: Dépenses effectives par activité du secteur secondaire**

*En FCFA*

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Mines	0	39 516 738	39 516 738	0,09
Industries	0	659 468 329	659 468 329	1,52
Energies classiques/renouvelables	25 079 019 633	0	25 079 019 633	57,94
Appui-Renf et A.T.Secondaire	1 605 215 659	15 904 985 768	17 510 201 427	40,45
<b>Secteur secondaire</b>	<b>26 684 235 292</b>	<b>16 603 970 835</b>	<b>43 288 206 128</b>	<b>100</b>

Les sous-secteurs Energies classiques/ renouvelables et Appui Renforcement et Assistance technique secondaire totalisent l'essentiel des dépenses du secteur avec respectivement 25,08 milliards de FCFA et 17,51 milliards de FCFA, représentant 57,94% et 40,45% du total. Le sous-secteur des industries et le sous secteur des mines enregistrent des montants respectifs de 0,66 milliard de FCFA et 0,04 milliard de FCFA, soit des parts de 1,52% et 0,09%.

## C - Secteur tertiaire

Les dépenses d'investissement du secteur tertiaire s'élèvent à 72,34 milliards de FCFA, dont 57,82 milliards de FCFA sur emprunts et 14,51 milliards de FCFA sur subventions. Ces dépenses représentent 21,31% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°60 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous secteurs.

**Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire**

*En FCFA*

activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Commerce	0	422 149 223	422 149 223	0,58
Transports routiers	43 625 714 900	14 093 518 641	57 719 233 541	79,79
Transports maritimes	13 431 054 500	0	13 431 054 500	18,57
Transports aériens	764 308 967	0	764 308 967	1,06
Postes et télécommunication	0	77 318	77 318	0,00
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>57 821 078 367</b>	<b>14 515 745 182</b>	<b>72 336 823 549</b>	<b>100</b>

Les sous-secteurs Transports routiers et Transports maritimes réalisent les parts les plus importantes dans les dépenses du secteur tertiaire avec des montants respectifs de 57,72 milliards de FCFA et 13,43 milliards de FCFA, soit 79,79% et 18,57%. Le sous-secteur des postes et télécommunications et celui du Commerce réalisent les plus faibles dépenses, respectivement pour 787 318 FCFA et 422 149 223 FCFA, leurs parts cumulées n'atteignant pas 1%.

## D - Secteur quaternaire

Les dépenses effectives du secteur quaternaire s'élèvent à 152,08 milliards de FCFA dont 83,02 milliards de FCFA sur emprunts et 69,05 milliards de FCFA sur subventions. Ce secteur enregistre 44,80% du total des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°61 ci-dessous présente la répartition par sous secteur de ces dépenses.

**Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire**

*En FCFA*

activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Hydraulique urbaine-Assainissement	6 706 965 007	8 140 160 618	14 847 125 625	9,76
Culture-Jeunesse et Sport	1 199 398 102	31 658 373	1 231 056 475	0,81
Habitat & Urbanisme	13 227 421 864	5 478 930 612	18 706 352 476	12,30
Santé & Nutrition	7 432 426 582	32 669 505 026	40 101 931 608	26,37
Education & Formation	26 783 840 495	12 177 990 435	38 961 830 930	25,62
Développement social	1 689 214 286	1 456 519 565	3 145 733 851	2,07
Equipements administratifs	25 570 234 500	1 226 931 337	26 797 165 837	17,62
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	414 445 518	7 870 542 343	8 284 987 861	5,45
<b>Secteur Quaternaire</b>	<b>83 023 946 354</b>	<b>69 052 238 309</b>	<b>152 076 184 664</b>	<b>100</b>

Avec des dépenses totales qui s'élèvent à 40,10 milliards de FCFA, le sous-secteur Santé et Nutrition réalise la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 26,37%. Il est suivi du sous-secteur Education et Formation dont les dépenses s'élèvent à 38,96 milliards de FCFA, soit 25,62% des investissements du secteur. Le sous-secteur Culture, Jeunesse et Sports réalise les dépenses les plus faibles pour un total de 1,23 milliard de FCFA, soit 0,81% des investissements du secteur.

### 2.2.2.2 – Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 339,46 milliards de FCFA se répartissent par bailleurs comme indiqué au tableau n°62 qui suit.

**Tableau n°62 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2012**

*En FCFA*

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
ACBF	0	561 034 228	561 034 228	0,17
ACDI	0	1 364 332 272	1 364 332 272	0,40
AID	69 546 382 880	1 626 594 899	71 172 977 779	20,97
Autriche	1 400 800 372	0	1 400 800 372	0,41
BDEA	5 161 443 261	5 000 000	5 166 443 261	1,52
BELG	0	2 488 564 813	2 488 564 813	0,73
BID	6 088 764 640	1 691 652 197	7 780 416 837	2,29
BOAD	12 684 526 218	0	12 684 526 218	3,74
CFD	7 017 178 680	9 510 845 369	16 528 024 049	4,87
CHINE	54 079 117 956	360 000 000	54 439 117 956	16,04
COREE	13 431 054 500	0	13 431 054 500	3,96
ESPA	2 547 749 956	0	2 547 749 956	0,75
FAD	27 991 485 195	37 766 285	28 029 251 480	8,26
FED	0	24 534 488 996	24 534 488 996	7,23
FEM	0	35 859 902	35 859 902	0,01
FIDA	2 505 632 878	0	2 505 632 878	0,74
FKDEA	2 060 156 010	0	2 060 156 010	0,61
FSAU	2 429 510 000	0	2 429 510 000	0,72
GTZ	0	8 909 863 931	8 909 863 931	2,62
ITAL	0	899 606 628	899 606 628	0,27
KFW	0	2 216 355 908	2 216 355 908	0,65
LUXE	0	7 886 931 263	7 886 931 263	2,32
OPEP	1 339 367 013	0	1 339 367 013	0,39
PNUD	0	2 231 514 535	2 231 514 535	0,66
USAID	0	66 816 216 500	66 816 216 500	19,68
<b>Total</b>	<b>208 283 169 558</b>	<b>131 176 627 725</b>	<b>339 459 797 283</b>	<b>100</b>

Pour la gestion 2012, l'AID est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 71,17 milliards de FCFA, soit 20,97%. Il est suivi par l'USAID pour un montant de 66,82 milliards de FCFA, soit 19,68% et de la Chine pour un montant de 54,44 milliards de FCFA, soit 16,04% des ordonnancements.

### 2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

Les dépenses d'investissement, toutes sources confondues, s'élèvent, en 2012, à 830,85 milliards de FCFA.

Le tableau n°63 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

**Tableau n°63 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2012***En milliards de FCFA*

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements de l'Etat	153,91	133,28	86,60	16,04
Transferts en capital	377,85	358,11	94,78	43,10
Investissements sur financements extérieurs	416,4	339,46	81,52	40,86
<b>Total</b>	<b>948,16</b>	<b>830,85</b>	<b>87,63</b>	<b>100</b>

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 339,46 milliards de FCFA sont exécutés à un taux de 81,52%. Les investissements de l'Etat sur ressources internes sont exécutés à 86,60%. Les investissements d'autres organismes sur subvention de l'Etat atteignent un taux de 94,78%.

Les investissements financés par les partenaires extérieurs représentent 40,86% des dépenses effectives. L'Etat a financé 59,14% du total des investissements dont 16,04% pour ses investissements propres et 43,10% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements durant la période 2010-2012, en regroupant les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°64 qui suit.

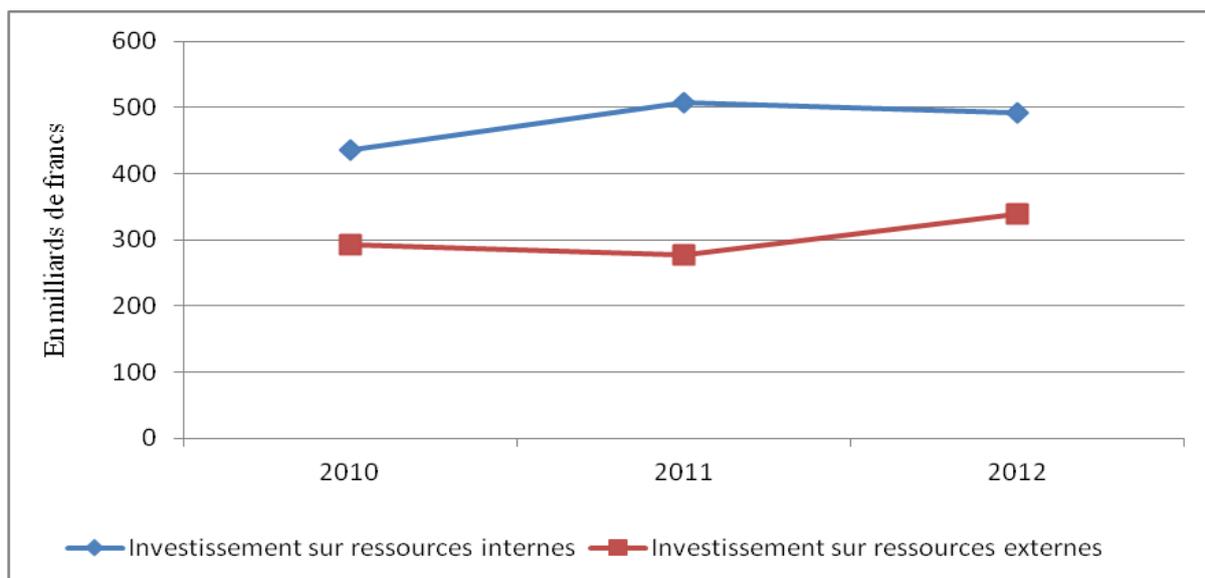
**Tableau n°64: Evolution des dépenses d'investissements de 2010 à 2012***En milliards de FCFA*

Nature des crédits	2010	2011	2012	Evolution (%)	
				2011/2010	2012/2011
Investissement sur ressources internes	436,32	507,73	491,39	16,37	-3,22
Investissement sur ressources externes	292,07	276,57	339,46	-5,31	22,74
<b>Total</b>	<b>728,39</b>	<b>784,30</b>	<b>830,85</b>	<b>7,68</b>	<b>5,94</b>

Entre 2010 et 2012, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a constamment augmenté. En 2011, cette augmentation est de 55,91 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 7,68% par rapport à 2010. En 2012, elle est de 46,55 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 5,94% par rapport à 2011.

Le graphique n°19 ci-après illustre l'évolution des dépenses d'investissements de 2010 à 2012.

**Graphique n°19 : Evolution des dépenses d'investissements de 2010 à 2012**



Les dépenses d'investissement sur ressources internes et sur ressources externes suivent des courbes à l'allure différente. Les dépenses sur ressources internes augmentent en 2011 et baissent en 2012 alors que les dépenses sur ressources externes diminuent en 2011 et augmentent en 2012.

## **CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

*En 2012, les catégories des comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de prêts et les comptes d'avances.*

La loi n°2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de finances initiale pour l'année 2012 a arrêté les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 77,92 milliards de FCFA dont 6 milliards de FCFA de subvention du budget général.

Le montant global des ressources et des charges des CST n'a pas été modifié par la loi de finances rectificative n°2012-17 du 31 octobre 2012.

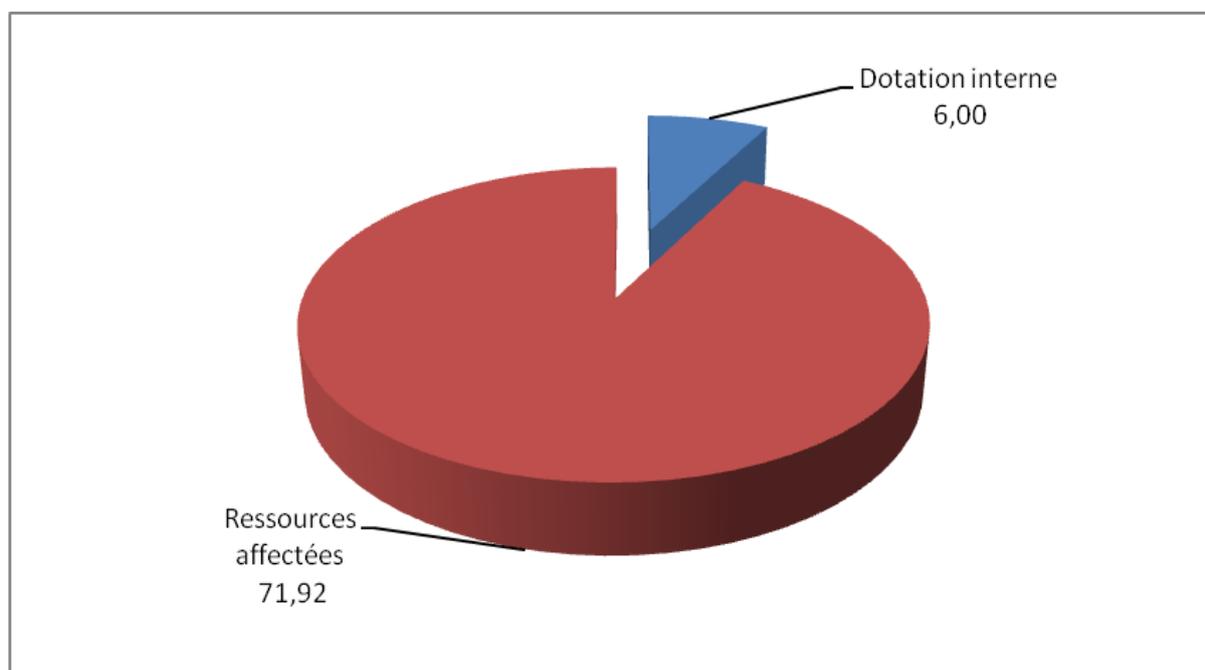
A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 88,57 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 113,67 %. Les dépenses s'élèvent à 77,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,35%.

Ainsi, le solde des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2012, s'établit à 11,15 milliards de FCFA.

### **1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor**

La répartition des recettes prévisionnelles des comptes spéciaux du Trésor est illustrée par le graphique n°20 ci-dessous.

**Graphique n°20: Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2012**



Les prévisions des CST comprennent 71,92 milliards de francs CFA de ressources affectées et 6 milliards de francs CFA de subventions représentant respectivement 92,30% et 7,70% des montants des prévisions.

Les recettes effectives des CST s'élèvent à 88,57 milliards de FCFA sur des prévisions de 77,92 milliards de FCFA, soit une plus-value de 10,65 milliards de FCFA et un taux d'exécution de 113,67%.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°65 suivant :

**Tableau n°65 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2012**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution (%)	Parts (%)
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	60,17	67,08	111,48	75,74
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	16,80	10,16	60,48	11,47
Comptes d'avances	0,80	11,33	1416,25	12,79
<b>Total</b>	<b>77,92</b>	<b>88,57</b>	<b>15,88</b>	<b>100</b>

Les taux d'exécution des recettes les plus élevés concernent les comptes d'avances qui réalisent les prévisions à 1416,25%, soit un excédent de recettes de 10,53 milliards de FCFA. Les comptes d'affectation spéciale suivent avec des prévisions de recettes réalisées à 111,48%, soit une plus-value de 6,91 milliards de FCFA. Les recettes des comptes de prêts représentent 60,48% des prévisions.

Les comptes de commerce n'ont enregistré aucune opération.

S'agissant de la part des différentes catégories de comptes dans le total des recettes des CST, les comptes d'affectation spéciale enregistrent 75,74%, soit 67,08 milliards de FCFA. Les recettes des comptes d'avances représentent 12,79% avec un montant de 11,33 milliards de FCFA. Avec des recettes de 10,16 milliards de FCFA, les comptes de prêts ont une part de 11,47% dans le total.

Le tableau n°66 ci-dessous présente la répartition des plus-values de recettes réalisées en 2012 au titre des opérations des CST.

**Tableau n°66: Répartition des plus-values de recettes des CST en 2012**

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part (%)
Fonds National de retraite	58 000 000 000	65 537 040 697	7 537 040 697	39,41
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	1 163 209 719	263 209 719	1,38
Avances 1 an à divers organismes	-	593 184 728	593 184 728	3,10
Avances 1 an aux particuliers	-	10 732 633 711	10 732 633 711	56,12
<b>Total</b>	<b>58 900 000 000</b>	<b>78 026 068 855</b>	<b>19 126 068 855</b>	<b>100</b>

Le montant total des plus-values de recettes réalisées par les CST s'élève à 19,13 milliards de FCFA. Ces plus-values de recettes sont constatées sur le compte d'avances « avances à 1 an aux particuliers » pour 10,73 milliards de FCFA, soit 56,12%, le compte d'affectation spéciale « Fonds national de retraite » pour 7,54 milliards de FCFA représentant 39,41%, le compte d'affectation spéciale « avances à 1 an à divers organismes » pour 0,59 milliard de FCFA représentant 3,1% et le compte d'affectation spéciale « Caisse d'encouragement à la pêche » pour 0,26 milliard de francs, soit 1,38%.

En revanche, des moins-values sont relevées dans l'exécution de la plupart des CST, comme l'indique le tableau n°67 ci-dessous

**Tableau n°67 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2012**

*En FCFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part (%)
Frais de contrôle des stés à part pub	210 000 000	205 982 276	4 017 724	0,05
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	171 643 048	884 356 952	10,43
Opérations des armées à caractère ind et comm	150 000 000	0	150 000 000	1,77
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	9,44
Prêts aux particuliers	16 000 000 000	10 163 239 773	5 836 760 227	68,87
Avances aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	9,44
<b>Total</b>	<b>19 016 000 000</b>	<b>10 540 865 097</b>	<b>8 475 134 903</b>	<b>100</b>

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 8,47 milliards de FCFA. Ces moins-values s'imputent principalement au compte de « prêts aux particuliers » pour 5,84 milliards de FCFA, soit 68,87% de leur montant total, au compte d'affectation spéciale « fonds de lutte contre l'incendie » pour 0,88 milliard de FCFA, soit 10,43%, au compte « prêts aux collectivités locales » et au compte « avances aux collectivités locales », pour un même montant de 0,80 milliard de FCFA, soit un même taux de 9,44%.

Le compte de commerce « opérations des armées à caractère industriel et commercial » et le compte d'affectation spéciale « frais de contrôle des sociétés à participation publique » enregistrent les moins-values les plus faibles avec respectivement 0,15 milliard de FCFA et 0,004 milliard de FCFA, soit 1,77% et 0,05%.

## 2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 77,92 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor sont exécutées à 77,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,36%.

La comparaison des prévisions et des réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°68 suivant :

**Tableau n°68 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2012**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Dépenses			Parts en %
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes d'affectation spéciale	60,17	66,04	109,76	85,30
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	16,80	0,85	5,06	1,10
Comptes d'avances	0,80	10,53	1316,25	13,60
<b>Total</b>	<b>77,92</b>	<b>77,42</b>	<b>99,36</b>	<b>100</b>

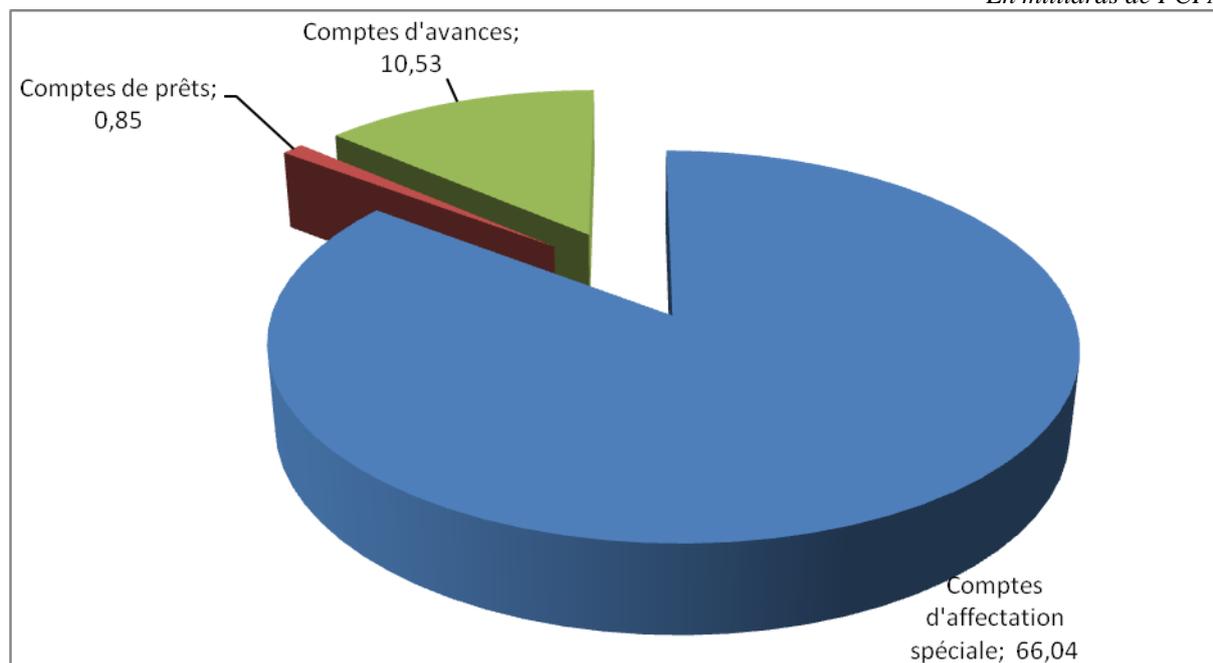
Les comptes d'avances enregistrent le taux d'exécution le plus élevé avec des dépenses représentant plus de 13 fois le montant des prévisions. Ils sont suivis des comptes d'affectation spéciale et des comptes de prêts avec des taux respectifs de 109,76% et 5,06%.

Selon l'importance de leurs montants, les dépenses effectives des CST s'imputent pour 85,30% aux comptes d'affectation spéciale, soit 66,04 milliards de FCFA, pour 13,60% aux comptes d'avances, soit 10,53 milliards de FCFA et pour 1,10% aux comptes de prêts, soit 0,85 milliard de FCFA.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°21 qui suit :

**Graphique n°21 : Structure des charges effectives des CST en 2012**

*En milliards de FCFA*



### 3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST dégagent un solde créditeur de 11,15 milliards de FCFA résultant des recettes d'un montant de 88,57 milliards de FCFA et des dépenses qui s'élèvent à 77,42 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°69 suivant :

**Tableau n°69 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2012**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	67,08	66,04	1,04
Comptes de commerce	-	-	-
Comptes de prêts	10,16	0,85	9,31
Comptes d'avances	11,33	10,53	0,80
<b>Total</b>	<b>88,57</b>	<b>77,42</b>	<b>11,15</b>

Le solde global d'exécution des CST est créditeur tout comme celui de chaque catégorie de compte.

De 2008 à 2012, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°70 qui suit:

**Tableau n°70 : Evolution des soldes des CST de 2008 à 2012**

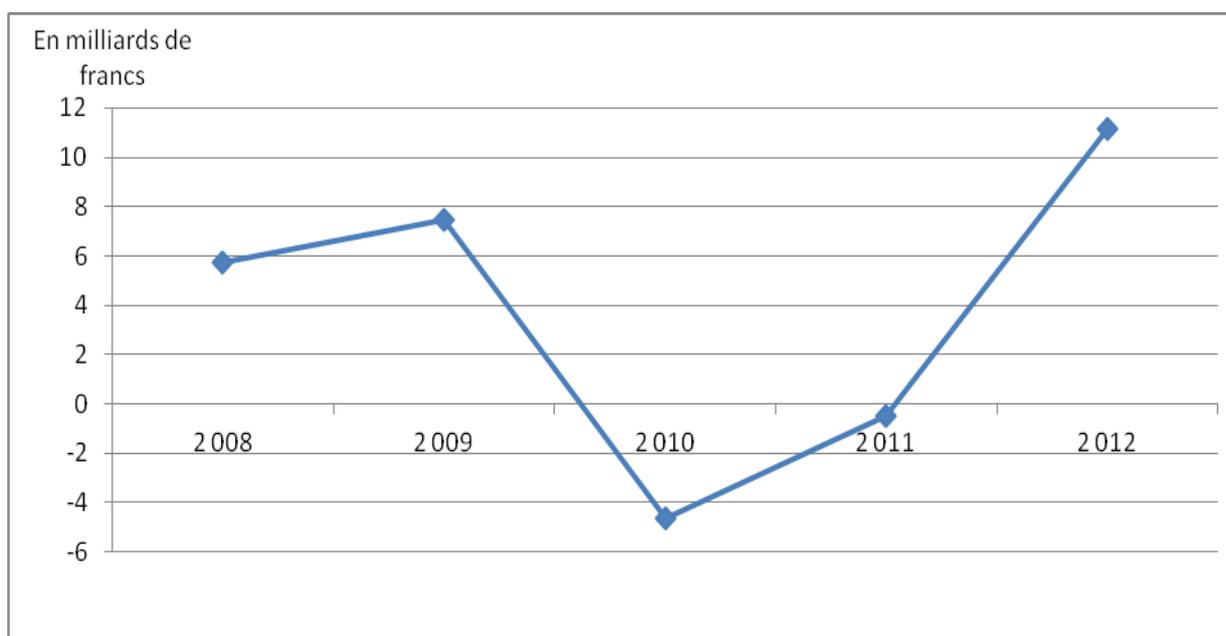
*En milliards de FCFA*

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Recettes	61,97	72,95	77,01	80,42	88,57
Dépenses	56,22	65,47	81,66	80,88	77,42
<b>Soldes CST</b>	<b>5,75</b>	<b>7,48</b>	<b>-4,65</b>	<b>-0,46</b>	<b>11,15</b>

Durant la période 2008-2012, le solde global d'exécution des CST évolue de façon contrastée. En augmentation de 1,73 milliard de FCFA entre 2008 et 2009, il enregistre une forte baisse de 12,13 milliards de FCFA en 2010. Il s'améliore légèrement en 2011 tout en étant négatif et renoue avec le sens positif en 2012 avec une amélioration de 11,61 milliards de FCFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°22 suivant:

**Graphique n°22: Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2008 à 2012**



La courbe d'évolution du solde des CST montre une amélioration en 2009, une forte baisse en 2010 et une reprise de l'amélioration à partir de 2011.

### 3.1 - Comptes d'affectation spéciale

En 2012, les comptes d'affectation spéciale sont exécutés à hauteur de 67,08 milliards de FCFA en recettes et 66,04 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde créditeur de 1,04 milliard de FCFA.

Le tableau n°71 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2011 à 2012.

**Tableau n°71 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation entre 2011 et 2012**

*En milliards de FCFA*

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde
	2011	2012	Variation %	2011	2012	Variation %	
Fonds National de retraite	58,502	65,537	12,03	59,194	64,616	9,16	0,921
Frais de contrôle des entreprises pub	0,147	0,206	40,14	0,003	0,167	5466,67	0,039
Caisse d'encouragement à la pêche	1,297	1,163	-10,33	0,845	1,090	28,99	0,073
Fonds de lutte c/ incendies	0,200	0,171	-14,50	0,000	0,167	Na	0,004
<b>Total</b>	<b>60,146</b>	<b>67,077</b>	<b>11,52</b>	<b>60,042</b>	<b>66,040</b>	<b>9,99</b>	<b>1,037</b>

En 2012, le solde des comptes d'affectation spéciale a connu une hausse de 0,933 milliard de FCFA par rapport à 2011 où il s'établissait à 0,104 milliard de FCFA.

Cette hausse s'explique par une progression beaucoup plus importante des recettes par rapport aux dépenses avec 11,52% contre 9,99%.

#### 3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

A l'image des autres comptes d'affectation spéciale, le FNR présente, en 2012, un solde positif.

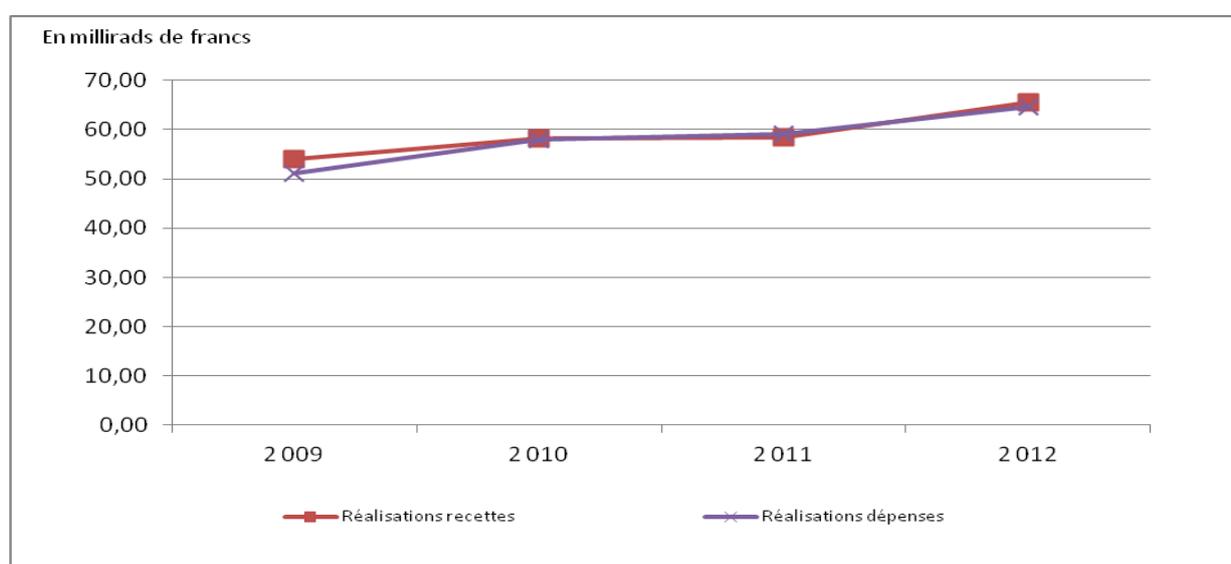
Pour des prévisions de ressources et de charges qui s'équilibrent à 58 milliards, le FNR enregistre 65,54 milliards de FCFA en recettes et 64,62 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde créditeur de 0,92 milliard de FCFA.

L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°72 et le graphique n°23 suivants :

**Tableau n°72 : Evolution des recettes, des dépenses et des soldes du FNR de 2009 à 2012***En milliards de FCFA*

FNR	2 009	2 010	2 011	2 012	Evolution 11/10 (%)	Evolution 12/11 (%)
Recettes	53,96	58,14	58,50	65,54	0,62	12,03
Dépenses	51,11	57,96	59,19	64,62	2,12	9,17
<b>Soldes</b>	<b>2,85</b>	<b>0,18</b>	<b>-0,69</b>	<b>0,92</b>	<b>-483,33</b>	<b>-233,33</b>

Les recettes et les dépenses du FNR augmentent chaque année entre 2009 et 2012. Le solde est positif sur toute la période en raison du montant des recettes supérieur à celui des dépenses sauf en 2011 où le rapport est inverse.

**Graphique n°23: Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2009 à 2012**

Les dépenses et les recettes du FNR évoluent presque parallèlement de 2009 à 2012 avec une pente plus élevée pour les recettes dont les montants sont légèrement supérieurs à ceux des dépenses.

L'évolution du solde du FNR de 2009 à 2012 est présentée au tableau n°73 ci-dessous.

**Tableau n°73: Evolution du solde du FNR de 2009 à 2012***En milliards de FCFA*

Année	2 009	2 010	2 011	2 012
Soldes	2,85	0,18	-0,69	0,92
Evolution (n-n-1)	Na	-2,67	-0,87	1,61
<b>Evolution moyenne</b>			<b>-0,64</b>	

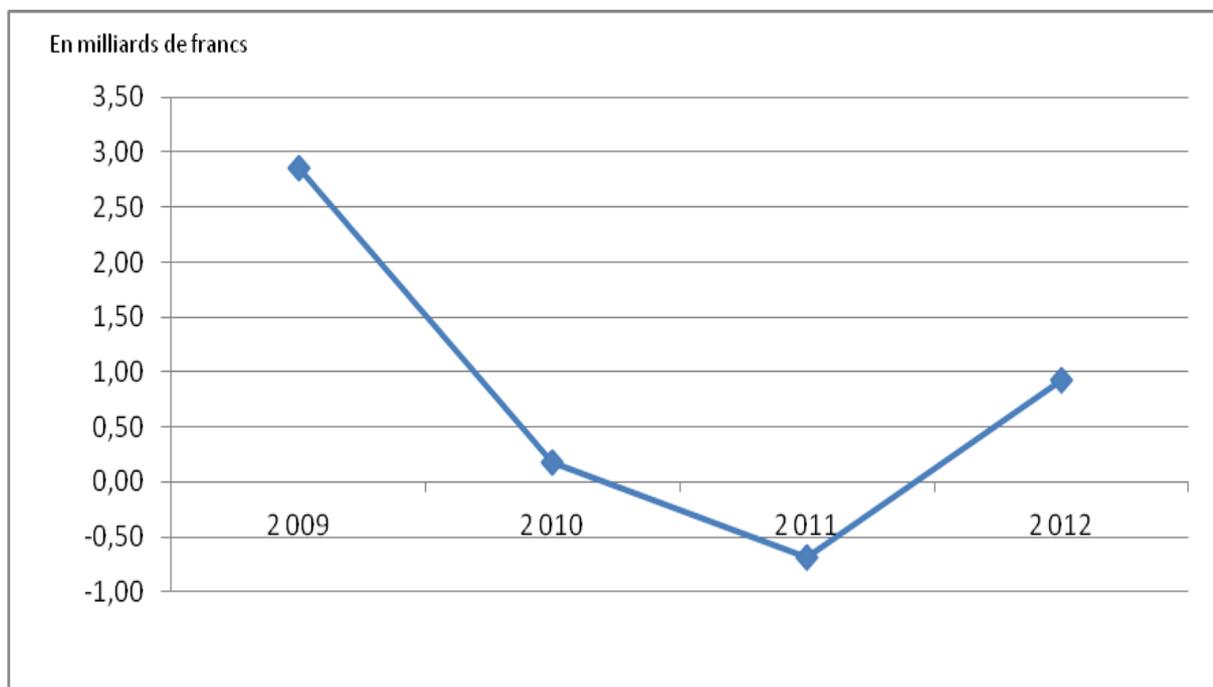
\*Na : Non applicable

Le solde du FNR est créditeur sur la période sauf en 2009. Il est sur une tendance de dégradation entre 2009 et 2011. Il s'améliore en 2012.

Durant la période sous revue, le solde du FNR a évolué en moyenne de -0,64 milliard de FCFA par an.

Le graphique n°24 ci-dessous illustre cette évolution du solde du FNR de 2009 à 2012.

**Graphique n°24: Evolution du solde du FNR de 2009 à 2012**



### **3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale**

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » présentent des soldes créditeurs d'un montant respectif de 0,04 milliard de FCFA, 0,07 milliard de FCFA et 0,004 milliard de FCFA. Ils ont ainsi contribué à améliorer le solde positif des CAS.

Avec des recettes totales d'un montant de 1,53 milliard de FCFA contre des dépenses totales de 1,42 milliard de FCFA, le solde de ces comptes est globalement créditeur de 0,11 milliard de FCFA.

### **3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor**

Exécutés à hauteur de 21,49 milliards de FCFA en recettes et 11,38 milliards de FCFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde créditeur de 10,11 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée au tableau n°74 suivant :

**Tableau n°74 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2012**

*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,15	-	0,00	-
Comptes de prêts	16,80	10,16	60,48	16,80	0,85	5,06	9,31
Comptes d'avances	0,80	11,33	1416,25	0,80	10,53	1316,25	0,80
<b>Total</b>	<b>17,75</b>	<b>21,49</b>	<b>121,07</b>	<b>17,75</b>	<b>11,38</b>	<b>64,11</b>	<b>10,11</b>

### 3.2.1- Les comptes de commerce

Contrairement à 2011, les comptes de commerce n'ont pas enregistré d'opérations en 2012.

### 3.2.2- Les comptes de prêts

Les recettes et les dépenses réalisées au niveau des comptes de prêts s'élèvent respectivement à 10,16 milliards de FCFA et 0,85 milliard de FCFA, d'où un solde créditeur de 9,31 milliards de FCFA.

Dans cette catégorie de comptes, seul le compte « prêts aux particuliers » a enregistré des opérations durant l'année 2012.

De 2008 à 2012, les soldes résultant des opérations des comptes de prêts évoluent comme indiqué au tableau n°75 qui suit :

**Tableau n°75 : Opérations des comptes de prêts de 2008 à 2012**

*En milliards de FCFA*

Compte de prêts	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes	3,15	9,72	9,85	11,08	10,16
Dépenses	0,98	6,15	14,25	11,46	0,85
<b>Solde de l'année</b>	<b>2,17</b>	<b>3,57</b>	<b>- 4,40</b>	<b>- 0,38</b>	<b>9,31</b>

Entre 2008 et 2009, le solde des comptes de prêts est positif et connaît une augmentation de 1,4 milliard de FCFA. Il devient négatif en 2010 et 2011 pour s'établir à respectivement à -4,40 milliards de FCFA et -0,38 milliard de FCFA. Toutefois en 2012, ce solde connaît une nette augmentation avec un solde créditeur de 9,31 milliards de FCFA.

Les recettes augmentent régulièrement durant la période de 2008 à 2011 avant de diminuer en 2012, année au cours de laquelle elles baissent de 0,92 milliard de FCFA par rapport à 2011.

En ce qui concerne les dépenses, elles ont régulièrement progressé jusqu'en 2010 avant de baisser en 2011 de 2,79 milliards de FCFA. Cette baisse s'est accentuée en 2012 jusqu'à atteindre 10,61 milliards de FCFA.

### 3.2.3 - Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances sont prévues pour 0,8 milliard de FCFA.

A l'exécution, les comptes « avances à 1an à divers organismes » et « avances à 1 an aux particuliers » qui ont fonctionné enregistrent respectivement des recettes de 0,59 milliard de FCFA et 10,73 milliards de FCFA.

S'agissant des dépenses, seuls les comptes « avances à 1 an aux particuliers » et « avances aux collectivités locales » ont enregistré des opérations pour des montants respectifs de 10,31 milliards de FCFA et 0,22 milliard de FCFA.

En 2012, les comptes d'avances ont enregistré des soldes de 0,59 milliard de FCFA pour les « avances à 1an à divers organismes », 0,42 milliard de FCFA pour les « avances à 1 an aux particuliers » et 0,22 milliard de FCFA pour les « avances aux collectivités locales ».

Le solde des comptes d'avances évoluent, de 2008 à 2012, comme indiqué au tableau n°76 qui suit :

**Tableau n°76 : Opérations des comptes d'avances de 2008 à 2012**

<i>En milliards de FCFA</i>					
<b>Comptes d'avances</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>	<b>2 010</b>	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>
Recettes	7,25	8,05	8,06	9,17	11,33
Dépenses	7,72	8,13	8,72	9,38	10,53
<b>Solde de l'année</b>	<b>- 0,47</b>	<b>- 0,08</b>	<b>- 0,66</b>	<b>- 0,21</b>	<b>0,80</b>

Le solde des comptes d'avances reste déficitaire de 2008 à 2011. En 2012, son solde devient créditeur de 0,80 milliard de FCFA.

### 4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

En 2012, aucune perte n'est constatée sur les comptes spéciaux du Trésor. Ils enregistrent des profits d'un montant de 116 955 087 FCFA résultant des soldes des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » qui ne sont pas reportés conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n°2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de finances pour l'année 2012.

Les opérations de ces comptes dégagant un profit sont présentées au tableau n°77 suivant :

**Tableau n°77 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2012**

*En FCFA*

<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Profits</b>	<b>Part en %</b>
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>				
Frais de contrôle des entreprises publique	205 982 276	166 828 051	39 154 225	33,48
Caisse d'encouragement à la pêche	1 163 209 719	1 089 914 505	73 295 214	62,67
Fonds de lutte c/ incendies	171 643 048	167 137 400	4 505 648	3,85
<b>Total</b>	<b>1 540 835 043</b>	<b>1 423 879 956</b>	<b>116 955 087</b>	<b>100</b>

Le compte « Caisse d'encouragement à la pêche » enregistre 62,67% des profits réalisés avec 73 295 214 FCFA. Il est suivi du compte « Frais de contrôle des entreprises publiques » pour 39 154 225 FCFA, soit 33,48% et du compte « Fonds de lutte contre l'incendie » avec 4 505 648 FCFA, soit 3,85%.

### **CHAPITRE III : GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE**

Durant l'année 2012, la gestion des opérations de trésorerie n'a donné lieu à aucune perte ni à aucun profit conformément à l'article 12 du projet de loi de règlement.

Toutefois, la Cour constate que, comme par le passé, aucune justification relative à la gestion des opérations de trésorerie ne lui est communiquée.

\*\*\*\*\*

*En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n°78 qui suit :*

Tableau n°78 : Compte de résultats de l'année 2012

*En FCFA*

Nature	Excédent/ Profits	Déficit/ Pertes	Résultats
Budget général	65 767 615 706	-	65 767 615 706
Comptes Spéciaux du Trésor	116955087	-	116 955 087
Opérations de trésorerie	-	-	0
<b>Total</b>			<b>65 884 570 793</b>

## **DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

La deuxième partie du présent rapport porte sur la gestion des autorisations budgétaires. Elle a pour objet l'examen de la régularité des actes pris dans ce cadre. Cet examen s'appuie sur les documents communiqués à la Cour par le ministère de l'Economie et des Finances et le cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

### **CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL**

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

#### **1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires**

La gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

##### **1.1- Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

###### **1.1.1- Modifications du montant des crédits**

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique a été modifié en cours de gestion. Initialement prévu à 347,9 milliards de F CFA, il est porté à 356,71 milliards de FCFA par la LFR. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 180,60 milliards de FCFA et la dette publique intérieure pour 176,11 milliards de FCFA.

Les crédits des dépenses de personnel initialement prévus à 443,50 milliards de FCFA sont portés à 450 milliards par la LFR.

Les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 345,79 milliards de FCFA, ont été diminués par la LFR qui les a ramenés à 313,80 milliards de FCFA.

Les crédits relatifs aux autres transferts courants sont revus à la hausse par la LFR qui les a portés de 298,70 milliards de F CFA à 332,99 milliards de F CFA.

Pour la gestion 2012, en plus des modifications apportées par la loi de finances rectificative, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 46 915 399 034 FCFA ont été ouverts par des décrets d'avances dont 11 095 725 459 FCFA pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et 35 819 673 575 FCFA pour les autres transferts courants (titre 4).

Le tableau n°79 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par décrets.

**Tableau n°79 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances pour la gestion 2012**

*En FCFA*

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
2012-198	31/01/2012	21.3	100 000 000
		22.3	2 245 000 000
		31.3	125 000 000
		43.4	97 000 000
		52.4	130 000 000
		60.4	150 000 000
			<b>2 847 000 000</b>
2012-278	16/02/2012	30.4	<b>357 326 000</b>
2012-305	23/02/2012	58.4	<b>658 489 000</b>
2012-449	12/04/2012	21.4	<b>8 000 000 000</b>
2012-747	23/07/2012	21.4	<b>2 663 908 000</b>
2012-903	30/08/2012	30.4	<b>900 000 000</b>
2012-910	05/09/2012	54.3	<b>1 712 000 000</b>
2012-988	18/09/2012	31.3	25 000 000
	18/09/2012	32.3	500 480 600
	18/09/2012	21.4	654 500 000
	18/09/2012	45.4	132 000 000
			<b>1 311 980 600</b>
2012-1162	25/10/2012	35.3	250 618 542
	25/10/2012	43.3	52 050 000
	25/10/2012	54.3	30 000 000
	25/10/2012	21.4	100 000 000
	25/10/2012	35.4	27 000 000
	25/10/2012	43.4	30 000 000
	25/10/2012	58.4	99 338 400
			<b>589 006 942</b>
2012-1277	15/11/2012	42.3	<b>25 850 000</b>
2012-1299	15/11/2012	30.3	<b>65 000 000</b>
2012-1333	16/11/2012	43.3	60 000 000
	16/11/2012	75.3	412 000 000
	16/11/2012	65.4	250 000 000
	16/11/2012	75.4	20 115 212 000
			<b>20 837 212 000</b>
2012-1410	06/12/2012	21.3	25 950 719
	06/12/2012	43.3	84 000 000
	06/12/2012	50.3	820 698 343
	06/12/2012	60.3	4 203 391 255

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
	06/12/2012	21.4	400 000 000
	06/12/2012	32.4	120 000 000
	06/12/2012	43.4	130 000 000
	06/12/2012	45.4	44 900 175
	06/12/2012	75.4	650 000 000
			<b>6 478 940 492</b>
2012-1423	10/12/2012	31.3	<b>78 686 000</b>
2012-1435	14/12/2012	21.3	90 000 000
	14/12/2012	33.3	43 000 000
	14/12/2012	53.3	10 000 000
	14/12/2012	54.3	127 000 000
	14/12/2012	55.3	10 000 000
	14/12/2012	65.4	100 000 000
	14/12/2012	81.4	10 000 000
			<b>390 000 000</b>
			<b>46 915 399 034</b>

Le décret n°2012-910 du 05 septembre 2012 autorise sur la gestion de 2012 des avances de crédits pour un montant de 1 712 000 000 FCFA. Il n'est pas accompagné de rapport de présentation. De plus le montant des crédits annulés par l'arrêté n°6561 du 03/09/2012 sur lequel il est gagé s'élève à 1 695 000 000 FCFA, soit un déséquilibre de 17 000 000 FCFA.

Par ailleurs, le décret n°2012 -198 du 31 janvier 2012 autorise une ouverture de crédits d'un montant de 2 847 000 000 F CFA en début d'année budgétaire. Au rapport de présentation, il est indiqué que cette ouverture de crédit est destinée à assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale, d'ambassades, de la Médiature de la République, de la CENTIF, de la Fédération sénégalaise de Hand-Ball et de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Services financiers décentralisés.

Le même rapport invoque les dispositions des articles 12 et 14 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances qui prévoient la procédure d'ouverture de crédits par décrets d'avances et fixent les conditions de mise en œuvre de ladite procédure.

La Cour rappelle que la loi de finances initiale pour 2012 a été votée le 13 décembre 2011. Les besoins de fonctionnement des institutions, services et associations bénéficiaires de l'ouverture de crédit sont connus et en principe évalués au moment de l'examen de la loi votée en décembre.

**Malgré la demande de la Cour, le MEF n'a apporté aucune explication au recours au procédé du décret d'avances pour le fonctionnement courant de services et institutions au lendemain immédiat du vote de la loi de finances de l'année.**

Les annulations de crédits pour la gestion de 2012 sont retracées au tableau n°80 ci-dessous.

**Tableau n°80 : Annulations de crédits pour la gestion 2012**

N° arrêté	Date	Section et titre	Montant
000523	25/01/2012	60.3	- 8 000 000 000
001392	14/02/2012	30.3	- 357 326 000
001488	17/02/2012	60.3	- 658 489 000
005013	17/07/2012	60.3	- 2 663 908 000
00574	25/01/2012	60.3	- 2 847 000 000
		54.4	- 17 000 000
			- 2 864 000 000
006561	03/09/2012	54.4	- 1 695 000 000
006769	06/09/2012	33.4	- 900 000 000
008376	15/10/2012	33.4	- 479 956 942
		54.4	- 30 000 000
		60.3	- 79 050 000
			- 589 006 942
008614	19/10/2012	42.4	- 25 850 000
009204	15/11/2012	30.4	- 65 000 000
010077	16/11/2012	29.3	- 2 751 727 500
		33.4	- 1 144 201 694
		60.3	- 4 150 000 000
		60.4	- 12 791 282 806
			- 20 837 212 000
012125	06/12/2012	21.3	- 925 006 853
		21.4	- 297 749 450
		25.3	- 158 626
		27.4	- 1 977 000
		28.3	- 59 955 354
		30.3	- 31 726 584
		30.4	- 307 400 000
		31.3	- 181 532 893
		32.3	- 23 443 741
		33.3	- 873 332 649
		34.3	- 27 885 248
		34.4	- 33 519 400
		35.3	- 5 223 318
		39.3	- 166 003 602
		40.3	- 50 952 950
		40.4	- 1 943 000
		41.3	- 14 681 813
		41.4	- 132 550 000
		42.3	- 24 017 427
		43.3	- 854 731 474

N° arrêté	Date	Section et titre	Montant
		43.4	- 16 733 427
		44.3	- 8 357 340
		45.3	- 16 224 631
		45.4	- 1 175 000
		46.3	- 3 868 050
		49.3	- 20 489 725
		49.4	- 4 536 392
		50.3	- 921 044 824
		52.3	- 60 412 790
		52.4	- 220 471 250
		53.3	- 21 104 544
		53.4	- 243 900
		54.3	- 397 384 448
		54.4	- 152 931 750
		<b>55.3</b>	- 42 561 697
		55.4	- 1 910 000
		56.3	- 161 064 808
		56.4	- 155 100 000
		58.3	- 26 476 257
		58.4	- 2 436 621
		60.3	- 87 486 150
		60.4	- 15 946 555
		62.3	- 2 841 460
		63.3	- 11 103 679
		65.3	- 6 883 590
		68.3	- 4 920 817
		75.3	- 49 703 005
		75.4	- 37 736 400
		81.3	- 14 000 000
			<b>- 6 478 940 492</b>
12021	04/12/2012	31.3	<b>- 78 686 000</b>
6699	04/09/2012	33.4	<b>- 1 311 980 600</b>
<b>Total</b>			<b>- 46 525 399 034</b>

Bien que les ouvertures et annulations opérées par le MEF doivent se compenser, la Cour constate que le montant des ouvertures de crédits qui s'élève à 46 915 399 034 de FCFA est supérieur à celui des annulations qui est de 46 525 399 034 FCFA. En effet, un écart d'un montant égal à 390 000 000 de FCFA est noté.

*Le MEF a expliqué cet écart en précisant que les crédits ont été annulés par l'arrêté n°12365 du 13/12/2012. Cet acte a annulé un montant de 400 000 000 FCFA imputé au titre 6. Les ouvertures de crédits correspondants sont effectuées par le décret n°2012-1435 du 14/12/2012 pour les titres 3, 4 et 6.*

En rapprochant les montants nets des actes d'ouverture et d'annulation de crédits, d'une part, avec les montants figurant au PLR concernant les mêmes actes, d'autre part, la Cour a constaté des écarts qui sont répertoriés au tableau n°81 ci-après.

**Tableau n°81 : Ecarts entre les ouvertures et annulations nettes figurant au PLR et celles obtenues après pointage des actes**

*En FCFA*

Sections	Montants nets au vu des actes	Montants nets selon le PLR	Ecarts
<b>Titre 3</b>			
Présidence de la République	1 140 957 572	-809 056 134	1 950 013 706
Assemblée Nationale	2 245 000 000		2 245 000 000
Conseil Constitutionnel	158 626	-158 626	317 252
Cour des Comptes	59 955 354	-59 955 354	119 910 708
SENAT	2 751 727 500	-2 751 727 500	5 503 455 000
Primature	454 052 584	33 273 416	420 779 168
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	488 904 893	-156 532 893	645 437 786
Ministère des Forces Armées	523 924 341	477 036 859	46 887 482
Ministère de l'Intérieur	916 332 649	-830 332 649	1 746 665 298
Ministère de la Justice	27 885 248	-27 885 248	55 770 496
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	255 841 860	245 395 224	10 446 636
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	166 003 602	-166 003 602	332 007 204
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	50 952 950	-50 952 950	101 905 900
Ministère des Infrastructures et des Transports	14 681 813	-14 681 813	29 363 626
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	49 867 427	1 832 573	48 034 854
Ministère de l'Economie et des Finances	1 050 781 474	-658 681 474	1 709 462 948
Ministère de l'Energie et des Mines	8 357 340	-8 357 340	16 714 680
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	16 224 631	-16 224 631	32 449 262
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	3 868 050	-3 868 050	7 736 100
Ministère du Tourisme et des Loisirs	20 489 725	-20 489 725	40 979 450
Ministère de l'Education Nationale	1 741 743 167	-100 346 481	1 842 089 648
Ministère des Sports	60 412 790	-60 412 790	120 825 580
Ministère de la Culture	31 104 544	-11 104 544	42 209 088
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	2 266 384 448	1 471 615 552	794 768 896
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	52 561 697	-32 561 697	85 123 394
Ministère de l'Environnement et du développement durable	161 064 808	-161 064 808	322 129 616
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat Féminin	26 476 257	-26 476 257	52 952 514
Dépenses communes	22 689 324 405	-2 777 052 895	25 466 377 300
Ministère Elevage	2 841 460	-2 841 460	5 682 920
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	11 103 679	-11 103 679	22 207 358
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	6 883 590	-6 883 590	13 767 180
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	4 920 817	-4 920 817	9 841 634
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	461 703 005	362 296 995	99 406 010
Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation	14 000 000	-14 000 000	28 000 000
<b>Titre 4</b>			
Présidence de la République	12 116 157 450	3 520 658 550	8 595 498 900
Cour Suprême	1 977 000	-1 977 000	3 954 000
Primature	1 629 726 000	527 600 000	1 102 126 000
Ministère de l'Intérieur	3 836 139 236	-3 836 139 236	7 672 278 472
Ministère de la Justice	33 519 400	-33 519 400	67 038 800
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	1 943 000	-1 943 000	3 886 000
Ministère des Infrastructures et des Transports	132 550 000	-132 550 000	265 100 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	25 850 000	-25 850 000	51 700 000
Ministère de l'Economie et des Finances	273 733 427	143 266 573	130 466 854

Sections	Montants nets au vu des actes	Montants nets selon le PLR	Ecart
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	178 075 175	175 725 175	2 350 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs	4 536 392	-4 536 392	9 072 784
Ministère des Sports	350 471 250	-220 471 250	570 942 500
Ministère de la Culture	243 900	-243 900	487 800
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	1 894 931 750	-1 894 931 750	3 789 863 500
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	1 910 000	-1 910 000	3 820 000
Ministère de l'Environnement et du développement durable	155 100 000	-155 100 000	310 200 000
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat Féminin	760 264 021	96 901 779	663 362 242
Dépenses communes	12 957 229 361	-12 807 229 361	25 764 458 722
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	20 802 948 400	20 727 475 600	75 472 800

Le PLR et le CGAF présentent la situation résultant des décrets d'avances en procédant, à l'intérieur des sections, à des contractions entre les ouvertures et les annulations, ce qui aboutit à des montants nets de modifications. Toutefois, en procédant également à des contractions par section à partir des actes, la Cour constate des écarts sur les titres 3 et 4 comme renseigné par le tableau ci-dessus.

*A la demande de la Cour de justifier ces écarts, le MEF répond que les actes d'ouverture et d'annulation de crédits pris avant la préparation de la LFR ont fait l'objet de réévaluation des services votés dans cette loi rectificative et qu'en conséquence, seuls les actes intervenus après la LFR doivent être pris en compte dans le PLR. A cet effet, il a communiqué à la Cour un document distinguant les actes consolidés dans la LFR de ceux qui ne l'ont pas été.*

**La Cour rappelle que, selon les dispositions de l'article 12 de la LOLF, les décrets d'avances sont soumis à une procédure de ratification par le Parlement. Au surplus, elle attire l'attention du MEF sur le fait que la procédure dite de réévaluation des services votés ayant pour effet, selon le MEF, de ne pas présenter dans le PLR ces décrets consolidés, enlève toute traçabilité des décrets d'avances pour le Parlement.**

**La Cour recommande ainsi au MEF de mettre fin à une telle pratique.**

### 1.1.2 Modifications de la répartition des crédits

Aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet :

- la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9) ;
- des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) ;
- des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les modifications des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 2, 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°82 et le graphique n°25 qui suivent.

**Tableau n°82 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2012**

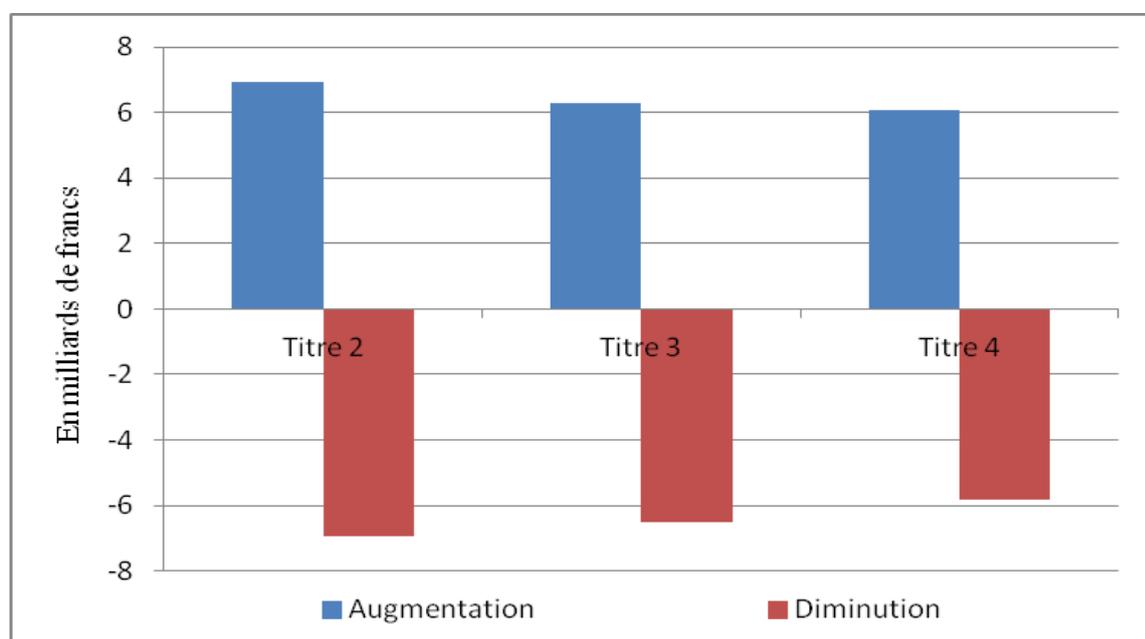
*En milliards de FCFA*

Nature dépenses	Dettes publiques		Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augment	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment	Diminut°	Augmentation	Diminution
Titre 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titre 2	0	0	0	0	6,93	-6,93	0	0	6,93	-6,93
Titre 3	0	0	0	0	6,28	-0,99		-5,51	6,28	-6,5
Titre 4	0	0	0	0	6,06	-0,08	0	-5,76	6,06	-5,84
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19,27</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-11,27</b>	<b>19,27</b>	<b>-19,27</b>
<b>Part sur total (%)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>41,52</b>	<b>0</b>	<b>58,48</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le montant total des modifications de crédits s'équilibre à 19,27 milliards de F CFA. Les augmentations des crédits ne concernent que les ministères. Par contre, les diminutions de crédits concernent aussi bien les ministères pour 8 milliards de F CFA que les dépenses communes pour 11,27 milliards de F CFA.

Par titre, les augmentations s'élèvent à 6,93 milliards de F CFA pour le titre 2, 6,28 milliards de F CFA pour le titre 3 et 6,06 milliards de F CFA pour le titre 4. Les diminutions s'élèvent à 6,93 milliards de F CFA pour le titre 2, 6,5 milliards de F CFA pour le titre 3 et 5,84 milliards de F CFA pour le titre 4.

**Graphique n°25 : Modifications réglementaires par titre en 2012**



Il ressort du graphique ci-dessus que l'ensemble des réductions et des augmentations relatives aux dépenses courantes ont été opérées sur les crédits des titres 2, 3 et 4 qui concernent les dépenses de personnel, de fonctionnement et des autres transferts courants. Au niveau du titre 2, il y a un équilibre entre les augmentations et les diminutions. Pour le titre 3, les diminutions de crédits sont plus importantes que les augmentations, alors que c'est l'inverse pour le titre 4.

*La Cour fait observer que le montant total des modifications équilibrées à 19,27 milliards de FCFA résulte de la méthode de présentation du CGAF et du PLR qui aboutit à des contractions à l'intérieur des titres et des sections pour dégager des montants nets de modifications.*

En conséquence, la Cour a repris le pointage des actes modificatifs de crédits sans procéder à des contractions. Le montant brut ainsi obtenu, conformément au tableau n°87 ci-dessous, situe les augmentations et les diminutions à 37 milliards de FCFA.

*Le MEF explique la présentation contractée par le paramétrage de son système d'information qui agrège les données et considère qu'en tout état de cause, la mise à disposition des actes physiques et du fichier électronique des modifications donne une visibilité sur l'ensemble des modifications.*

L'analyse de ces modifications par voie réglementaire s'opère d'abord suivant la nature des crédits, ensuite suivant les sections concernées.

#### **1.1.2.1 Les modifications réglementaires selon le titre**

Les montants des modifications par voie réglementaire s'élèvent à 37 milliards de F CFA aussi bien en augmentation qu'en diminution. Ils sont répartis par titre tel que présenté au tableau n°83 ci-dessous.

**Tableau n°83 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2012**
*En FCFA*

Sections	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
<b>Titre 2</b>				
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions		0,00	73 937 460	0,20
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	6 595 173 800	17,82		0,00
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat		0,00	6 521 236 340	17,62
Dépenses communes	300 000 000	0,81	300 000 000	0,81
<b>Total Titre 2</b>	<b>6 895 173 800</b>	<b>18,63</b>	<b>6 895 173 800</b>	<b>18,63</b>
<b>Titre 3</b>				
Présidence de la République	1 634 540 590	4,42	315 140 590	0,85
Conseil Constitutionnel	108 370 000	0,29	108 370 000	0,29
Cour des Comptes	4 000 000	0,01	4 000 000	0,01
Primature	60 242 000	0,16	60 242 000	0,16
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	297 481 804	0,80	232 481 804	0,63
Ministère des Forces Armées	118 000 000	0,32	118 000 000	0,32
Ministère de l'Intérieur	3 769 747 129	10,19	38 216 396	0,10
Ministère de la Justice	167 100 000	0,45	17 100 000	0,05
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	23 284 000	0,06	32 087 160	0,09
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	1 250 000	0,00	1 250 000	0,00
Ministère des Infrastructures et des Transports	7 127 080	0,02	7 127 080	0,02
Ministère de l'Economie et des Finances	663 186 593	1,79	483 912 037	1,31
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	118 732 305	0,32	14 587 305	0,04
Ministère de l'Education Nationale	6 127 672 658	16,56	4 013 074 003	10,84
Ministère des Sports	31 437 500	0,08	-	0,00
Ministère de la Culture	10 000 000	0,03	-	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	298 143 791	0,81	298 143 791	0,81
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	4 220 428 573	11,41	-	0,00
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	294 000 000	0,79	4 505 625 413	12,18
Dépenses communes	6 600 613 666	17,84	13 647 871 455	36,88
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	20 000 000	0,05	-	0,00
<b>Total Titre 3</b>	<b>24 575 357 689</b>	<b>66,41</b>	<b>23 897 229 034</b>	<b>64,58</b>
<b>Titre 4</b>				
Présidence de la République	207 660 000	0,56	43 000 000	0,12
Primature	179 300 000	0,48	35 000 000	0,09
Ministère des Forces Armées	170 000 000	0,46	-	0,00
Ministère de l'Economie et des Finances	265 000 000	0,72	-	0,00
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	26 510 000	0,07	-	0,00
Ministère de l'Education Nationale	-	0,00	2 113 598 655	5,71
Ministère des Sports	200 000 000	0,54	-	0,00
Ministère de la Culture	150 000 000	0,41	-	0,00
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	580 522 000	1,57	-	0,00
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	50 000 000	0,14	-	0,00
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	-	0,00	580 522 000	1,57
Dépenses communes	265 000 000	0,72	3 440 000 000	9,30
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	3 440 000 000	9,30	-	0,00
<b>Total Titre 4</b>	<b>5 533 992 000</b>	<b>14,95</b>	<b>6 212 120 655</b>	<b>16,79</b>
<b>Total</b>	<b>37 004 523 489</b>	<b>100</b>	<b>37 004 523 489</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications de crédits effectuées s'équilibrent à un montant de 37 004 523 489 F CFA.

#### **- Les augmentations de crédits**

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert pour respectivement 6,89 milliards de F CFA, soit 18,63% ; 24,57 milliards de F CFA, soit 66,41% et 5,53 milliards de F CFA soit 14,95%.

#### **- Les diminutions de crédits**

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses de personnel (titre 2) sont de 6,89 milliards de FCFA, soit 18,63% ; ceux des dépenses de fonctionnement (titre 3) sont de 23,89 milliards de FCFA, soit 64,58 % et ceux affectant les autres transferts courants (titre 4) s'élèvent à 6,21 milliards de FCFA, soit 16,79%.

#### **1.1.2.2. Les modifications réglementaires selon la section**

Au vu des actes transmis à la Cour, les modifications réglementaires de crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°84 ci-dessous.

**Tableau n°84: Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2012**

*En FCFA*

Sections	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
Présidence de la République	1 842 200 590	4,98	358 140 590	0,97
Conseil Constitutionnel	108 370 000	0,29	108 370 000	0,29
Cour des Comptes	4 000 000	0,01	4 000 000	0,01
<b>Total Pouvoirs Publics</b>	<b>1 954 570 590</b>	<b>5,28</b>	<b>470 510 590</b>	<b>1,27</b>
Primature	239 542 000	0,65	95 242 000	0,26
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	297 481 804	0,80	232 481 804	0,63
Ministère des Forces Armées	288 000 000	0,78	118 000 000	0,32
Ministère de l'Intérieur	3 769 747 129	10,19	38 216 396	0,10
Ministère de la Justice	167 100 000	0,45	17 100 000	0,05
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	23 284 000	0,06	106 024 620	0,29
<b>Total Administration générale</b>	<b>4 785 154 933</b>	<b>12,93</b>	<b>607 064 820</b>	<b>1,64</b>
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	1 250 000	0,00	1 250 000	0,00
Ministère des Infrastructures et des Transports	7 127 080	0,02	7 127 080	0,02
Ministère de l'Economie et des Finances	928 186 593	2,51	483 912 037	1,31
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	26 510 000	0,07	-	0,00
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	118 732 305	0,32	14 587 305	0,04
<b>Total Action Economique</b>	<b>1 081 805 978</b>	<b>2,92</b>	<b>506 876 422</b>	<b>1,37</b>
Ministère de l'Education Nationale	6 127 672 658	16,56	6 126 672 658	16,56
Ministère des Sports	231 437 500	0,63	-	0,00
Ministère de la Culture	160 000 000	0,43	-	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	298 143 791	0,81	298 143 791	0,81
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	11 396 124 373	30,80	-	0,00
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	50 000 000	0,14	-	0,00
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	294 000 000	0,79	11 607 383 753	31,37
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	20 000 000	0,05	-	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	3 440 000 000	9,30	-	0,00
<b>Total Action culturelle et sociale</b>	<b>22 017 378 322</b>	<b>59,50</b>	<b>18 032 200 202</b>	<b>48,73</b>
Dépenses communes	7 165 613 666	19,36	17 387 871 455	46,99
<b>Total Dépenses communes</b>	<b>7 165 613 666</b>	<b>19,36</b>	<b>17 387 871 455</b>	<b>46,99</b>
<b>Total général</b>	<b>37 004 523 489</b>	<b>100,00</b>	<b>37 004 523 489</b>	<b>100</b>

#### - Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2012 s'élèvent à 37 milliards de FCFA et concernent les Pouvoirs publics et les moyens des services. Les pouvoirs publics, les ministères de l'Action administrative générale, de l'Action économique, de l'Action culturelle et sociale et les dépenses communes, bénéficient respectivement des augmentations pour des montants de 1,95 milliard de FCFA, 4,78 milliards de FCFA, 1,08 milliard de FCFA, 22,01 milliards de FCFA et 7,16 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 5,28%, 12,93%, 2,92%, 59,50% et 19,36%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, au ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques pour 11,39 milliards de FCFA, soit 30,80%, aux dépenses communes pour 7,16 milliards de FCFA, soit 19,36% et au ministère de l'Education nationale pour 6,12 milliards de FCFA, soit 16,56%.

#### **- Les diminutions de crédits**

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens des services pour un montant de 37 milliards de FCFA.

Ainsi, selon la destination, les diminutions sont réparties comme suit:

- 18,03 milliards de FCFA, soit 48,73% pour l'Action culturelle et sociale;
- 17,38 milliards de FCFA, soit 46,99 % pour les dépenses communes;
- 0,60 milliard de FCFA, soit 1,64% pour l'Action Administration générale ;
- 0,50 milliard de FCFA, soit 1,37% pour l'Action économique ;
- 0,47 milliard de FCFA, soit 1,27% pour les Pouvoirs publics.

Les plus fortes diminutions de crédits ont été notées au niveau :

- des dépenses communes pour 17,38 milliards de FCFA, soit 46,99% ;
- du ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour 11,60 milliards de FCFA, soit 31,37% ;
- du ministère de l'Education nationale pour 6,12 milliards de FCFA, soit 16,56%.

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des dépenses communes un montant net de 10,22 milliards de FCFA qui profite principalement au ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques. Ce ministère n'enregistre aucune diminution de crédits et bénéficie d'augmentations de crédits d'un montant de 11,39 milliards de FCFA, soit 30,80% du total.

#### **1.1.2.3 – Le rapprochement du PLR avec les actes modificatifs.**

Le PLR et le CGAF présentent la situation des virements et des transferts de crédits en procédant, à l'intérieur des sections, à des contractions entre les augmentations et les diminutions, ce qui aboutit à des montants nets de modifications. Toutefois, en procédant également à des contractions par section à partir des actes, la Cour constate des écarts sur les montants comme renseigné par le tableau n°85 ci-dessous.

**Tableau n°85 : Comparaison des montants des modifications nettes entre les actes et le PLR en 2012**

En FCFA

Sections	Modifications selon les actes	Modifications selon le PLR	Ecart
<b>Titre 2</b>			
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	- 73 937 460		- 73 937 460
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel		- 161 237 460	161 237 460
Ministère du Tourisme et des Loisirs		246 512 820	- 246 512 820
Ministère de la Culture		- 246 512 820	246 512 820
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	6 595 173 800	- 6 521 236 340	13 116 410 140
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	- 6 521 236 340	6 682 473 800	- 13 203 710 140
<b>Titre 3</b>			
Présidence de la République	1 319 400 000	1 269 400 000	50 000 000
Commission Electorale Nationale Autonome		1 100 000 000	- 1 100 000 000
Conseil Constitutionnel	-	80 000 000	- 80 000 000
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	65 000 000	630 000 000	- 565 000 000
Ministère des Forces Armées	-	263 000 000	- 263 000 000
Ministère de l'Intérieur	3 731 530 733	1 158 530 733	2 573 000 000
Ministère de la Justice	150 000 000	450 000 000	- 300 000 000
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	- 8 803 160		- 8 803 160
Ministère de l'Economie et des Finances	179 274 556	53 844 556	125 430 000
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel		- 11 738 657	11 738 657
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	104 145 000		104 145 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs		23 327 477	- 23 327 477
Ministère de l'Education Nationale	2 114 598 655		2 114 598 655
Ministère de la Culture	10 000 000	- 14 103 444	24 103 444
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	4 220 428 573	- 958 511 904	5 178 940 477
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	- 4 211 625 413	971 026 528	- 5 182 651 941
Dépenses communes	- 7 047 257 789	- 5 510 212 789	- 1 537 045 000
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique		230 000 000	- 230 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	20 000 000	6 000 000	14 000 000
Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation		14 000 000	- 14 000 000
<b>Titre 4</b>			
Présidence de la République	164 660 000	244 000 000	- 79 340 000
Primature	144 300 000		144 300 000
Ministère de l'Economie et des Finances	265 000 000		265 000 000
Ministère de l'Energie et des Mines		2 124 652 664	- 2 124 652 664
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	26 510 000		26 510 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs		5 493 392	- 5 493 392
Ministère de l'Education Nationale	- 2 113 598 655		- 2 113 598 655
Ministère des Sports	200 000 000		200 000 000
Ministère de la Culture	150 000 000	- 5 493 392	155 493 392
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	580 522 000	- 73 296 000	653 818 000
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	50 000 000		50 000 000
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	- 580 522 000	73 296 000	- 653 818 000
Dépenses communes	- 3 175 000 000	- 5 764 652 664	2 589 652 664

Contrairement à la gestion précédente, ce tableau montre, concernant les sections qu'il liste, des différences entre les montants des modifications nettes figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes transmis à la Cour. Ces différences concernent titres 2, 3 et 4.

Les différences constatées résultent, après vérification des explications données par le MEF, de la non prise en compte, au niveau du PLR, des modifications ayant déjà été intégrées aux services votés réévalués dans la LFR.

**La Cour rappelle que le PLR qui a pour objet le règlement du budget doit présenter l'ensemble des actes réglementaires intervenus au cours de son exécution.**

**Elle recommande ainsi au MEF de mettre fin, au moment où il élabore le PLR, à la pratique consistant à ne pas présenter les actes pris avant une LFR.**

Les dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 prescrivent que les virements peuvent être effectués « sous réserve d'intervenir à l'intérieur du même titre du budget d'un même ministère ou institution et d'être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés ».

La Cour constate que des virements de crédits ont été effectués au-delà de la limite autorisée comme indiqué au tableau n°86 ci-dessous.

**Tableau n°86 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2012**

*En FCFA*

Sections	LFR	Ouvertures/ annulations	Total (LFR+ouverture/ annulation) (1)	1/10 du total (2)	Virements de crédits selon actes (3)	Ecart à justifier (4)=(2)-(3)
<b>Titre 3</b>						
Ministère de l'Intérieur	10 711 341 301	- 830 332 649	9 881 008 652	988 100 865	3 731 530 733	- 2 743 429 868
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	305 073 793	- 3 868 050	301 205 743	30 120 574	104 145 000	- 74 024 426
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	175 854 858	- 4 920 817	170 934 041	17 093 404	20 000 000	- 2 906 596
<b>Titre 4</b>						
Ministère de l'Education Nationale					2 113 598 655	- 2 113 598 655
Ministère des Sports	819 171 250	- 220 471 250	598 700 000	59 870 000	200 000 000	- 140 130 000
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale					50 000 000	- 50 000 000

Le tableau qui précède montre que les virements dépassant la limite légale concernent le titre 3 des sections 33, 46 et 68 et le titre 4 des sections 50,52 et 57.

*Le MEF a justifié les écarts. Il s'agit de crédits globaux pour le ministère de l'Intérieur. Pour les ministères de l'Urbanisme et de l'Hydraulique, il s'agit soit de crédits globaux soit de crédits mouvementés à l'intérieur d'un même chapitre.*

#### **1.1.2.4 – Des virements de titre à titre**

Pour rappel, les dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi organique prescrivent que les virements peuvent être effectués « sous réserve d'intervenir à l'intérieur du même titre (...) ».

Le tableau n°87 ci-dessous liste des actes portant virements de crédits entre des titres différents.

**Tableau n°87 : Virement de crédits du titre 3 au titre 4**

Référence de l'acte	Date	Provenance	Destination	Montants
001192	08/02/2012	60.3	21.4	20 660 000
001411	14/02/2012	60.3	52.4	200 000 000
001616	21/02/2012	60.3	45.4	26 510 000
001616	21/02/2012	60.3	57.4	50 000 000
001801	23/02/2012	60.3	53.4	150 000 000
002086	29/02/2012	60.3	43.4	265 000 000
002089	29/02/2012	60.3	21.4	50 000 000
002453	09/03/2012	60.3	21.4	50 000 000
002647	13/03/2012	60.3	30.4	144 300 000
002821	20/03/2012	60.3	60.4	265 000 000
004589	26/06/2012	60.3	32.4	170 000 000
004672	04/07/2012	60.3	21.4	20 000 000
005645	07/08/2012	60.3	21.4	24 000 000

Ce tableau montre que des virements ont été effectués du titre 3 au titre 4 avec pour provenance la section 60 et pour destination d'autres sections. Si le mouvement entre la section 60 et d'autres sections répond à la logique de répartition de crédits globaux, cette répartition ne doit pas remettre en cause l'encadrement à l'intérieur du même titre.

*Le MEF a expliqué qu'en l'état de la nomenclature, les crédits globaux sont ouverts au titre 3 et peuvent être alloués au titre 4 au cours de leur répartition.*

## 1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître à la fois des dépassements d'un montant de 84,72 milliards de FCFA et des crédits non consommés qui s'élèvent à 93,76 milliards de FCFA, comme indiqué au tableau n°88 ci-après.

**Tableau n°88 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2012**

*En milliards de FCFA*

Titre	Dettes publiques		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement
Titre1	13,51	0	0	0	0	0	0	0	13,51	0
Titre2	0	0	0,89	1,17	24,62	71,68	40,46	0	65,97	72,85
Titre3	0	0	1,58	0	6,25	11,87	4,5	0	12,33	11,87
Titre4	0	0	0,17	0	1,05	0	0,73	0	1,95	0
<b>Total</b>	<b>13,51</b>	<b>0</b>	<b>2,64</b>	<b>1,17</b>	<b>31,92</b>	<b>83,55</b>	<b>45,69</b>	<b>0</b>	<b>93,76</b>	<b>84,72</b>

### 1.2.1 - Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, les titres 2 (Personnel) et 3 (Fonctionnement) sont exécutés en dépassement pour un montant global de 84,72 milliards de FCFA. En effet, les crédits alloués à ces deux titres pour la gestion s'élèvent à 281,95 milliards de FCFA alors que le montant des dépenses effectives est de 366,67 milliards de FCFA.

La ventilation, par titre, des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n°89 ci-dessous.

**Tableau n°89 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2012**

*En milliards de FCFA*

Intitulé	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part (%)
Titre 2 : Dépenses de personnel	269,47	342,32	-72,85	85,99
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13,46	25,33	-11,87	14,01
<b>Total</b>	<b>282,93</b>	<b>367,65</b>	<b>-84,72</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre des dépassements sur les crédits relatifs aux dépenses de personnel pour 72,85 milliards de FCFA, soit 85,99% et sur ceux qui s'appliquent aux dépenses de fonctionnement pour 11,87 milliards de FCFA, soit 14,01 %.

Les dépassements seront analysés selon la nature des crédits et selon leur destination.

#### **1.2.1.1. Dépassement selon la nature des crédits.**

Selon la nature, les dépassements de crédits d'un montant de 84,72 milliards de FCFA portent sur les crédits évaluatifs et sur les crédits limitatifs, comme indiqué au tableau n°90 ci-dessous.

**Tableau n°90 : Dépassements selon la nature des crédits en 2012**

*En milliards de FCFA*

Intitulé	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part (%)
Crédits évaluatifs	281,95	366,46	-84,51	99,75
Crédits limitatifs	0,98	1,19	-0,21	0,25
<b>Total</b>	<b>282,93</b>	<b>367,65</b>	<b>-84,72</b>	<b>100</b>

### **A. Dépassements sur crédits évaluatifs**

#### **Etat des dépassements sur crédits évaluatifs**

Les dépassements sur crédits évaluatifs concernent à la fois des dépenses de personnel pour 72,86 milliards de FCFA et des dépenses de fonctionnement pour 11,87 milliards de FCFA.

Le tableau n°91 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

**Tableau n°91 : Dépassesments sur crédits évaluatifs en 2012**

En FCFA

Intitulés	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part (%)
Présidence de la République	4 285 565 760	5 139 807 171	854 241 411	1,01
Conseil Economique et Social	2 168 400 000	2 336 670 674	168 270 674	0,20
Conseil Constitutionnel	132 285 400	179 329 868	47 044 468	0,06
Cour Suprême	683 864 000	686 644 794	2 780 794	0,00
Cour des Comptes	755 375 760	856 935 419	101 559 659	0,12
Primature	1 292 853 640	3 133 853 143	1 840 999 503	2,18
Ministère des Forces Armées	62 322 322 980	75 495 394 992	13 173 072 012	15,59
Ministère de l'Intérieur	24 974 227 060	28 957 554 510	3 983 327 450	4,71
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	1 462 394 480	1 677 938 246	215 543 766	0,26
Ministère des relations avec les institutions	96 205 080	128 987 434	32 782 354	0,04
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	81 871 180	268 107 590	186 236 410	0,22
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	2 420 438 660	2 939 253 090	518 814 430	0,61
Ministère de l'Energie et des Mines	526 304 860	688 369 096	162 064 236	0,19
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1 246 985 220	1 922 694 759	675 709 539	0,80
Ministère de l'Education Nationale	158 699 013 740	208 088 802 988	49 389 789 248	58,44
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	1 238 815 720	1 905 657 019	666 841 299	0,79
Ministère de l'Environnement et du développement durable	3 932 511 480	4 247 981 136	315 469 656	0,37
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin	1 459 211 160	1 811 838 532	352 627 372	0,42
Ministère Elevage	1 691 004 300	1 860 888 229	169 883 929	0,20
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>269 469 650 480</b>	<b>342 326 708 690</b>	<b>72 857 058 210</b>	<b>86,21</b>
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	12 482 151 077	24 139 470 239	11 657 319 162	13,79
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 482 151 077</b>	<b>24 139 470 239</b>	<b>11 657 319 162</b>	<b>13,79</b>
<b>Total</b>	<b>281 951 801 557</b>	<b>366 466 178 929</b>	<b>84 514 377 372</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de personnel s'élèvent à 72,86 milliards de FCFA et représentent 86,21% du montant total des dépassements. Les plus significatifs concernent certains ministères et la Présidence de la République. A cet égard, le ministère de l'Education nationale totalise des dépassements de 49,39 milliards de FCFA, soit 58,44%. Le ministère des Forces armées réalise des dépassements de 13,17 milliards de FCFA, soit 15,59% du total. Le ministère de l'Intérieur, la Primature et la Présidence totalisent respectivement 3,98 milliards de FCFA, 1,84 milliard de FCFA et 0,85 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le total sont de 4,71%, 2,18% et 1,01%.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépassements sur crédits évaluatifs sont imputables au ministère des Affaires étrangères pour un montant de 11,66 milliards de francs, représentant 13,79% du total.

### Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2009 et 2012 est indiquée au tableau n°92 ci-après :

**Tableau n°92 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2009 et 2012**

*En milliards de FCFA*

Intitulé	2009	2010	2011	2012	Evolution 12/11 (%)
Dettes Publiques	5,92	0	0	0	Na
Personnel	21,97	43,63	48,82	72,85	49,22
Fonctionnement	23,46	3,47	0	11,66	Na
<b>Total</b>	51,35	47,1	48,82	84,51	73,13
<b>Evolution (%)</b>		<b>-8,28</b>	<b>3,65</b>	<b>73,13</b>	

*Na : non applicable*

Entre 2009 et 2010, les dépassements sur crédits évaluatifs diminuent, passant de 51,35 milliards de FCFA à 47,1 milliards de FCFA, soit une baisse de 8,28%. En 2011, ils connaissent une légère hausse de 3,65%. Cette hausse s'accroît très fortement en 2012 avec une évolution de 73,13% puisque les dépassements passent de 48,82 milliards de FCFA à 84,51 milliards de FCFA.

Le tableau ci-dessus montre que la dette publique n'enregistre pas de dépassement depuis 2010.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, une hausse régulière des dépassements est constatée depuis 2010. En effet, elles enregistrent successivement une augmentation de 43,63 milliards de FCFA en 2010, soit 98,59%; de 48,82 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'évolution de 11,89%. L'augmentation est importante en 2012 puisqu'elle est de 72,85 milliards de FCFA, soit 49,22%.

S'agissant des dépassements imputables aux dépenses de fonctionnement, ils enregistrent une forte baisse entre 2009 et 2010 en passant de 23,46 milliards de FCFA à 3,47 milliards de FCFA, soit un taux de 85,20%. Cependant, aucun dépassement n'est constaté en 2011. Par contre, en 2012, le tableau fait apparaître un dépassement de 11,66 milliards de FCFA.

### **B. Dépassements sur crédits limitatifs**

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 212 476 098 FCFA. L'ensemble de ces dépassements concernent les dépenses de fonctionnement.

Le tableau n°93 ci-dessous présente ces dépassements.

**Tableau n°93: Dépassements sur crédits limitatifs**

*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) - (A)	Part %
Ministère du Travail et des Organisations professionnelles	30 950 912	31 301 750	350 838	0,17
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	738 668 726	741 744 226	3 075 500	1,45
Ministère des Transports terrestres, des transports ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	31 662 305	37 527 647	5 865 342	2,76
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	176 934 041	380 118 459	203 184 418	95,63
<b>Total</b>	<b>978 215 984</b>	<b>1 190 692 082</b>	<b>212 476 098</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits limitatifs sont imputables, pour l'essentiel, au ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour un montant total de 0,20 milliard de FCFA, soit 95,63%.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°94 qui suit.

**Tableau n°94: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2008 à 2011**

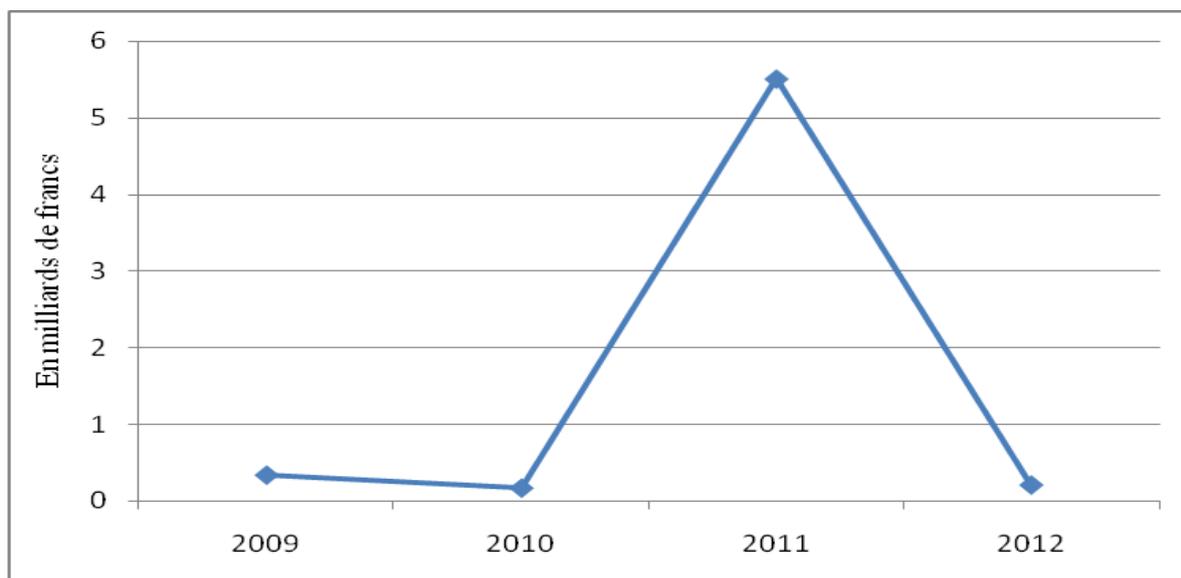
*En milliards de FCFA*

Années	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011 (%)
Total	0,34	0,17	5,5 1	0,21	-96,19

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a baissé de moitié entre 2009 et 2010 pour se situer à 0,17 milliard de FCFA. Cette tendance à la baisse est inversée en 2011 avec une augmentation exceptionnelle de 5,34 milliards de FCFA, soit un coefficient multiplicateur de plus de 32. En 2012, les dépassements sur crédits limitatifs connaissent une forte baisse pour se situer à 0,21 milliard de FCFA.

Le graphique n°26 ci-dessous illustre cette évolution.

**Graphique n°26: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2007 et 2011**



Cette courbe montre la baisse des dépassements entre 2009 et 2010, l'importante hausse constatée en 2011 et la forte baisse en 2012.

### 1.2.1.2. Dépassements selon la destination

Selon la destination, la situation des dépassements, crédits évaluatifs et crédits limitatifs confondus, se présente comme indiquée au tableau n°95 ci-après.

**Tableau n°95 : Dépassements de crédits selon la destination**

En FCFA

Intitulé	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part (%)
<b>Pouvoirs Publics</b>				
Présidence de la République	4 285 565 760	5 139 807 171	854 241 411	1,01
Conseil Economique et Social	2 168 400 000	2 336 670 674	168 270 674	0,20
Conseil Constitutionnel	132 285 400	179 329 868	47 044 468	0,06
Cour Suprême	683 864 000	686 644 794	2 780 794	0,00
Cour des Comptes	755 375 760	856 935 419	101 559 659	0,12
<b>Total Pouvoirs publics</b>	<b>8 025 490 920</b>	<b>9 199 387 926</b>	<b>1 173 897 006</b>	<b>1,39</b>
<b>Ministères</b>				
Primature	1 292 853 640	3 133 853 143	1 840 999 503	2,17
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	12 482 151 077	24 139 470 239	11 657 319 162	13,76
Ministère des Forces Armées	62 322 322 980	75 495 394 992	13 173 072 012	15,55
Ministère de l'Intérieur	24 974 227 060	28 957 554 510	3 983 327 450	4,70
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	1 462 394 480	1 677 938 246	215 543 766	0,25
Ministère des relations avec les institutions	96 205 080	128 987 434	32 782 354	0,04
Ministère du Travail et des Organisations professionnelles	30 950 912	31 301 750	350 838	0,00
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	81 871 180	268 107 590	186 236 410	0,22
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	3 159 107 386	3 680 997 316	521 889 930	0,62
Ministère de l'Energie et des Mines	526 304 860	688 369 096	162 064 236	0,19
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1 246 985 220	1 922 694 759	675 709 539	0,80
Ministère de l'Education Nationale	158 699 013 740	208 088 802 988	49 389 789 248	58,29
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	1 238 815 720	1 905 657 019	666 841 299	0,79
Ministère de l'Environnement et du développement durable	3 932 511 480	4 247 981 136	315 469 656	0,37
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin	1 459 211 160	1 811 838 532	352 627 372	0,42
Ministère Elevage	1 691 004 300	1 860 888 229	169 883 929	0,20
Ministère des Transports terrestres, des transports ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	<b>31 662 305</b>	37 527 647	5 865 342	0,01
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	<b>176 934 041</b>	380 118 459	203 184 418	0,24
<b>Total Ministères</b>	<b>274 904 526 621</b>	<b>358 457 483 085</b>	<b>83 552 956 464</b>	<b>98,61</b>
<b>Total général</b>	<b>282 930 017 541</b>	<b>367 656 871 011</b>	<b>84 726 853 470</b>	<b>100</b>

Analysés du point de vue de la destination des crédits, les dépassements de crédits, d'un montant de 84,73 milliards de FCFA, concernent les pouvoirs publics pour 1,17 milliard de FCFA et les ministères pour 83,55 milliards de FCFA.

#### - Les Pouvoirs publics

Le montant des dépassements de crédits des Pouvoirs publics s'élève à 1,17 milliard de FCFA, représentant 1,39% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel et concerne notamment la Présidence de la République pour 0,85 milliard de FCFA, le Conseil économique et social pour 0,17 milliard de FCFA, la Cour des comptes pour 0,10 milliard de FCFA et le Conseil constitutionnel pour 0,05 milliard de FCFA.

## - Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 83,55 milliards de FCFA et représente 98,61% du total des dépassements. Sont principalement concernés par ces dépassements, le ministère de l'Education nationale pour 49,39 milliards de FCFA, soit 58,29% , le ministère des Forces armées pour 13,17 milliards de FCFA, soit 15,55%, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 11,66 milliards de FCFA, soit 13,76% et le ministère de l'Intérieur pour 3,98 milliards de FCFA, soit 4,70% .

*Selon le MEF, ces dépassements de crédits s'expliquent principalement par l'intégration des corps émergents de l'Education dans la Fonction publique, au paiement de rappels et à la mise à jour du fichier de la solde.*

### 1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 92,56 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2012.

#### 1.2.2.1 - Crédits non consommés selon la nature

Selon la nature, la situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°96 Ci-dessous.

**Tableau n°96 : Crédits non consommés par titre en 2012**

*En FCFA*

Titres	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part (%)
Titre 1 : Dette publique	356 710 000 000	343 200 039 754	13 509 960 246	14,41
Titre 2 : Personnel	172 672 485 720	106 694 094 725	65 978 390 995	70,36
Titre 3 : Fonctionnement	279 772 684 461	267 436 774 757	12 335 909 704	13,16
Titre 4 : Autres Transferts courants	324 883 041 693	322 936 366 051	1 946 675 642	2,08
<b>Total</b>	<b>1 134 038 211 874</b>	<b>1 040 267 275 287</b>	<b>93 770 936 587</b>	<b>100</b>

Selon la nature, les crédits non consommés concernent la dette publique pour 13,51 milliards de FCFA, les dépenses de personnel pour 65,98 milliards de FCFA, les dépenses de fonctionnement pour 12,33 milliards de FCFA et les autres transferts courants pour 1,95 milliard de FCFA, représentant respectivement 14,41%, 70,36%, 13,16% et 2,08% du total.

#### 1.2.2.2 - Crédits non consommés selon la destination

Selon la destination, les crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°97 qui suit.

**Tableau n°97 : Crédits non consommés par section en 2012**

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part (%)
Dette Publique	356 710 000 000	343 200 039 754	13 509 960 246	14,41
<b>Dette Publique</b>	<b>356 710 000 000</b>	<b>343 200 039 754</b>	<b>13 509 960 246</b>	<b>14,41</b>
Présidence de la République	34 146 259 680	33 153 095 562	993 164 118	1,06
Conseil Economique et Social	4 383 464 000	3 643 408 000	740 056 000	0,79
Conseil Constitutionnel	418 211 374	416 749 333	1 462 041	0,00
Cour des Comptes	193 996 646	175 912 021	18 084 625	0,02
SENAT	3 562 777 000	2 672 082 750	890 694 250	0,95
<b>Pouvoirs Publics</b>	<b>42 704 708 700</b>	<b>40 061 247 666</b>	<b>2 643 461 034</b>	<b>2,82</b>
Primature	6 865 354 477	6 791 024 694	74 329 783	0,08
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	21 926 443 223	14 320 712 181	7 605 731 042	8,11
Ministère des Forces Armées	24 257 356 727	23 484 755 427	772 601 300	0,82
Ministère de l'Intérieur	13 395 679 385	12 630 794 175	764 885 210	0,82
Ministère de la Justice	21 905 885 786	21 387 933 661	517 952 125	0,55
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	532 286 022	516 017 269	16 268 753	0,02
Ministère des relations avec les institutions	90 720 325	79 079 153	11 641 172	0,01
Ministère du Travail et des Organisations Professionnel	226 104 680	-	226 104 680	0,24
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	34 472 339	33 397 759	1 074 580	0,00
<b>Administration générale</b>	<b>89 234 302 964</b>	<b>79 243 714 319</b>	<b>9 990 588 645</b>	<b>10,65</b>
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	1 722 015 584	1 391 933 626	330 081 958	0,35
Ministère des Infrastructures et des Transports	1 333 202 680	954 496 304	378 706 376	0,40
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	4 996 758 005	4 996 637 526	120 479	0,00
Ministère de l'Economie et des Finances	24 299 260 181	23 653 920 380	645 339 801	0,69
Ministère de l'Energie et des Mines	166 050 896	154 333 050	11 717 846	0,01
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	1 723 923 128	1 529 167 364	194 755 764	0,21
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	301 205 743	292 991 107	8 214 636	0,01
Ministère du Tourisme et des Loisirs	530 094 502	490 006 168	40 088 334	0,04
<b>Action Economique</b>	<b>35 072 510 719</b>	<b>33 463 485 525</b>	<b>1 609 025 194</b>	<b>1,72</b>
Ministère de l'Education Nationale	115 596 823 053	113 878 898 092	1 717 924 961	1,83
Ministère des Sports	5 097 040 856	3 473 201 072	1 623 839 784	1,73
Ministère de la Culture	4 752 349 575	4 662 722 287	89 627 288	0,10
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	69 755 666 917	62 732 074 302	7 023 592 615	7,49
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	3 874 582 890	3 819 925 843	54 657 047	0,06
Ministère de l'Environnement et du développement durable	1 992 806 498	1 808 096 835	184 709 663	0,20
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	300 674 301	137 375 555	163 298 746	0,17
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneariat Féminin	1 567 901 674	1 528 090 653	39 811 021	0,04
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	11 714 532 965	7 138 194 104	4 576 338 861	4,88
Ministère Elevage	622 434 773	578 252 783	44 181 990	0,05
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	1 282 941 034	1 026 160 569	256 780 465	0,27
Ministère de l'Entrepreneariat Féminin et de la Micro finance	133 849 180	-	133 849 180	0,14

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part (%)
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	19 587 887 388	18 965 513 159	622 374 229	0,66
Ministère des Transports Terrestres, des Transport Ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	425 344 740	247 969 758	177 374 982	0,19
Ministère des Energies Renouvelables	38 195 216	3 445 069	34 750 147	0,04
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	608 998 080	-	608 998 080	0,65
Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture	93 409 000	-	93 409 000	0,10
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	108 595 352 224	106 858 248 190	1 737 104 034	1,85
Ministère de Petite Enfance et de l'Enfance	110 977 000	-	110 977 000	0,12
Ministère Chargé des Elections	2 955 494 880	1 935 711 513	1 019 783 367	1,09
Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation	10 000 000	-	10 000 000	0,01
<b>Action Culturelle et Sociale</b>	<b>349 117 262 244</b>	<b>328 793 879 784</b>	<b>20 323 382 460</b>	<b>21,67</b>
Dépenses communes	261 199 427 247	215 504 908 239	45 694 519 008	48,73
<b>Dépenses communes</b>	<b>261 199 427 247</b>	<b>215 504 908 239</b>	<b>45 694 519 008</b>	<b>48,73</b>
<b>Total général</b>	<b>1 134 038 211 874</b>	<b>1 040 267 275 287</b>	<b>93 770 936 587</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent la dette publique, les Pouvoirs publics et les moyens des services.

### 1.2.2.1 – La dette publique

Comme pour la gestion précédente, l'exécution de la dette publique dégage, en 2012, des crédits non consommés d'un montant de 13,51 milliards de F CFA, soit 14,41% du total.

*Selon le MEF, l'importance des crédits non consommés s'explique par le défaut d'ordonnancements de régularisation, la dette étant soumise à une procédure de paiement de avant ordonnancement.*

**La Cour demande au MEF de prendre les dispositions pour la régularisation des paiements relatifs à la dette publique avant la clôture de la gestion concernée.**

### 1.2.2.2 - Les Pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 2,64 milliards de FCFA, soit 2,82% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les principaux pouvoirs publics concernés sont la Présidence de la République pour 0,99 milliard de FCFA, le Sénat pour 0,89 milliard de FCFA, le Conseil Economique et Social pour 0,74 milliard de FCFA et la Cour des Comptes pour 0,02 milliard de FCFA avec des parts respectives de 1,06%, 0,95%, 0,79% et 0,02% dans le total.

### 1.2.2.3 - Les moyens des services

Les crédits non consommés des moyens des services s'élèvent à 77,61 milliards de FCFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 31,92 milliards de FCFA, soit 41,13% du total de ces crédits. Ils concernent les ministères de l'Action culturelle et sociale pour 20,32 milliards de FCFA, soit 21,67% du total. Les ministères relevant de l'Action administrative générale totalisent un montant de 9,99 milliards de FCFA représentant 10,65%. Les ministères en charge de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 1,61 milliard de FCFA, soit 1,72% du total.

Les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 7,02 milliards de FCFA, soit 7,49% ;
- le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour 4,58 milliards de FCFA soit 4,88% ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 1,73 milliard de FCFA soit 1,85%.
- le ministère de l'Education nationale pour 1,72 milliard de FCFA soit 1,83% ;
- le ministère des Sports pour 1,62 milliard de FCFA soit 1,73%.

Les crédits non consommés des dépenses communes s'élèvent à 45,69 milliards de FCFA, soit 48,73% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

*En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.*

Le tableau n°98 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2012.

**Tableau n°98 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires**

*En FCFA*

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	13 509 960 246	
Titre 2 Personnel	65 978 390 995	- 72 857 058 210
Titre 3 Fonctionnement	12 335 909 604	- 11 869 795 260
Titre 4 Autres transferts courants	1 946 675 642	
<b>Total</b>	<b>93 770 936 487</b>	<b>- 84 726 853 470</b>

## 2- Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

## **2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes**

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes porte sur les modifications apportées aux crédits et sur l'utilisation de ces derniers.

### **2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion**

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement portent sur leur montant et sur leur répartition.

#### **2.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement**

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2012 a été modifié par la LFR, par les ouvertures et annulations de crédits ainsi que par les reports de crédits disponibles en fin 2011.

##### **- Modifications apportées par la LFR**

Les autorisations de programme initialement prévues à 4377,97 milliards de FCFA sont portées par la LFR à 4474,90 milliards de FCFA, soit une hausse de 97,13 milliards de FCFA.

Arrêtés initialement à 507,99 milliards de FCFA, les crédits de paiement sont réévalués à 504,3 milliards de FCFA, soit une baisse de 3,69 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat passent de 150,16 à 129,6 milliards de FCFA, soit une baisse de 20,56 milliards de FCFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles augmentent de 16,87 milliards de FCFA, passant de 357,83 à 374,70 milliards de FCFA.

##### **- Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits**

Pour la gestion 2012, les ouvertures de crédits effectuées pour un montant global de 94 849 199 975 FCFA sont listées au tableau n°99 suivant :

Tableau n°99 : Ouvertures de crédits par décrets pour la gestion 2012

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
2012-1071	04/10/2012	42.5	20 000 000
		42.6	2 380 000 000
		43.6	40 000 000
		62.6	500 000 000
			<b>2 940 000 000</b>
2012-1225	05/11/2012	21.5	790 000 000
		43.6	2 000 000 000
		44.5	100 000 000
		54.5	105 900 000
			<b>2 995 900 000</b>
2012-1226	05/11/2012	32.5	1 856 878 484
		43.6	391 000 000
		54.6	20 000 000
			<b>2 267 878 484</b>
2012-1227	05/11/2012	21.6	<b>150 000 000</b>
2012-1334	16/11/2012	21.5	50 000 000
		33.5	507 000 000
		34.5	590 000 000
		43.5	892 000 000
		68.5	50 000 000
			<b>2 089 000 000</b>
2012-1435	14/12/2012	21.6	<b>10 000 000</b>
2012-234	02/02/2012	21.6	39 500 000
		41.6	3 254 000 000
		43.6	180 000 000
		46.6	7 420 426 525
		50.5	7 500 000
		50.6	57 000 000
		52.5	702 000 000
		62.5	195 000 000
		65.5	240 000 000
			<b>12 095 426 525</b>
2012-255	08/02/2012	42.6	<b>8 000 000 000</b>
2012-256	08/02/2012	21.5	150 000 000
		35.5	90 000 000
		37.5	153 000 000
		41.6	250 000 000
		43.5	600 000 000
		43.6	150 000 000
		59.5	1 327 000 000
		64.5	90 000 000
		64.6	1 185 000 000
		67.6	50 000 000
			<b>4 045 000 000</b>
2012-292	22/02/2012	33.5	<b>1 000 000 000</b>
2012-293	22/02/2012	21.5	300 000 000
		32.6	3 000 000 000
		43.6	1 197 000 000
		46.6	1 500 000 000
		62.6	900 000 000
			<b>6 897 000 000</b>
2012-376	27/03/2012	46.6	<b>2 550 000 000</b>
2012-406	28/03/2012	54.5	<b>600 000 000</b>
2012-600	19/06/2012	21.6	9 700 000 000
		62.6	1 500 000 000
			<b>11 200 000 000</b>
2012-665	04/07/2012	32.5	<b>3 000 000 000</b>
2012-724	19/07/2012	21.5	<b>150 000 000</b>
2012-826	07/08/2012	32.5	<b>1 925 000 000</b>
2012-854	14/08/2012	21.6	<b>250 000 000</b>
		33.6	40 000 000

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
		44.6	100 000 000
		50.5	132 999 840
		54.5	645 600 000
		54.6	134 000 000
		62.5	182 850 000
			<b>1 235 449 840</b>
2012-909	05/09/2012	21.6	150 000 000
		40.6	73 000 000
		43.5	128 756 625
		46.6	1 000 000 000
		56.5	909 980 000
		56.6	116 220 000
			<b>2 377 956 625</b>
2012-95	11/01/2012	41.6	4 000 000 000
		42.6	5 277 588 501
		43.6	3 000 000 000
		45.6	350 000 000
		65.6	2 400 000 000
			<b>15 027 588 501</b>
2012-96	11/01/2012	33.5	2 000 000 000
		33.6	6 500 000 000
		40.5	1 573 000 000
		42.6	1 000 000 000
		43.5	2 000 000 000
			<b>13 073 000 000</b>
2012-990	19/09/2012	33.6	<b>970 000 000</b>
			<b>94 849 199 975</b>

Certains actes réglementaires d'ouvertures de crédits listés au tableau ci-avant sont ratifiés par la LFR n°2012-17 du 31 octobre 2012, d'autres par la LFR n°2013-03 du 08 juillet 2013.

La Cour rappelle que la ratification d'un décret d'avances doit être effectuée à la première loi de finances intervenue après la prise dudit décret. Ainsi, les décrets ratifiés par la LFR n°2013-03 du 08 juillet 2013 auraient dû l'être par la loi n°2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

*Selon le MEF, la ratification de certains décrets de 2012 par une LFR de 2013 réside dans le fait qu'au moment où ces décrets sont pris, le projet de loi de finances initiale pour 2013 est déjà déposé à l'Assemblée nationale puisque ce dépôt intervient dès octobre 2012.*

Par ailleurs, le décret n°2012-854 du 14/08/2012 ouvre des crédits d'un montant de 250 000 000 FCFA au titre 5 de la section 21. Mais ce montant est porté au titre 6 de la même section. Au vu de l'intitulé de la ligne budgétaire, « Transfert en capital autres administrations publiques », la bonne imputation est bien 21.6.

Outre les ouvertures de crédit, des actes portant annulation de crédits relatifs aux dépenses d'investissement sont pris au titre de la gestion 2012. Ces actes sont listés au tableau n°100 ci-dessous.

Tableau n°100: Annulations de crédits par arrêté pour la gestion 2012

En FCFA

N ° arrêté	Date	Section et titre	Montant
000087	09/01/2012	43.5	27 588 501
		43.6	15 000 000 000
			<b>15 027 588 501</b>
000088	09/01/2012	43.5	<b>13 073 000 000</b>
000705	26/01/2012	41.5	3 254 000 000
		43.5	-2 327 000 000
		43.6	- 1 212 392 275
		46.5	-3 747 000 000
		50.5	-57 000 000
		52.6	-702 000 000
		54.6	-145 515 161
		59.5	-165 519 089
		59.6	-50 000 000
		62.6	-195 000 000
		65.6	-240 000 000
			<b>-12 095 426 525</b>
001060	03/02/2012	35.6	-90 000 000
		37.6	-153 000 000
		41.5	-250 000 000
		43.5	-1 925 000 000
		43.6	-250 000 000
		59.6	-1 327 000 000
		67.5	-50 000 000
			<b>-4 045 000 000</b>
001061	03/02/2012	43.6	<b>-8 000 000 000</b>
001503	17/02/2012	21.6	-300 000 000
		43.5	-2 697 000 000
		43.6	-3 000 000 000
		62.5	-600 000 000
		62.6	-300 000 000
			<b>-6 897 000 000</b>
001636	21/02/2012	43.5	<b>-1 000 000 000</b>
002447	08/03/2012	46.5	-100 000 000
		46.6	-2 450 000 000
			<b>-2 550 000 000</b>
002963	23/03/2012	54.5	<b>-600 000 000</b>
004198	12/06/2012	40.6	-1 771 200 000
		43.6	-6 082 607 725
		43.5	-3 346 192 275
			<b>-11 200 000 000</b>
004500	25/06/2012	32.6	<b>-3 000 000 000</b>

N ° arrêté	Date	Section et titre	Montant
004622	02/07/2012	21.5	<b>-150 000 000</b>
005608	06/08/2012	56.6	-425 000 000
		68.6	-1 500 000 000
			<b>-1 925 000 000</b>
005972	13/08/2012	21.5	-150 000 000
		33.5	-40 000 000
		50.5	-132 999 840
		54.5	-779 600 000
		56.6	-382 850 000
			<b>-1 485 449 840</b>
006311	27/08/2012	40.5	-73 000 000
		46.6	-1 000 000 000
		56.6	-1 304 956 625
			<b>-2 377 956 625</b>
006861	06/09/2012	56.6	<b>-970 000 000</b>
007871	03/10/2012	42.5	-280 000 000
		42.6	-2 120 000 000
		43.5	-40 000 000
		62.5	-500 000 000
			<b>-2 940 000 000</b>
008602	18/10/2012	43.5	-2 790 000 000
		44.6	-100 000 000
		54.5	-105 900 000
			<b>-2 995 900 000</b>
008613	19/10/2012	21.6	<b>-150 000 000</b>
008837	24/10/2012	21.6	<b>-2 267 878 484</b>
010076	16/11/2012	21.6	-980 000 000
		33.5	-187 000 000
		34.5	-590 000 000
		43.5	-320 000 000
		43.6	-12 000 000
			<b>-2 089 000 000</b>
012365	13/12/2012	21.6	<b>-400 000 000</b>
			<b>- 95 239 199 975</b>

Sur la base des actes produits par le MEF, le montant total des annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissement de la gestion 2012 est arrêté à 95 239 199 975 FCFA.

La Cour a procédé au rapprochement entre les montants nets des ouvertures et annulations figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes modificatifs transmis par le MEF.

Ce rapprochement est l'objet du tableau n°101 ci-dessous.

**Tableau n°101 : Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits entre le PLR et les actes modificatifs**

Sections	Ouvertures /Annulations nettes selon les actes (A)	Ouvertures /Annulations selon le PLR (B)	Ecarts (C) = (A) – (B)
<b>Titre 5</b>			
Présidence de la République	1 140 000 000	990 000 000	150 000 000
Ministère de l'Intérieur	3 280 000 000	280 000 000	3 000 000 000
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	90 000 000		90 000 000
Ministère du Travail et des Organisations Professionnel	153 000 000		153 000 000
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	1 500 000 000	-73 000 000	1 573 000 000
Ministère des Infrastructures et des Transports	-3 504 000 000		-3 504 000 000
Ministère de l'Economie et des Finances	-23 925 024 151	-8 172 435 650	-15 752 588 501
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	-3 847 000 000		-3 847 000 000
Ministère de l'Education Nationale	-49 500 000		-49 500 000
Ministère des Sports	702 000 000		702 000 000
Ministère de la formation professionnel e, de l'apprentissage et de l'artisanat	1 161 480 911		1 161 480 911
Ministère Elevage	-722 150 000	-917 150 000	195 000 000
Ministère de l'Entrepreneariat Féminin et de la Micro finance	90 000 000		90 000 000
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	240 000 000		240 000 000
Ministère des Energies Renouvelables	-50 000 000		-50 000 000
<b>Titre 6</b>			
Présidence de la République	6 201 621 516	662 121 516	5 539 500 000
Ministère de l'Intérieur	7 510 000 000	3 472 402 061	4 037 597 939
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	-90 000 000		-90 000 000
Ministère du Travail et des Organisations Professionnel	-153 000 000		-153 000 000
Ministère des Infrastructures et des Transports	7 504 000 000		7 504 000 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipe ment Rural	14 537 588 501	260 000 000	14 277 588 501
Ministère de l'Economie et des Finances	-26 599 000 000	-5 466 607 725	-21 132 392 275
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	350 000 000		350 000 000
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	9 020 426 525	1 500 000 000	7 520 426 525
Ministère de l'Education Nationale	57 000 000		57 000 000
Ministère des Sports	-702 000 000		-702 000 000
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	8 484 839	154 000 000	-145 515 161
Ministère de la formation professionnel e, de l'apprentissage et de l'artisanat	-1 377 000 000		-1 377 000 000
Ministère Elevage	2 405 000 000	2 600 000 000	-195 000 000
Ministère de l'Entrepreneariat Féminin et de la Micro finance	1 185 000 000		1 185 000 000
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	2 160 000 000		2 160 000 000
Ministère des Energies Renouvelables	50 000 000		50 000 000

Il ressort du tableau ci-dessus des écarts entre les montants nets des ouvertures et annulations figurant au PLR et ceux résultant du pointage des actes transmis à la Cour.

*Le MEF a réitéré les mêmes explications fournies sur les modifications des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement. Le PLR n'a pas pris en compte les actes ayant permis la réévaluation des services votés de la LFR.*

**La Cour rappelle l'obligation de présenter dans le PLR l'ensemble des modifications réglementaires.**

La Cour a examiné l'évolution des ouvertures de crédits entre 2010 et 2012. Ces crédits concernent aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses d'investissement. Le tableau n°102 ci-après présente l'évolution desdites ouvertures.

**Tableau n°102 : Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2010 à 2012**

*En FCFA*

<b>Libellés</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Décrets d'avances	28 815 281 575	191 326 925 815	141 764 599 009
Arrêtés d'ouverture	464 886 755	6 531 955 417	0
<b>Total</b>	<b>29 280 168 330</b>	<b>197 858 881 232</b>	<b>141 764 599 009</b>
<b>Taux d'évolution (%)</b>	<b>Na</b>	<b>575,74</b>	<b>-28,35</b>

Les ouvertures de crédits sont passées de 29 280 168 330 FCFA en 2010 à 197 858 881 232 FCFA en 2011, soit une hausse importante de 168 578 712 902 FCFA en valeur absolue et 575,74% en valeur relative. En 2012, elles s'élèvent à 141 764 599 009 FCFA, soit une baisse de 56 094 282 223 FCFA représentant 28,35%.

**- Modifications apportées par les reports de crédits**

A la clôture de la gestion 2011, l'utilisation des crédits relatifs aux dépenses d'investissement a dégagé des crédits non consommés d'un montant de 49 973 812 002 FCFA. Ces crédits disponibles sont reportés sur la gestion 2012 pour un montant de 25 391 485 621 FCFA, soit 50,81% du total disponible.

Ces reports de crédits d'investissement sur la gestion 2012 sont autorisés par deux arrêtés :

- l'arrêté n°000086/MEF/DCEF du 09/01/2012 pour un montant de 7 793 172 439 FCFA ;
- l'arrêté n°000477/MEF/DCEF 23/01/2012 pour un montant de 17 598 313 182 FCFA.

La Cour constate une incohérence relative au montant des crédits reportés par l'arrêté n°000477/MEF/DCEF du 23/01/2012. En effet, l'article premier dudit acte arrête le montant des crédits reportés à la somme de 17 606 327 561 FCFA alors que le pointage des montants portés à l'annexe donne un total de 17 598 313 182 FCFA, soit un écart de 8 014 379 FCFA.

La Cour fait observer que le montant exact est celui obtenu après pointage (17 598 313 182 FCFA). En effet, c'est ce montant qui constitue la différence entre le montant global de 25 391 485 621 FCFA représentant la totalité des reports de l'année reporté par indiquée à la page 5 du PLR et le montant de 7 793 172 439 FCFA le premier arrêté.

Le MEF reconnaît qu'il s'agit d'une erreur de saisie et que le bon montant est celui indiqué par la Cour. Il s'engage à examiner les modalités d'automatisation de tout le processus d'élaboration du budget et de ses actes de gestion de manière à mettre fin à toutes les erreurs inhérentes à la saisie manuelle.

Par ailleurs, la Cour a procédé, à partir de l'examen de la situation d'exécution des dépenses d'investissement par projet et programme au 31 décembre 2011, à un rapprochement entre le montant des crédits disponibles en fin 2011 et le montant des crédits reportés sur 2012 pour les différentes sections concernées.

Il résulte de ce rapprochement que pour certains projets, le montant des crédits reportés est supérieur au montant des crédits disponibles. Cette situation est présentée par le tableau n°103 ci-dessous.

**Tableau n°103 : Projets dont les crédits reportés sur 2012 sont supérieurs aux crédits disponibles au 31/12/2011.**

En FCFA

Sections	Titre	Ligne	Total report (1)	Disponible(2)	Ecart= (2)-(1)
<b>Arrêté n°000086 du 09/01/2012</b>					
32	5	20097042999.2511	44 093 390	386 846	-43 706 544
32	5	20497108001.6226	44 999 673	1 256 830	-43 742 843
32	5	20096106999.2511	79 616 895	34 106	-79 582 789
33	5	21296109999.2511	157 000 000	37 347 450	-119 652 550
33	5	21097197001.6239	2 687 194 535	72 921	-2 687 121 614
43	5	70097049011.6296	356 540 760	362 627	-356 178 133
43	5	70096108011.6239	100 536 243	4 517 972	-96 018 271
43	5	32193162011.6296	34 423 881	30 468 619	-3 955 262
43	5	70093042011.6293	21 866 541	20 728 838	-1 137 703
43	5	70097054990.2411	209 473 051	61 288 667	-148 184 384
43	5	35994023999.6213	22 369 228	9 943 417	-12 425 811
43	5	70097053011.2449	91 376 324	42 573 654	-48 802 670
43	5	30193060999.2431	88 050 000	85 894 393	-2 155 607
43	5	70096182011.6239	2 219 692 907	1 995 857 954	-223 834 953
43	5	70097041999.6299	1 099 116 181	582 382 682	-516 733 499
43	5	70094074001.2431	46 469 786	9 825 674	-36 644 112
43	5	70097055011.2411	14 455 000	614 697	-13 840 303
43	5	71096545001.2431	298 707 800	197 621 210	-101 086 590
43	5	32096485001.2431	100 000 000	23 856 447	-76 143 553
<b>Arrêté n°477 du 23/01/2013</b>					
32	5	20096106999.2511	52 223 145	34 106	-52 189 039
35	5	70098066990.6231	8 000 000	25 750	-7 974 250
35	5	63996205069.2449	42 325 980	12 661 920	-29 664 060
35	5	70096123999.2431	42 000 000	102 005	-41 897 995
35	5	70096151013.6213	4 999 300	1 191 198	-3 808 102
35	5	33393061000.6239	26 000 000	18 254 805	-7 745 195
40	5	83594011999.6232	14 986 000	3 005	-14 982 995
40	5	83596318119.2349	17 999 720	970	-17 998 750
42	5	81197001990.2441	297 824 920	229 600	-297 595 320
42	5	81499014999.6226	13 446 538	1 090 841	-12 355 697
42	5	81099080001.6212	11 991 750	5 304 811	-6 686 939
43	5	70093039999.2431	52 500 000	2 110 819	-50 389 181
44	5	84099026990.2426	40 697 136	12 906 857	-27 790 279
44	5	80398160016.6239	34 857 760	142 240	-34 715 520
44		87198130001.2431	114 900 000	1 239 779	-113 660 221
45	5	32093220001.6232	9 971 000	112 454	-9 858 546
46	5	72296031040.2343	157 905 023	7 003 297	-150 901 726
46	5	72296032090.2343	73 414 333	33 822	-73 380 511

Sections	Titre	Ligne	Total report (1)	Disponible(2)	Ecart= (2)-(1)
46	5	70096468001.2321	105 232 169	-	-105 232 169
46	5	72297014990.6211	200 787 956	2 120 254	-198 667 702
46	5	71194020999.6232	90 000 000	-	-90 000 000
46	5	72297014990.2343	199 999 852	-	-199 999 852
46	5	72297085990.2343	111 982 000	48 404 780	-63 577 220
46	5	72296506001.6629	36 545 367	78 486	-36 466 881
46	5	722964300312.6232	68 959 299	19 515 313	-49 443 986
46	5	71996554081.2329	191 000 000	-	-191 000 000
49	5	86198108000.6239	7 009 200	19 581	-6 989 619
50	5	41292061001.6217	336 021 135	173 277 078	-162 744 057
50	5	41296481001.2331	24 865 231	174 589	-24 690 642
50	5	42296440032.2331	318 158 766	17 379	-318 141 387
50	5	41296403001.2411	2 140 601 952	407 210 874	-1 733 391 078
50	5	460981560000.6171	3 349 430	3 638	-3 345 792
50	5	41997139001.6217	378 236 065	26 276 783	-351 959 282
52	5	52196147990.2349	367 370 748	253 464 408	-113 906 340
52	5	52197033990.2445	59 939 800	34 085 152	-25 854 648
53	5	65398115001.6232	55 824 383	16 573 351	-39 251 032
54	5	63497218001.2449	85 473 064	34 526 936	-50 946 128
54	5	62296146023.2334	2 144 719 184	-	-2 144 719 184
54	5	631962100421.2334	178 586 292	4 391 203	-174 195 089
54	5	62196222014.2334	425 014 216	183 469	-424 830 747
54	5	64296425999.6226	11 000 000	8 349 368	-2 650 632
54	5	61498114001.6239	33 529 240	15 729 045	-17 800 195
54	5	64997076000.2449	262 562 510	87 417 490	-175 145 020
54	5	66099112001.6212	13 924 000	77 319	-13 846 681
55	5	53293190001.6226	8 887 142	6 445 594	-2 441 548
56	5	92199068059.2431	15 999 000	-	-15 999 000
56	5	82093025001.2431	22 461 546	6 266 978	-16 194 568
56	5	73293004043.2241	90 891 711	14 470 813	-76 420 898
56	5	82196266000.6296	8 855 286	2 236 470	-6 618 816
56	5	82193206109.2421	4 991 400	2 498 511	-2 492 889
56	5	820030770000.2431	32 896 000	9 614 832	-23 281 168
56	5	82093210011.6296	2 975 000	33 800	-2 941 200
56	5	82196309990.6239	85 643 220	44 794 394	-40 848 826
56	5	82299061999.6299	13 496 409	353 401	-13 143 008
56	5	80393204001.6239	47 734 980	19 043 564	-28 691 416
56	5	73298168001.6296	4 985 500	1 123 068	-3 862 432
58	5	60093120001.6232	7 758 500	5 293 646	-2 464 854
58	5	65198037990.6232	19 759 100	3 700 441	-16 058 659
59	5	44093211000.6217	5 439 481	33 888	-5 405 593
59	5	44998109001.6217	17 665 860	6 092 540	-11 573 320
59	5	44296465092.2331	51 721 687	13 300 078	-38 421 609
59	5	44296466101.2411	179 005 323	112 100	-178 893 223
59	5	44296583011.2449	270 302 740	28 629 407	-241 673 333
59	5	44296470032.6217	7 898 743	268 531	-7 630 212
59	5	44097161001.2411	39 649 500	31 427 135	-8 222 365
59	5	44197163990.2411	39 736 500	382 146	-39 354 354
59	5	44196478062.2421	37 284 165	15 716 411	-21 567 754
59	5	44297160001.2449	69 207 000	793 000	-68 414 000
59	5	44196471011.2449	26 159 130	5 018 395	-21 140 735
59	5	44196476990.2331	24 077 251	150 080	-23 927 171
59	5	44196472102.2331	23 987 158	12 842	-23 974 316
59	5	44196473990.2411	14 999 924	10 874	-14 989 050
62	5	83296627089.2349	35 872 000	10 128 000	-25 744 000
62	5	83998056990.6239	10 998 834	40 889	-10 957 945
62	5	83492009990.6226	4 999 660	3 046 954	-1 952 706
62	5	93499043000.6239	196 652 564	81 068 590	-115 583 974
62	5	83998001111.6226	25 948 486	4 922 224	-21 026 262
62	5	83498101001.6239	1 037 248 614	81 604 816	-955 643 798
64	5	67998155001.2431	61 867 632	61 762 211	-105 421
65	5	36096323001.2339	31 995 879	117 253	-31 878 626
65	5	36093196001.2431	29 500 000	505 834	-28 994 166

Sections	Titre	Ligne	Total report (1)	Disponible(2)	Ecart= (2)-(1)
67	5	80991006001.6296	30 945 709	676 628	-30 269 081
72	5	83596328000.2711	50 000 000	-	-50 000 000
72	5	81196034990.2212	225 038 545	67 971 976	-157 066 569
75	5	43196613001.2332	893 713 687	-	-893 713 687
75	5	43196511072.2332	40 098 668	-	-40 098 668
75	5	43196417043.2332	579 997 837	-	-579 997 837
75	5	43196517033.2332	141 242 759	-	-141 242 759
75	5	43196512023.2332	88 269 647	-	-88 269 647
75	5	43196510023.6217	273 278 706	105 771 283	-167 507 423
75	5	43196441072.2332	95 476 715	-	-95 476 715
75	5	43196612072.2332	293 714 476	130 865 595	-162 848 881
78	5	21097197001.2511	427 241 226	-	
78	5	21097197001.6228	3 318 999	-	

Sources : Arrêtés de reports de crédits et situation d'exécution budgétaire par projet au 31/12/2011

Ce tableau montre des écarts, sur plusieurs projets et programmes d'investissement exécutés par l'Etat, entre le montant disponible en 2011 et celui reporté en 2012.

En outre, il apparaît, pour plusieurs sections, que des reports sont effectués sans crédits disponibles. Ainsi, des crédits d'investissement d'un montant total de 430 560 225 FCFA sont reportés sur la gestion 2012 pour l'exécution de projets du ministère chargé des élections (section 78). Il s'agit de deux projets portant la même dénomination « Projet de gestion des cartes d'identité numérisées » qui ne figurent pas sur la situation d'exécution budgétaire par projet au 31/12/2011 et ne disposent donc pas de crédits non consommés.

*Le MEF a expliqué à la Cour que dans la situation d'exécution en fin 2011 qui lui a été communiquée, les crédits reportés sur 2012 sont déjà soustraits. Ainsi, le disponible figurant à l'avant dernière colonne du tableau ci-dessus concerne des montants restants après le report et qui vont tomber en fonds libres.*

**La Cour a demandé qu'à l'avenir lui soit communiquée la situation d'exécution de la gestion close avant tout report de manière à lui permettre d'effectuer les vérifications nécessaires à partir des arrêtés de report.**

### 2.1.1.2. Modification de la répartition des crédits

En 2012, des transferts et des virements de crédit opérés, soit par arrêté, soit par décret, ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°104 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

**Tableau n°104 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2012**

En FCFA

Section	Augmentations	Part (%)	Diminutions	Part (%)
<b>Titre 5</b>				
Présidence de la République	19 957 348	0,22	19 957 348	0,22
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	650 000 000	7,14	650 000 000	7,14
Ministère des Forces Armées	50 000 000	0,55	50 000 000	0,55
Ministère de l'Intérieur	2 184 875 228	24,01	2 184 875 228	24,01
Ministère de la Justice	514 000 000	5,65	514 000 000	5,65
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	10 000 000	0,11	10 000 000	0,11
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	12 505 200	0,14	12 505 200	0,14
Ministère de l'Economie et des Finances	3 527 119 344	38,76	3 527 119 344	38,76
Ministère de l'Energie et des Mines	34 000 000	0,37	34 000 000	0,37
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	15 000 000	0,16	15 000 000	0,16
Ministère des Sports	25 000 000	0,27	25 000 000	0,27
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	15 000 000	0,16	15 000 000	0,16
Ministère de l'Environnement et du développement durable	84 900 000	0,93	84 900 000	0,93
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneariat Féminin	15 000 000	0,16	15 000 000	0,16
Ministère Elevage	366 000 000	4,02	366 000 000	4,02
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	149 000 000	1,64	149 000 000	1,64
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	115 481 192	1,27	115 481 192	1,27
Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture	44 650 233	0,49	44 650 233	0,49
<b>Total Titre 5</b>	<b>7 832 488 545</b>	<b>86,06</b>	<b>7 832 488 545</b>	<b>86,06</b>
<b>Titre 6</b>				
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	1 268 306 671	13,94	1 268 306 671	13,94
<b>Total Titre 6</b>	<b>1 268 306 671</b>	<b>13,94</b>	<b>1 268 306 671</b>	<b>13,94</b>
<b>Total</b>	<b>9 100 795 216</b>	<b>100</b>	<b>9 100 795 216</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus montre que les crédits relatifs aux dépenses d'investissement sont modifiés à la hausse pour 9 100 795 216 FCFA et à la baisse pour le même montant.

La Cour relève que les arrêtés de transfert n°5497 et n°5498 du 31/07/2012 ne mentionnent pas de montant.

**La Cour demande au MEF de veiller à renseigner les montants sur les actes modificatifs.**

Les situations d'exécution des dépenses d'investissement du PLR et du CGAF indiquent des totaux nuls pour les modifications concernant les crédits relatifs aux dépenses d'investissement sur ressources internes.

Dans la présentation des modifications de crédits, au PLR et au CGAF, le MEF, procédant par compensation à l'intérieur des sections aboutit à un volume d'augmentations et de diminutions arrêté à 4 700 000 000 FCFA. Cette présentation minore l'ampleur des

modifications apportées au budget. En effet, le pointage exhaustif des actes modificatifs permet de déterminer, sans contraction, les montants bruts des augmentations et des diminutions opérées à chaque section, soit 9 100 795 216 FCFA. Cette méthode rend compte des modifications de façon plus exhaustive.

A cet égard, la Cour rappelle que, lors de la contradiction sur le RELF 2011, le MEF s'était engagé à revoir la présentation des modifications effectuées par voie réglementaire et à joindre au PLR une annexe rendant compte de leur intégralité pour chaque section et pour chaque titre.

*Comme pour les crédits de fonctionnement, le MEF a invoqué le paramétrage de son système d'information en indiquant que la mise à disposition de l'ensemble des actes supplée à cette insuffisance.*

#### **- Les augmentations de crédits**

Retraitées par la Cour sans contraction et sur la base des actes produits par le MEF, les augmentations de crédits s'élèvent à 9 100 795 216 FCFA dont 7 832 488 545 FCFA sont imputés aux dépenses exécutées par l'Etat sur ressources internes (titre 5) et 1 268 306 671 FCFA aux dépenses de transfert en capital (titre 6).

Le principal bénéficiaire d'augmentations de crédits d'investissement exécutés par l'Etat est le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 3 527 119 344 FCFA, soit une part de 38,76%. Suivent le ministère de l'Intérieur pour un montant de 2 184 875 228 FCFA représentant une part de 24,01% et le ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur pour un montant de 650 000 000 FCFA, soit une part de 7,14%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible dans les augmentations, soit 0,11%, est celui du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 10 000 000 FCFA.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 1 268 306 671 FCFA concernent intégralement le ministère de l'Agriculture et de l'Equipe rural et représentent 13,94% du total des augmentations.

#### **- Les diminutions de crédits**

Il ressort du pointage des actes modificatifs que les diminutions de crédits s'élèvent à 9 100 795 216 FCFA. Elles s'imputent aux dépenses exécutées par l'Etat sur ressources internes (titre 5) pour un montant de 7 832 488 545 FCFA et aux dépenses de transfert en capital (titre 6) pour un montant de 1 268 306 671 FCFA.

Les principaux ministères concernés par les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Economie et des Finances pour 3 527 119 344 FCFA, soit une part de 38,76%, le ministère de l'Intérieur pour 2 184 875 228 FCFA représentant une part de 24,01% et le ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur pour 650 000 000 FCFA, soit une part de 7,14%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible

dans les augmentations, soit 0,11%, est celui du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 10 000 000 FCFA.

Les diminutions imputées aux transferts en capital pour un montant de 1 268 306 671 FCFA concernent exclusivement le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et représentent 13,94% du total des diminutions.

## 2.1.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement est marquée, en 2012, par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

### 2.1.2.1 - Dépassements de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits pour un montant total de 13,86 milliards de FCFA, soit 2,75% de l'ensemble des crédits relatifs aux investissements sur ressources internes, contre 3,63% en 2011. Le tableau n°105 ci-après présente la situation de ces dépassements.

**Tableau n°105 : Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2012**

				<i>En FCFA</i>
Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part (%)
<b>Titre 5</b>				
Ministère de l'Economie et des Finances	28 390 579 772	39 334 061 928	10 943 482 156	78,87
Ministère du Tourisme et des Loisirs	156 428 818	275 239 013	118 810 195	0,86
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	1 174 110 079	1 328 115 205	154 005 126	1,11
Ministère Chargé des Elections	1 011 653 275	3 512 120 110	2 500 466 835	18,02
<b>Titre 5</b>	<b>30 732 771 944</b>	<b>44 449 536 256</b>	<b>13 716 764 312</b>	<b>98,85</b>
<b>Titre 6</b>				
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	970 000 000	1 010 000 000	40 000 000	0,29
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	139 000 000	258 000 000	119 000 000	0,86
<b>Titre 6</b>	<b>1 109 000 000</b>	<b>1 268 000 000</b>	<b>159 000 000</b>	<b>1,15</b>
<b>Total</b>	<b>31 841 771 944</b>	<b>45 717 536 256</b>	<b>13 875 764 312</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur crédits d'investissement concernent les dépenses exécutées par l'Etat pour 13,72 milliards FCFA, soit 98,85% et les transferts en capital pour 0,16 milliard FCFA, soit 1,15%. Les dépassements sur dépenses exécutées par l'Etat sont imputables, pour l'essentiel, au ministère de l'Economie et des Finances pour 10,94 milliards de FCFA, représentant 78,82% du total des dépassements.

Les dépassements sur transferts en capital concernent le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour 0,12 milliard FCFA ainsi que le ministère du Commerce, de l'Industrie et du secteur informel pour 0,04 milliard FCFA. Leurs parts respectives sur le montant total des dépassements sont de 0,86% et 0,29%.

La Cour rappelle les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12 de la LOLF n°2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée, selon lesquelles : « sauf dispositions spéciales prévoyant un

engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers au regard de la loi.

*Selon le MEF, les dépassements ont pour origine le règlement d'impôts et taxes payés sur marchés publics ainsi que des transferts de projets consécutifs au réaménagement du Gouvernement.*

### 2.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 54,25 milliards de FCFA, soit 10,76% des crédits de la gestion relatifs aux investissements sur ressources internes contre 9,28% en 2011.

La situation détaillée des crédits d'investissement non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°106 ci-après.

**Tableau n°106 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2012**

*En FCFA*

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Parts en %
<b>Titre 5</b>				
Présidence de la République	1 908 000 000	1 188 495 212	719 504 788	1,33
Cour Suprême	150 000 000		150 000 000	0,28
Cour des Comptes	125 000 000	62 295 250	62 704 750	0,12
Primature	550 000 000	470 049 999	79 950 001	0,15
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	3 322 274 854	430 501 076	2 891 773 778	5,33
Ministère des Forces Armées	18 472 811 587	17 035 414 761	1 437 396 826	2,65
Ministère de l'Intérieur	14 834 202 203	8 513 028 165	6 321 174 038	11,65
Ministère de la Justice	2 353 295 803	2 237 367 192	115 928 611	0,21
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions	860 256 758	726 772 767	133 483 991	0,25
Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes	4 171 475 720	3 890 239 341	281 236 379	0,52
Ministère des Infrastructures et des Transports	692 187 845	473 238 054	218 949 791	0,40
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural	3 072 653 253	1 973 174 332	1 099 478 921	2,03
Ministère de l'Energie et des Mines	2 152 763 824	1 119 462 417	1 033 301 407	1,90
Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel	786 664 327	671 346 491	115 317 836	0,21
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	3 523 702 494	2 928 491 993	595 210 501	1,10
Ministère de l'Education Nationale	21 787 009 747	17 584 484 655	4 202 525 092	7,75
Ministère des Sports	1 229 310 548	627 392 166	601 918 382	1,11
Ministère de la Culture	1 183 418 967	389 024 064	794 394 903	1,46
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	15 219 810 050	11 358 642 537	3 861 167 513	7,12
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	3 258 947 441	1 068 733 502	2 190 213 939	4,04
Ministère de l'Environnement et du développement durable	6 138 437 165	3 843 291 533	2 295 145 632	4,23
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	55 741 956	55 619 364	122 592	0,00
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin	2 711 720 371	1 204 215 171	1 507 505 200	2,78
Ministère Elevage	4 278 569 018	3 579 072 824	699 496 194	1,29
Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique	665 000 000	583 461 256	81 538 744	0,15

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Parts en %
Ministère de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance	141 928 437	82 059 135	59 869 302	0,11
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	701 495 879	612 619 720	88 876 159	0,16
Ministère des Energies Renouvelables	104 128 310	104 078 290	50 020	0,00
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	5 081 215 905	2 585 689 775	2 495 526 130	4,60
Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture	440 202 492	438 171 192	2 031 300	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	2 717 786 706	2 523 692 993	194 093 713	0,36
Ministère de Petite Enfance et de l'Enfance	64 619 249	41 879 173	22 740 076	0,04
<b>Titre 5</b>	<b>122 754 630 909</b>	<b>88 402 004 400</b>	<b>34 352 626 509</b>	<b>63,32</b>
<b>Titre 6</b>				
Présidence de la République	46 145 958 516	43 494 337 000	2 651 621 516	4,89
Ministère de l'Intérieur	9 972 402 061	9 835 784 984	136 617 077	0,25
Ministère des Infrastructures et des Transports	78 861 000 000	78 491 000 000	370 000 000	0,68
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	91 055 263 501	90 920 140 892	135 122 609	0,25
Ministère de l'Economie et des Finances	53 757 976 735	41 272 018 743	12 485 957 992	23,02
Ministère de l'Energie et des Mines	5 715 000 000	5 235 000 000	480 000 000	0,88
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	16 126 426 525	16 016 426 525	110 000 000	0,20
Ministère de l'Education Nationale	2 087 000 000	2 030 000 000	57 000 000	0,11
Ministère des Sports	798 000 000		798 000 000	1,47
Ministère de la Culture	1 330 000 000	677 500 000	652 500 000	1,20
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques	3 013 000 000	1 649 000 000	1 364 000 000	2,51
Ministère de l'Environnement et du développement durable	1 383 413 375	1 366 217 640	17 195 735	0,03
Ministère Elevage	3 168 000 000	3 118 000 000	50 000 000	0,09
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales	16 260 000 000	15 870 000 000	390 000 000	0,72
Ministère des Transports Terrestres, des Transport Ferroviaires et de l'Aménagement du territoire	100 000 000		100 000 000	0,18
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	12 069 000 000	11 969 000 000	100 000 000	0,18
<b>Titre 6</b>	<b>341 842 440 713</b>	<b>321 944 425 784</b>	<b>19 898 014 929</b>	<b>36,68</b>
<b>Total</b>	<b>464 597 071 622</b>	<b>410 346 430 184</b>	<b>54 250 641 438</b>	<b>100</b>

Pour un total de crédits non consommés de 54,25 milliards de FCFA sur les dépenses d'investissements sur ressources internes, 34,35 milliards de FCFA concernent le titre 5 et 19,90 milliards de FCFA le titre 6, soit des parts respectives de 63,32% et 36,68%.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de l'Intérieur pour 6,32 milliards de FCFA, le ministère de l'Education nationale pour 4,20 milliards de FCFA et le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 3,86 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 11,65%, 7,75% et 7,12%. Certaines sections réalisent des montants de crédits non consommés très faibles. Il s'agit du ministère des Energies renouvelables avec 50 020 FCFA, du ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale avec 122 592 FCFA et du ministère des Ecovillages et des Bassins de Rétention avec 2 031 300 FCFA. Les parts respectives de ces ministères dissous dans le montant total des crédits non consommés sont inférieures à 0,01%.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère de l'Economie et des Finances pour 12,49 milliards de FCFA, soit 23,02 % du total des crédits

non consommés. Il est suivi de la Présidence de la République pour 2,65 milliards de FCFA et du ministère de la Jeunesse et de l'Emploi avec 1,36 milliard de FCFA, soit respectivement 4,89% et 2,51% du total des crédits non consommés. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable réalise la part la plus faible des crédits non consommés avec 17 195 735 FCFA, soit 0,03%.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des dépassements et des crédits non consommés qui nécessitent des ajustements par la loi de règlement. Il s'agit de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements et à des annulations des crédits non consommés.

En tenant compte du montant des crédits à reporter sur la gestion 2013 comme indiqué à la page 21 du PLR pour un montant total de 25 765 000 000 FCFA réparti entre le titre 5 pour 16 189 740 648 FCFA et le titre 6 pour 9 575 259 352 FCFA, le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2012 est présenté au tableau n°107 ci-après.

**Tableau n°107 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires**

*En FCFA*

Titres	Crédits à annuler			Ouvertures de crédits complémentaires
	crédits non consommés	crédits à reporter	montant net	
Titre 5	34 352 626 509	16 189 740 648	18 162 885 861	13 716 764 312
Titre 6	19 898 014 929	9 575 259 352	10 322 755 577	159 000 000
<b>Total</b>	<b>54 250 641 438</b>	<b>25 765 000 000</b>	<b>28 485 641 438</b>	<b>13 875 764 312</b>

## **2.2 - Gestion des autorisations de dépenses d'investissement sur ressources externes**

Prévues par les lois de finances en vertu de l'unité budgétaire, les dépenses d'investissement sur ressources externes figurent au budget général pour une vue globale de l'exécution budgétaire, même si le Trésor public n'en est pas le comptable assignataire.

Pour des prévisions de tirage de 416,40 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement sont exécutées à hauteur de 339,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,52%.

L'examen de la gestion des autorisations applicables aux investissements sur ressources externes portera sur leurs modifications et leur utilisation.

### **2.2.1 - Modification des autorisations de dépenses d'investissement sur ressources externes en cours de gestion**

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes peuvent porter, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

#### **2.2.1.1 - Modification des financements acquis**

Les prévisions initiales relatives aux financements acquis, d'un montant de 2871,72 milliards

de FCFA, sont portées à 2974,03 milliards de FCFA par la LFR, soit une augmentation de 102,31 milliards de FCFA.

### **2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage**

Prévues par la LFI à 323 milliards de FCFA, les prévisions de tirage sont revues à la hausse par la LFR et portées à 416,40 milliards de FCFA, soit une augmentation de 93,4 milliards de FCFA dont 63,4 milliards de FCFA pour les emprunts et 30 milliards de FCFA pour les subventions.

### **2.2.2 - Utilisation des prévisions de tirage**

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 252,4 milliards de FCFA en emprunts et 164 milliards de FCFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont ordonnancées respectivement à hauteur de 208,28 et 131,18 milliards de FCFA.

Ainsi, les fonds disponibles pour les investissements sur ressources externes ne sont pas intégralement absorbés.

Les ressources d'emprunt non tirées s'élèvent à 44,12 milliards de FCFA, ce qui représente 10,60% du total des prévisions de tirage.

Les ressources de subvention non tirées s'élèvent à 32,82 milliards de FCFA équivalant à 7,88% du total des prévisions de tirage.

## **CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor portera sur la modification des crédits affectés aux CST, sur l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

### **1 – Modification des crédits**

La modification des crédits applicables aux CST peut concerner leur montant ou leur répartition.

#### **1-1. Modification du montant des crédits**

Les crédits ouverts au compte d'affectation spéciale « caisse d'encouragement à la pêche » s'élève à 900 000 000 de FCFA. Ils ont été majorés par arrêté n°011197 du 26/11/2012 pour un montant de 243 691 000 FCFA. Ainsi le total des crédits applicable au compte d'affectation spéciale ainsi que celui qui concerne l'ensemble des CST a augmenté de 243 691 000 FCFA.

#### **1-2. Modification de la répartition des crédits**

Les crédits alloués au compte spécial 21.7 ont fait l'objet d'un virement pour un montant de 43 000 000 de FCFA destiné au même compte suivant l'arrêté n°004578 du 28/06/2012.

La Cour constate que ce mouvement de crédit qui n'a pas d'incidence sur le total des crédits n'est pas retracé à la colonne modification au tableau relatif à la situation de l'exécution des dépenses des comptes spéciaux du Trésor figurant à la page 48 du PLR.

*Le MEF explique cette situation par la neutralisation des prélèvements et des affectations relatifs à une modification intervenant dans un compte spécial du Trésor.*

**La Cour demande au MEF de prendre les dispositions pour présenter dans le PLR toute modification de crédits, même dans un compte spécial du Trésor.**

### **2 - Utilisation des crédits**

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

#### **2.1- Dépassements de crédits**

Les dépenses effectuées sur certains CST sont imputées au-delà du montant des crédits ouverts aux comptes concernés. Le tableau n°108 présente les comptes concernés par cette situation.

**Tableau n°108 : Répartition des dépassements sur CST***En FCFA*

Comptes	Crédits ouverts	Réalisations	Dépassements	Part (%)
Fonds National de retraite	58 000 000 000	64 616 312 901	6 616 312 901	39,09
Avances à 1 an aux particuliers	-	10 309 749 410	10 309 749 410	60,91
<b>Total</b>	<b>58 000 000 000</b>	<b>74 926 062 311</b>	<b>16 926 062 311</b>	<b>100</b>

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 16,93 milliards de FCFA, soit 21,65% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Ils sont imputables au « Fonds national de Retraite » pour 6,62 milliards de FCFA et au compte « avances à 1 an aux particuliers » pour 10,31 milliards de FCFA.

Le dépassement le plus important est réalisé au niveau du compte « avances à 1 an aux particuliers ». Alors qu'il n'a pas été doté en crédits, ce compte a exécuté des dépenses à hauteur de 10,31 milliards de FCFA, soit un dépassement d'égal montant, représentant 60,91% du total des dépassements.

Avec des dépassements de 6,62 milliards de FCFA, le « Fonds national de Retraite » contribue pour 39,09% du total des dépassements.

*Le MEF soutient que les dépenses du FNR d'un montant de 64,62 milliards de FCFA sont justifiées par des recettes ayant atteint le montant de 65,54 milliards de FCFA et par l'existence d'un solde excédentaire. Il reconnaît, toutefois, qu'un arrêté de majoration aurait du être pris.*

*S'agissant du compte « avance aux particuliers », le MEF indique qu'il n'est plus un compte spécial du Trésor, ce qui justifie l'absence de prévisions et entraîne un dépassement pour toute dépense effectuée.*

**La Cour rappelle que la suppression d'un compte spécial du Trésor relève de la loi des finances et qu'un arrêté de majoration de crédits est nécessaire pour l'imputation à un compte d'affectation spéciale de dépenses d'un montant supérieur à celui des crédits ouverts à ce compte.**

## **2.2- Crédits non consommés**

En 2012, l'utilisation des crédits des CST ouverts a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 17,67 milliards de FCFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°109 ci-après :

**Tableau n°109 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2012**

En FCFA

Comptes Spéciaux du Trésor	crédits ouverts	Réalisation	Crédits non consommés	Part (%)
Frais de contrôle des entreprises pub	210 000 000	166 828 051	43 171 949	0,24
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	167 137 400	888 862 600	5,03
Caisse d'encouragement à la pêche	1 143 691 000	1 089 914 505	53 776 495	0,30
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>2 409 691 000</b>	<b>1 423 879 956</b>	<b>985 811 044</b>	<b>5,58</b>
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	0	150 000 000	0,85
<b>Comptes de commerce</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0,85</b>
Avances à 1 an aux collectivités locales	800 000 000	220 000 000	580 000 000	3,28
<b>Comptes d'avances</b>	<b>800 000 000</b>	<b>220 000 000</b>	<b>580 000 000</b>	<b>3,28</b>
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	4,53
prêts aux particuliers	16 000 000 000	847 540 612	15 152 459 388	85,76
<b>Comptes de prêts</b>	<b>16 800 000 000</b>	<b>847 540 612</b>	<b>15 952 459 388</b>	<b>90,29</b>
<b>Total</b>	<b>20 159 691 000</b>	<b>2 491 420 568</b>	<b>17 668 270 432</b>	<b>100</b>

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts pour un montant de 15,95 milliards de FCFA, soit 90,29% du total des crédits non consommés. Ils sont suivis des comptes d'affectation spéciale pour 0,98 milliard de FCFA, des comptes d'avances pour 0,58 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 5,58% et 3,28%.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 0,15 milliard de FCFA équivalant à 0,85% du total.

### 3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n°2011-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances pour l'année 2011, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale du FNR doit être reporté.

#### 3.1 Report irrégulier de soldes sur la gestion 2012

##### 3.1.1. Report irrégulier des CAS

La Cour constate que les soldes des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR figurant au tableau n°110 ci-dessous ont fait l'objet de report dans le CGAF de 2012.

**Tableau n°110 : Différences de reports des CAS entre sortie CGAF 2011 et entrée CGAF 2012**

En FCFA

Nomenclature	Solde de sortie CGAF 2011	Report sur CGAF 2012
Frais de contrôle des entreprises publiques	200 372 703	200 372 703
Caisse d'encouragement à la pêche	451 295 223	1 199 117 011
Fonds de lutte contre les incendies	143 818 971	143 818 971

Ces reports en solde d'ouverture ne respectent pas les dispositions de l'article 9 de la loi n°2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances initiale pour l'année 2011 qui

n'autorise que le report du solde créditeur du compte d'affectation spéciale « Fonds National de retraite » sur 2012.

*Le MEF soutient qu'il s'agit d'un problème d'édition des balances avant et après apurement de soldes et que le résultat de la gestion 2012 n'a pas intégré les soldes affichés en balance d'entrée des comptes concernés. Il précise que les techniciens du système d'information s'attendent à la résolution de ce problème.*

**La Cour recommande au MEF de ne pas maintenir dans les balances des soldes non reportables.**

### 3.1.2. Différence entre sortie CGAF 2011 et entrées CGAF 2012

A l'examen des reports des soldes de clôture des CST pour 2011 en soldes d'ouverture pour 2012, des différences sont constatées au vu des CGAF 2011 et 2012. Le tableau n°111 présente ces différences.

**Tableau n°111 : Différences au niveau des CST entre sorties CGAF 2011 et entrées CGAF 2012**

*En FCFA*

Catégorie de comptes	Sortie CGAF 2011	Entrée CGAF 2012
<b>Comptes de prêts</b>	<b>4 254 225 256</b>	<b>6 476 647 635</b>
Prêts aux collectivités locales	0	-500 000 000
Prêts à divers particuliers	0	-1 400 000 000
Prêts aux particuliers	4 254 225 256	8 376 647 635
<b>Comptes d'avances</b>		<b>-4 339 468 839</b>
Avances à 1 an à divers organismes publics	0	150 000 000
Avances à 1 an aux collectivités locales	0	-1 647 527 155
Avances à 1 an à divers organismes	0	-1 594 621 499

Ce tableau montre des reports, en 2012, de soldes inexistantes en balance de sortie 2011. Il montre également un report, au compte « prêts aux particuliers », d'un montant d'entrée différent du montant de clôture devant être repris.

*Le MEF explique les différences constatées entre les soldes de sortie du CGAF 2011 et les soldes d'entrée du CGAF 2012 par les corrections apportées par les comptables sous leur responsabilité après la production du CGAF 2011. Ce dysfonctionnement devrait prendre fin avec la finalisation de l'instruction de clôture de 2013.*

**La Cour réitère la nécessité de respecter l'intangibilité des soldes de clôture d'une gestion.**

### 3.2 Soldes reportables sur la gestion 2013

Le montant global des reports de la gestion 2011 sur la gestion 2012 s'élève à 44,18 milliards de FCFA.

La situation des reports de soldes des catégories de CST figure au tableau n°112 suivant.

**Tableau n°112 : Report des soldes des CST en 2012**

*En FCFA*

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2012	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2012	Solde à reporter
Compte d'affectation spéciale	43 699 816 896	67 077 875 740	66 040 192 857	1 037 682 883	44 737 499 779	44 620 544 692
Compte de commerce	34 054 689	-	-	-	34 054 689	34 054 689
Compte de prêt	6 476 647 635	10 163 239 773	847 540 612	9 315 699 161	15 792 346 796	15 792 346 796
Compte d'avance	- 4 339 468 839	11 325 818 439	10 529 749 410	796 069 029	- 3 543 399 810	- 3 543 399 810
Compte de garantie et d'aval	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
<b>Total</b>	<b>44 184 425 161</b>	<b>88 566 933 952</b>	<b>77 417 482 879</b>	<b>11 149 451 073</b>	<b>55 333 876 234</b>	<b>55 216 921 147</b>

En 2012, les recettes des CST s'élèvent à 88,57 milliards de FCFA et les dépenses à 77,42 milliards de FCFA, soit un solde créditeur de 11,15 milliards de FCFA.

Avec un report de solde de 44,18 milliards de FCFA de la gestion 2011, le solde au 31 décembre 2012 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 55,33 milliards de FCFA.

Ce montant comprend, d'une part, le solde du FNR qui est de 44,62 milliards de FCFA et qui doit être reporté sur 2013 en application de l'article 9 de la LFI et, d'autre part, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale à ne pas reporter sur 2013 dont le montant cumulé est de 0,12 milliard de FCFA. Ainsi, le montant à reporter sur la gestion 2013 s'élève à 55,21 milliards de FCFA.

#### **4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor**

Les autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux du Trésor concernent toutes les catégories de comptes.

##### **4.1 Sur l'utilisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale**

L'exécution des comptes d'affectation spéciale a généré des plus-values de recettes pour le « Fonds national de Retraite » et pour la «caisse d'encouragement à la pêche ».

S'agissant du FNR, ses recettes et ses dépenses sont prévues à 58 milliards de FCFA. A l'exécution, les recettes s'élèvent à 65,54 milliards de FCFA, soit une plus-value de 7,54 milliards FCFA ; les dépenses s'établissent à 64,62 milliards de FCFA, soit un écart de 6,62 milliards de FCFA sur les crédits ouverts.

Concernant la « caisse d'encouragement à la pêche », ses recettes et ses dépenses sont prévues à 0,90 milliard de FCFA. A l'exécution, les recettes s'élèvent à 1,17 milliard de FCFA, soit une plus-value de 0,27 milliard FCFA ; les dépenses s'établissent à 1,09 milliard de FCFA, soit un écart de 0,19 milliard de FCFA par rapport aux prévisions.

Les dépenses exécutées à ces comptes étant supérieures aux prévisions, leur exécution nécessitait au préalable un arrêté de majoration, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances en vertu desquelles : « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

Pour la « caisse d'encouragement à la pêche » la Cour a constaté une modification des crédits d'un montant de 0,24 milliard de FCFA indiqué au PLR, ce qui n'est pas le cas pour le FNR.

#### **4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce**

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour ces comptes a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement.

Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2012 dans les lois de finances.

#### **4.3. La non sincérité des prévisions des comptes d'avances**

Le compte « 96.609, avances à 1 an aux particuliers » qui n'a enregistré aucune prévision, a réalisé des recettes et des dépenses pour des montants respectifs de 10 732 633 711 FCFA et 10 309 749 410 FCFA.

La Cour considère que l'exécution de dépenses à ce compte malgré l'absence de prévisions est une violation de l'article 29 de la loi organique relative aux lois de finances en vertu duquel « les comptes d'avances décrivent les avances que le MEF est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts à cet effet ».

## **CONCLUSION**

L'exécution du budget de la gestion 2012 a fait ressortir un solde positif de 76,92 milliards de FCFA contre un solde positif de 154,32 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une baisse de 77,40 milliards de FCFA.

Les réalisations de recettes se chiffrent à 2 430,04 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 407,52 milliards de FCFA, soit une plus value de 22,52 milliards de FCFA.

Les recettes du budget général s'élèvent à 2 341,47 milliards de FCFA dont 2 002,01 milliards de FCFA pour les recettes internes et 339,46 milliards de FCFA pour les recettes externes.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor s'établissent à 88,57 milliards de FCFA.

Les dépenses s'élèvent à 2 353,12 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 452,13 milliards de FCFA.

Les dépenses du budget général sont réalisées à 2 275,70 milliards de FCFA 1 444,85 milliards de FCFA pour les dépenses ordinaires et 830,85 pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor se chiffrent à 77,42 milliards de FCFA.

La gestion des opérations de trésorerie n'ayant pas dégagé des pertes ou des profits au vu des informations reçues par la Cour, les soldes des comptes spéciaux à ne pas reporter en 2013 étant créditeur de 116 955 087 FCFA, le résultat de l'exécution du budget à transférer au découvert permanent du Trésor est ainsi arrêté :

- excédent du budget général : 65 767 615 706 FCFA ;
- profits sur comptes spéciaux du Trésor : 116 955 08 FCFA ;
- pertes ou profits sur opération de trésorerie : 0.

La gestion des autorisations budgétaires a donné lieu à :

- des décrets d'avances portant ouvertures de crédits supplémentaires d'un montant total de 141,76 milliards de FCFA dont 46,91 milliards de FCFA pour les dépenses ordinaires et 94,85 pour les dépenses d'investissement sur ressources internes ;
- des modifications de crédits par virements et transferts pour un total équilibré à 46,10 milliards de FCFA dont 37 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 9,10 milliards de FCFA pour les dépenses d'investissement sur ressources internes ;
- des dépassement sur crédits limitatifs d'un montant de 14,08 milliards de FCFA dont 0,21 milliard de FCFA pour le fonctionnement et 13,87 milliards de FCFA pour les crédits alloués aux investissements sur ressources internes, outre les dépassements sur crédits évaluatifs ;

- des crédits non consommés d'un montant total de 148,02 milliards de FCFA dont 93,77 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 54,25 milliards de FCFA pour l'investissement.

**Le Greffier en Chef**

**Le Premier Président**

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'exécution budgétaire 2008-2012 .....	6
Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de finances 2012.....	9
Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général.....	10
Tableau n°4 : Prévision et réalisations des recettes du budget général .....	14
Tableau n°5: Evolution des recettes effectives du budget général de 2008 à 2012.....	14
Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes pour la gestion 2012 .....	15
Tableau n°7 : Principaux écarts entre prévisions et exécution des recettes fiscales.....	16
Tableau n°8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2008 à 2012 .....	18
Tableau n°9 : Ecart constatés dans le report en 2012 des restes à recouvrer (CGAF).....	19
Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle .....	20
Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2008 à 2012.....	21
Tableau n°12 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2012 .....	22
Tableau n°13 : Ecart entre prévisions et exécutions des recettes non fiscales en 2012 .....	23
Tableau n°14 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2008-2012 .....	23
Tableau n°15 : Ecart entre prévisions et exécutions des autres recettes en 2012 .....	25
Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2008-2012.....	26
Tableau n°17: Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal .....	27
Tableau n°18 : Postes comptables à plus fortes ou plus faibles parts dans le recouvrement des recettes internes de 2008 à 2012.....	27
Tableau n°19 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général .....	28
Tableau n°20 : Différence des montants au niveau de la LFI .....	31
Tableau n°21 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2012 .....	32
Tableau n°22 : Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2012.....	33
Tableau n°23 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général.....	34
Tableau n°24 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2008 à 2012 .....	35
Tableau n°25 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2009 à 2012 .....	36
Tableau n°26 : Evolution du service de la dette publique de 2008 à 2012.....	36
Tableau n°27 : Exécution de la dette intérieure.....	37
Tableau n°28 : Répartition du service de la dette publique intérieure.....	38
Tableau n°29 : Rapprochement du capital restant dû calculé avec celui figurant au CGAF.....	39
Tableau n°30 : Encours de la dette publique intérieure au 31/12/2012.....	40
Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2012 .....	41
Tableau n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2009 à 2012 .....	42
Tableau n°33 : Evolution de l'endettement public de 2008 à 2012.....	43
Tableau n°34 : Analyse du solde d'exécution budgétaire et de la dette publique de 2008 à 2012 .....	43
Tableau n°35 : Evolution par section des principales dépenses de personnel de 2008 à 2012 .....	44
Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2008 à 2012 .....	46
Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses de transferts courants de 2008 à 2012.....	47
Tableau n°38 : Consommation des crédits des dépenses ordinaires .....	49
Tableau n°39 : Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes.....	49
Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008 à 2012.....	49
Tableau n°41 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008 à 2012.....	50
Tableau n°42 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2012 .....	51
Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes des pouvoirs publics de 2010 à 2012 .....	53
Tableau n°44 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2010 à 2012 .....	54

Tableau n°45 : Dépenses courantes des moyens des services de 2010 à 2012.....	54
Tableau n°46 : Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2010 à 2012.....	55
Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'action économique de 2010 à 2012.....	56
Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2010 à 2012.....	57
Tableau n°49 : Répartition des dépenses communes de 2010 à 2012.....	58
Tableau n°50 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2012.....	59
Tableau n°51 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action A.G de 2010 à 2012.....	59
Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action économique de 2010 à 2012.....	60
Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action C.S de 2010 à 2012.....	62
Tableau n°54 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2012.....	63
Tableau n°55 : Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2012.....	64
Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2012.....	65
Tableau n°57 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteurs d'activité en 2012.....	65
Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire.....	66
Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire.....	67
Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire.....	67
Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire.....	68
Tableau n°62 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2012.....	69
Tableau n°63 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2012.....	70
Tableau n°64 : Evolution des dépenses d'investissements de 2010 à 2012.....	70
Tableau n°65 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2012.....	73
Tableau n°66 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2012.....	73
Tableau n°67 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2012.....	74
Tableau n°68 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2012 ...	75
Tableau n°69 : Situation d'exécution des CST en 2012.....	76
Tableau n°70 : Evolution des soldes des CST de 2008 à 2012.....	76
Tableau n°71 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation entre 2011 et 2012.....	77
Tableau n°72 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2009 à 2012.....	78
Tableau n°73 : Evolution du solde du FNR de 2009 à 2012.....	78
Tableau n°74 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2012.....	80
Tableau n°75 : Opérations des comptes de prêts de 2008 à 2012.....	80
Tableau n°76 : Opérations des comptes d'avances de 2008 à 2012.....	81
Tableau n°77 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2012.....	82
Tableau n°78 : Compte de résultats de l'année 2012.....	83
Tableau n°79 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances pour la gestion 2012.....	85
Tableau n°80 : Annulations de crédits pour la gestion 2012.....	87
Tableau n°81 : Ecart entre les ouvertures et annulations nettes figurant au PLR et celles obtenues après pointage des actes.....	89
Tableau n°82 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2012.....	91
Tableau n°83 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2012.....	93
Tableau n°84 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2012.....	95
Tableau n°85 : Comparaison des montants des modifications nettes entre les actes et le PLR en 2012.....	97
Tableau n°86 : Comparaison des montants modifiés avec la limite autorisée en 2012.....	98
Tableau n°87 : Virement de crédits du titre 3 au titre 4.....	99
Tableau n°88 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2012.....	99
Tableau n°89 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2012.....	100

Tableau n°90 : Dépassements selon la nature des crédits en 2012.....	100
Tableau n°91 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2012.....	101
Tableau n°92 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2009 et 2012.....	102
Tableau n°93 : Dépassements sur crédits limitatifs.....	102
Tableau n°94 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2008 à 2011 .....	103
Tableau n°95 : Dépassements sur crédits évaluatifs selon la destination.....	104
Tableau n°96 : Crédits non consommés par titre en 2012.....	105
Tableau n°97 : Crédits non consommés par section en 2012.....	106
Tableau n°98 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires .....	108
Tableau n°99 : Ouvertures de crédits par décrets pour la gestion 2012 .....	110
Tableau n°100 : Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2012 .....	112
Tableau n°101 : Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits entre le PLR et les actes modificatifs.....	114
Tableau n°102 : Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2010 à 2012.....	115
Tableau n°103 : Projets dont les crédits reportés sur 2012 sont supérieurs aux crédits disponibles au 31/12/2011.....	116
Tableau n°104 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2012.....	119
Tableau n°105 : Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2012.....	121
Tableau n°106 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2012 .....	122
Tableau n°107 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires.....	124
Tableau n°108 : Répartition des dépassements sur CST .....	127
Tableau n°109 : répartition des crédits non consommés des CST en 2012.....	128
Tableau n°110 : Différences de reports des CAS entre sortie CGAF 2011 et entrée CGAF 2012 .....	128
Tableau n°111 : Différences au niveau des CST entre sorties CGAF 2011 et entrées CGAF 2012 ...	129
Tableau n°112 : Report des soldes des CST en 2012.....	130

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé, de 2008 à 2012.....	7
Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2008 à 2012 .....	10
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes .....	15
Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales .....	17
Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal.....	19
Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales de 2008 à 2012.....	24
Graphique n°7 : Evolution des autres recettes de 2008 à 2012 .....	26
Graphique n°8 : Répartition des dépenses du budget général .....	29
Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique de 2008 à 2012.....	37
Graphique n°10 : Evolution des dépenses de personnel de 2008 à 2012 .....	45
Graphique n°11 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2008 à 2012.....	47
Graphique n°12 : Evolution des autres transferts courants de 2008 à 2012 .....	48
Graphique n°13 : Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2008-2012....	50
Graphique n°14 : Evolution dépenses d'investissement sur ressources internes de 2008-2012 .....	51
Graphique n°15 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2012 .....	52
Graphique n°16 : Répartition des dépenses communes hors dotation.....	58
Graphique n°17 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2012.....	64
Graphique n°18 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteurs d'activité en 2012.....	66
Graphique n°19 : Evolution des dépenses d'investissements de 2010-2012.....	71
Graphique n°20 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2012.....	72
Graphique n°21 : Structure des charges effectives des CST en 2012 .....	75
Graphique n°22 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor de 2008-2012 .....	76
Graphique n°23 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2009-2012.....	78
Graphique n°24 : Evolution du solde du FNR de 2009-2012.....	79
Graphique n°25 : Modifications réglementaires par titre en 2012 .....	91
Graphique n°26 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2007 et 2011 .....	103

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACBF:</b> African Capacity Building Foundation	<b>FNUAP :</b> Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>ACDI :</b> Agence Canadienne de Développement International	<b>FOPEP :</b> Fonds international de l'OPEP pour le développement
<b>AID :</b> Agence Internationale pour le Développement	<b>FRPC :</b> Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
<b>AP :</b> Autorisation de programme	<b>FSAU:</b> Foods Security Analysis Unit
<b>BAD :</b> Banque Africaine de Développement	<b>GTZ :</b> Organisme de la Coopération Allemande
<b>BADEA :</b> Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	<b>IADM :</b> Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>BCI :</b> Budget Consolidé d'Investissement	<b>IDA :</b> Association International pour le Développement
<b>BEI :</b> Banque Européenne d'Investissement	<b>INDE :</b> Inde
<b>BELG :</b> Belgique	<b>ITAL :</b> Italie
<b>BID :</b> Banque Islamique de Développement	<b>KFW :</b> Organisme de la Coopération Allemande
<b>BIDC :</b> Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	<b>LFI :</b> Loi de Finances Initiale
<b>BIRD :</b> Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	<b>LFR1 :</b> Première Loi de Finances Rectificative
<b>BOAD :</b> Banque Ouest Africaine de Développement	<b>LFR2 :</b> Deuxième Loi de Finances Rectificative
<b>CDC :</b> Caisse de Dépôts et de Consignation	<b>LUXE :</b> Luxembourg
<b>CGAF :</b> Compte général de l'Administration des Finances	<b>MEF :</b> Ministère de l'Economie et des Finances
<b>CFD :</b> Caisse Française de Développement	<b>OPEP :</b> Organisation des Pays Pétroliers
<b>CHINE :</b> Chine	<b>PBE :</b> Prélèvement budget d'équipement
<b>CNCAS :</b> Caisse nationale de Crédits agricole	<b>PGT :</b> Payeur général du Trésor
<b>COREE :</b> Corée	<b>PLR :</b> Projet de loi de règlement
<b>CST :</b> Comptes Spéciaux du Trésor	<b>PNUD :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>CP :</b> Crédits de paiement	<b>PPTE :</b> Pays Pauvres Très Endettés
<b>DGC :</b> Déclaration générale de conformité	<b>PT :</b> Prévisions de tirage
<b>DSRP :</b> Document stratégique de réduction de la pauvreté	<b>RELF :</b> Rapport d'exécution des lois de Finances
<b>DTS :</b> Droits de Tirage Spéciaux	<b>TPR :</b> Trésorier payeur régional
<b>ESPA :</b> Espagne	<b>UEMOA :</b> Union Economique et monétaire Ouest Africaine
<b>FA :</b> Financement acquis	<b>USAID :</b> Agence Américaine pour le Développement
<b>FAD :</b> Fonds Africain de développement	
<b>FED :</b> Fonds Européen de Développement	
<b>FEM :</b> Fonds mondial de l'Environnement	
<b>FIDA :</b> Fonds International pour le Développement Agricole	
<b>FKDEA :</b> Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe	
<b>FMI :</b> Fonds Monétaire International	
<b>FND :</b> Fonds Nordique de Développement	
<b>FNR :</b> Fonds National de Retraite	